



SAVENCIA
FROMAGE & DAIRY

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2023

SOMMAIRE

1	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023	
1	Activité du Groupe	5
2	Société-mère	9
2	L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	16
3	APPLICATION DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE	21
4	ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES	29
5	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	33
	AU 31 DÉCEMBRE 2023	
1	Comptes consolidés au 31 décembre 2023	33
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	98
2	Comptes sociaux exercice 2023	102
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	116
6	ATTESTATION DU DIRECTEUR FINANCIER	120

1 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Activité du Groupe

Faits marquants

Suivi de l'inondation Corman SA

Une inondation a eu lieu chez Corman SA en juillet 2021. Les travaux de réhabilitation du site sont désormais finalisés et les lignes de production ont redémarré progressivement depuis 2022. La société a reçu notification de l'arrêté du gouvernement Wallon accordant une aide à la réparation en avril 2023. Au vu des dispositions de cet arrêté, l'aide de la Région Wallonne remplit les critères d'une subvention d'investissement.

La reconnaissance de la créance de subvention naît au moment de la réalisation des obligations d'investissement, c'est-à-dire au fur et à mesure de la comptabilisation des investissements réalisés.

Effet de la crise Ukraine Russie

La situation géopolitique internationale s'est tendue à partir de février 2022 avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La guerre entre les deux pays se poursuit affectant les marchés financiers et la situation économique mondiale, exacerbant l'inflation et perturbant les chaînes d'approvisionnement mondiales. Des sanctions économiques ont été prononcées envers la Russie.

L'exposition financière du Groupe est limitée dans ces deux pays. Les contributions cumulées de ces deux pays sont non significatives à l'échelle du Groupe.

Environnement économique

Sur les huit premiers mois de l'année, le marché mondial des produits laitiers a évolué dans un contexte de baisse des cours des produits industriels justifiée par une demande ralentie dans un contexte économique dégradé par l'inflation. Une légère inflexion à la hausse des prix des produits industriels initiée en août s'est poursuivie sur le reste de l'année et fait écho à une croissance modérée de la production laitière dans les grands bassins exportateurs mondiaux.

Le prix du lait en Europe sur les deux premiers quadrimestres a été mis sous pression par la baisse de la valorisation des produits industriels. Cette baisse faisait suite aux très fortes hausses de 2022. La tendance s'inverse à partir de septembre avec une progression dans la plupart des pays européens.

En revanche, en France, la collecte laitière évolue à contre-courant de la tendance globale dans l'Union Européenne. La production laitière est en baisse et le prix du lait reste plus élevé en moyenne annuelle que l'an dernier. Eu égard au poids de la France, le prix du lait au niveau du Groupe est globalement en hausse sur l'année.

L'année 2023 a été marquée par de fortes inflations dans l'ensemble des pays affectant l'ensemble des coûts de production.

L'Amérique du Sud reste confrontée à des économies excessivement instables et fortement inflationnistes notamment en Argentine.

En Asie, le ralentissement économique de la Chine s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2023.

1.1. Périmètre de consolidation et normes comptables

Périmètre

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a réalisé les opérations suivantes :

- Acquisition de 100% de la société Sucesores de Alfredo Williner (SAW) le 3 avril 2023, un des acteurs majeurs des produits laitiers en Argentine. Savencia enrichit ainsi son portefeuille de marque avec Ilolay qui propose une large gamme de produits laitiers au travers d'un réseau de distribution implanté sur tout le territoire argentin. SAW est un acteur majeur du marché et l'un des principaux collecteurs de lait d'Argentine. Cette acquisition vient renforcer la présence de SAVENCIA Fromage & Dairy en Argentine et s'inscrit dans le déploiement de la stratégie de croissance du Groupe. Ce rapprochement est soumis à l'accord des autorités de la concurrence en application des règles locales.
- Le Groupe a exercé partiellement l'option d'achat à hauteur de 15% dans le capital de la société Bake Plus en Corée le 28 avril 2023, ceci conformément aux conditions du contrat.
- Le Groupe a pris une participation de 50% via une augmentation de capital dans la société Wiskerchen Cheese Inc le 30 juin 2023. Le descriptif de la gouvernance permet de conclure à la mise en place d'un co-entrepreneuriat. Cette entité est donc mise en équivalence dans les comptes consolidés.
- Le Groupe a exercé l'option d'achat à hauteur de 30% dans le capital de la société Palace Industries aux USA le 17 août 2023. Le Groupe détient ainsi 100% de cette entité.

Pour rappel, le 15 mars 2022, le Groupe avait racheté 51,04 % du capital de la société Poitou Chèvre SAS. Cette société étant déjà préalablement détenue à 48,96 % et consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, ce rachat a permis la prise de contrôle exclusif de cette société. Cette opération permet d'adosser Poitou Chèvre SAS au savoir-faire de spécialités en fromages de chèvre de Savencia.

Normes

Le Groupe applique les nouveaux textes applicables de façon obligatoire à compter du 1er janvier 2023 et notamment IFRS 17, Contrats d'assurance et les différents amendements qui s'y rattachent, l'application de cette norme n'ayant pas d'incidence sur les opérations du Groupe, les amendements à IAS 1 et du Practice Statement 2 sur les informations à fournir sur les méthodes comptables, les amendements à IAS 8 sur la

définition des estimations comptables, les amendements à IAS 12 Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique et les amendements à IAS 12 sur la réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2 .

Ces amendements sont sans impact sur les comptes du 31 décembre 2023.

Le Groupe n'applique pas par anticipation les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB d'application non obligatoire au 1er janvier 2023 au sein de l'Union Européenne.

Le Groupe, étant implanté en Argentine, applique la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes ». Les principes et incidences sur les comptes consolidés sont résumés dans la note 13 des notes annexes aux États financiers consolidés.

1.2. Activité et résultat

Dans un contexte macro-économique agité et fortement inflationniste, SAVENCIA Fromage & Dairy (nom commercial de SAVENCIA SA) a démontré sa capacité de résistance. En effet, l'éclatement géographique de ses marchés ainsi que la diversité de ses métiers permettent de compenser au mieux les aléas conjoncturels pouvant affecter tant le niveau de consommation que les différentes composantes des prix de revient. La demande des consommateurs n'évolue en effet pas de la même façon sur les marchés matures et sur les zones en développement. Elle peut varier en fonction du type de produits de grande consommation et de l'intensité des actions commerciales entreprises. Les variations des cotations mondiales des produits industriels n'affectent normalement pas les activités « Produits Fromagers » et « Autres Produits Laitiers » aux mêmes moments, avec la même ampleur et dans le même sens. La répercussion des hausses de prix de revient s'appuie sur la force des marques et le caractère souvent innovant des offres faites aux consommateurs.

D'autres éléments relatifs aux risques figurent dans la partie « situation financière » du présent document, à la note 11.6 de l'annexe aux états financiers consolidés, dans l'extrait de la déclaration de performance extra-financière figurant à la fin de la partie 1 du présent rapport de gestion relatif à l'activité du Groupe et dans le rapport sur le contrôle interne, la gestion des risques et le plan de vigilance.

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Données consolidées en M€	31/12/2023		31/12/2022		Variation en %			
	31/12/2023	% CA	31/12/2022	% CA	Total	Structure	Change	Organique
Chiffre d'affaires	6 790,7		6 551,2		+3,7 %	+2,1 %	-10,0 %	+11,6 %
•dont Produits Fromagers	4 078,8	60,1 %	3 820,5	58,3 %	+6,8 %	0,0 %	-1,2 %	+8,0 %
•dont Autres Produits Laitiers	2 922,7	43,0 %	2 928,5	44,7 %	-0,2 %	+5,1 %	-22,3 %	+17,0 %
•dont Autres (Intercos)	-210,8	-3,1 %	-197,8	-3,0 %	+6,6 %	+0,2 %	-14,4 %	+20,8 %
Résultat opérationnel courant	212,9		234,3		-9,1 %	+2,5 %	-11,3 %	-0,3 %
•dont Produits Fromagers	127,5	59,9 %	81,6	34,8 %	+56,3 %	+0,1 %	-0,2 %	+56,4 %
•dont Autres Produits Laitiers	120,6	56,6 %	180,0	76,9 %	-33,0 %	+3,2 %	-14,6 %	-21,6 %
•dont Autres	-35,2	-16,5 %	-27,3	-11,7 %	-28,4 %	+0,1 %	-0,3 %	-28,2 %
Taux de marge opérationnelle	3,1 %		3,6 %					
•dont Produits Fromagers	3,1 %		2,1 %					
•dont Autres Produits Laitiers	4,1 %		6,1 %					

Au 31 décembre 2023, **le chiffre d'affaires consolidé de SAVENCIA Fromage & Dairy s'établit à 6 790,7 millions d'euros** contre 6 551,2 millions d'euros pour la même période de l'année précédente, en progression de +3,7 %.

À périmètre⁽¹⁾ et taux de change constants⁽²⁾, la croissance est de +11,6 %. L'évolution du chiffre d'affaires est toutefois impactée par un effet de change négatif de -10,0 % provenant essentiellement de la dévaluation du peso argentin accentuée au quatrième trimestre, ainsi que l'évolution des monnaies chinoise, russe et nord-américaine. L'effet de structure de +2,1 % provient principalement de l'intégration des activités de SAW S.A. à compter du 3 avril 2023.

La part du chiffre d'affaires réalisée hors de France passe de 69,4 % en 2022 à 68,4 % en 2023.

Le résultat opérationnel courant est en baisse de -9,1 % par rapport à 2022. Il s'élève à 212,9 millions d'euros.

Il intègre un effet périmètre positif de +2,5 % et un effet de change négatif de -11,3 %.

À données constantes, le résultat opérationnel courant est en léger retrait de -0,3 % démontrant la résistance des activités de Savencia dans un contexte mouvementé.

La marge opérationnelle courante atteint 3,1 % contre 3,6 % en 2022.

1.2.1. Produits Fromagers

Le chiffre d'affaires des Activités fromagères est en progression de +6,8 % par rapport à 2022, à **4 078,8 millions**

d'euros, soit 60,1 % du chiffre d'affaires consolidé total de SAVENCIA Fromage & Dairy. Cette part relative était de 58,3 % en 2022. La variation de chiffre d'affaires se décompose en :

- une croissance organique de +8,0 % qui provient d'une part d'ajustements tarifaires déployés sur l'ensemble des marchés pour faire face aux fortes inflations mondiales. D'autre part, elle bénéficie de volumes restés solides malgré les tensions sur le pouvoir d'achat et la modification du comportement des consommateurs qui tendent à privilégier des offres plus accessibles face à l'inflation ;
- un effet de change défavorable de -1,2 % qui provient principalement de la dépréciation du rouble, du yuan et du dollar US.

Le résultat opérationnel courant des Activités fromagères ressort à 127,5 millions d'euros, en croissance de 45,9 millions d'euros par rapport à 2022 soit +56,3 %.

Le taux de marge opérationnelle de ce secteur d'activité progresse de 2,1 % en 2022 à 3,1 % en 2023. La résilience des volumes, les ajustements tarifaires, la maîtrise des coûts et les efforts de productivité permettent d'amortir l'inflation de l'ensemble des coûts de production.

1.2.2. Autres Produits Laitiers

Le chiffre d'affaires des « Autres Produits Laitiers » ressort à 2 922,7 millions d'euros, en légère baisse de -0,2 % par rapport à 2022. Il représente 43 % du chiffre d'affaires consolidé total de SAVENCIA Fromage & Dairy. Cette part relative était de 44,7 % en 2022.

⁽¹⁾ Le retraitement de périmètre des entités entrantes consiste :

- pour les entrées de périmètre de l'année en cours à déduire la contribution de l'acquisition des agrégats de l'année en cours ;
- pour les entrées de périmètre de l'année précédente, à déduire la contribution de l'acquisition du 1er janvier de l'année en cours jusqu'au dernier jour du mois de l'année en cours où a été réalisée l'acquisition l'année précédente.

Le retraitement des entités sortantes consiste :

- pour les sorties de périmètre de l'année en cours, à déduire les contributions de l'entité sortie aux agrégats de l'année précédente à compter du 1er jour du mois de cession ;
- pour les sorties de périmètre de l'année précédente, à déduire les contributions de l'entité sortie aux agrégats de l'année précédente.

⁽²⁾ Le retraitement de l'effet change consiste en un calcul des agrégats de l'année en cours aux taux de change de l'année précédente.

Cette variation de chiffre d'affaires se décompose en :

- un effet de croissance organique en progression de +17,0 % reposant sur la très bonne performance volume de certains pays et la reprise de la restauration hors domicile, ainsi que d'effets prix sur une partie du portefeuille qui compensent l'effet négatif lié à la chute des cotations des produits industriels (beurre, poudre et sérum) en 2023.
- un effet de change défavorable de -22,3 % provenant principalement de la dépréciation du peso argentin et du yuan par rapport à l'euro.
- un effet de structure de +5,1 % lié à l'acquisition de SAW S.A. le 3 avril 2023.

Le résultat opérationnel courant des « Autres Produits Laitiers » ressort à 120,6 millions d'euros contre 180 millions d'euros en 2022, soit une évolution de -33,0 %. **Le taux de marge opérationnelle** est en retrait passant de 6,1 % en 2022 à 4,1 % en 2023. Ceci s'explique essentiellement par une valorisation des activités Ingrédients moins favorable en lien avec la chute des cotations de produits industriels, mais partiellement compensée par la reprise des activités Food Service.

1.2.3. Eléments non affectés aux activités

Le résultat opérationnel courant des éléments non affectés s'élève à -35,2 millions d'euros contre -27,3 millions d'euros en 2022. Il représente principalement les charges des sociétés holdings et de services.

Les éléments non récurrents s'établissent à -43,6 millions d'euros, contre -71,4 millions d'euros en 2022. Ils comprennent des charges de réorganisation pour -7,6 millions d'euros, des dépréciations d'actifs et mises au rebut pour -26,2 millions d'euros et d'autres charges pour -9,8 millions d'euros dont -6,3 millions d'euros de litiges.

Le résultat opérationnel s'élève à 169,3 millions d'euros, en hausse de 3,9 % par rapport à 2022.

Les charges financières nettes de SAVENCIA Fromage & Dairy **ressortent à -18 millions d'euros** pour l'année 2023 à comparer à -24,4 millions d'euros en 2022, soit une amélioration de 26,2%, liée à un écart favorable sur le résultat de change et sur les couvertures de taux d'intérêt permettant de compenser l'impact négatif de la remontée des taux d'intérêt.

Le résultat sur situation monétaire de 3,1 millions d'euros pour l'année 2023 contre 2,7 millions d'euros en 2022, correspond à l'application de la norme IAS 29 relative aux pays en situation d'hyperinflation (Argentine).

La quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence net d'impôt ressort à 1,8 million d'euros contre 1,5 million d'euros en 2022.

L'impôt sur les résultats s'élève à -50,3 millions d'euros, en baisse de 7 millions d'euros par rapport à 2022 en lien avec la baisse de dépréciations d'actifs non déductibles et de la CVAE. Le taux effectif ressort à 32,2 % contre 40,1 % en 2022.

Le résultat net des activités poursuivies est en progression et s'établit à 105,9 millions d'euros, à comparer à 85,4 millions d'euros en 2022.

Le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires de SAVENCIA Fromage & Dairy **s'établit à 96,5 millions d'euros**. Il était de 68 millions d'euros en 2022.

Le résultat de l'exercice revenant aux participations ne conférant pas le contrôle s'élève à 9,4 millions d'euros, à comparer à 17,4 millions d'euros en 2022. Cette évolution s'explique par de moins bonnes performances globales en 2023 des filiales non détenues à 100 % par le Groupe.

1.3. Investissements

Les investissements corporels & incorporels de SAVENCIA Fromage & Dairy sont en baisse de -5,0 % par rapport à 2022, le Groupe s'étant focalisé sur les projets prioritaires. Leur montant s'élève à 178,9 millions d'euros en 2023, par rapport à un montant de 188,4 millions d'euros en 2022.

Par secteur d'activité, les investissements se répartissent de la façon suivante :

- Produits Fromagers pour 70 % ;
- Autres Produits Laitiers pour 26,1 % ;
- Non affectés pour 3,9 %.

Concernant le développement externe, le Groupe a acquis 100 % de SAW S.A. en Argentine et pris une participation de 50 % dans Wiskerchen Cheese LLC aux Etats-Unis en 2023.

1.4. Recherche et développement

SAVENCIA Fromage & Dairy a de tout temps considéré ses dépenses de recherche et développement comme un atout fort permettant d'assurer l'innovation et par conséquent la croissance de ses différents métiers. En cohérence avec sa culture et ses principes généraux de fonctionnement, les opérations de développement sont regroupées par pôles technologiques afin de s'adapter aux besoins spécifiques de chaque métier.

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées, pour leur totalité, dans les comptes de charges par nature concernés.

1.5. Effectifs

Les effectifs moyens totaux, y compris les intérimaires, des sociétés intégrées globalement représentent **22 329 collaboratrices et collaborateurs en 2023** contre 21 797 collaboratrices et collaborateurs en 2022, soit une hausse de 2,4 %. À périmètre constant, la baisse est de - 1,7 %.

Ils se répartissent entre :

- Produits Fromagers pour 69,6 % ;
- Autres Produits Laitiers pour 25,7 % et
- Effectifs non affectés pour 4,7 %.

1.6. Situation financière

Le bilan du Groupe reflète une situation financière toujours saine.

Les fonds propres, à 1 817,9 millions d'euros, varient de -9,3 millions d'euros par rapport aux comptes 2022, soit -0,5 %.

L'endettement net⁽¹⁾, à -439,1 millions d'euros, est en hausse de 28,5 millions d'euros. Il représente 24,2 % **des capitaux propres**, contre 22,5 % au 31 décembre 2022.

Les ratios financiers imposés par les contrats de financement sont respectés.

SAVENCIA Fromage & Dairy ne présente pas d'exposition significative aux risques des marchés financiers. Les risques de change sont, comme par le passé, limités par la politique d'implantation d'unités de production sur les marchés de commercialisation. Les risques de taux sont gérés dans le cadre d'une politique de couverture prudente.

2. Société-mère

En 2023, les comptes de votre société ont été établis en utilisant les mêmes principes et méthodes comptables qu'en 2022.

2.1. Activités et résultats

Les produits d'exploitation de l'exercice 2023 se sont élevés à 35,7 millions comprenant d'une part les redevances de propriété industrielle et incorporelle versées par vos filiales dont le montant est stable et d'autre part des reprises de provisions. Les produits d'exploitation s'élevaient à 33,2 millions d'euros en 2022.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2023 impactées par la poursuite du développement de nouvelles solutions informatiques se sont élevées à 62,2 millions d'euros contre 56,0 millions d'euros en 2022.

1.7. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date d'arrêt des comptes consolidés annuels 2023, d'événements significatifs postérieurs à la clôture pouvant impacter les comptes.

1.8. Perspectives

- Les tensions inflationnistes, l'évolution de l'économie laitière et le niveau de pouvoir d'achat seront des sujets majeurs d'attention dans les différentes régions où opère Savencia. Dans cet environnement, le Groupe poursuivra ses efforts de compétitivité, le développement de ses marques à l'International et l'adaptation de ses offres produits à l'évolution de la consommation.
- Par ailleurs, le Groupe continuera à déployer ses initiatives en matière sociale et environnementale. A ce titre, en 2023, cet engagement lui a permis de réduire sa consommation d'eau et ses émissions de gaz à effet de serre. Savencia a obtenu la validation SBTi (Science Based Target initiatives) de sa trajectoire de décarbonation (well below 2°) de ses scopes 1,2,3.

⁽¹⁾ L'endettement net est calculé hors montant des options d'achat et de vente contractées avec les détenteurs de participation minoritaires et hors obligations locatives relatives à la mise en application en 2019 de la norme IFRS 16 (confère note 27 de l'Annexe aux comptes consolidés).

Comptes de résultat en millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits d'exploitation	35,7	33,2
Charges d'exploitation	-62,2	-56,0
Résultat d'exploitation	-26,5	-22,8
Résultat financier net	27,8	37,7
Résultat exceptionnel net	0,6	-1,0
Impôts sur les bénéfices	12,0	12,5
RÉSULTAT NET	13,9	26,3

Bilan synthétique en millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Capitaux Propres	-805	-810
Endettement financier net (*)	-505	-496
Autres passifs	-28	-20
Autres actifs y compris les investissements	1 338	1 326

(*) La variation de l'endettement net est détaillée dans le tableau des flux de trésorerie ci-dessous :

Flux de trésorerie en millions d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Flux net de trésorerie généré par l'activité	9	24
Flux net des investissements		-4
Dividendes versés	-18	-20
Flux net avant financement (*)	-9	0
Autres flux de trésorerie n'impactant pas l'endettement net	-31	46
FLUX NET DE TRÉSORERIE	-40	46

Au cours de l'exercice, les investissements incorporels composés principalement de logiciels se sont élevés à 1,7 millions d'euros contre 2,2 millions en 2022. Les immobilisations corporelles ont généré un décaissement de 1 million d'euros et un encaissement de 2,9 millions d'euros, ce dernier correspondant au dénouement du portage d'équipements industriels de 2022.

Les investissements financiers sont non significatifs en 2023 comme en 2022.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement d'un montant net de 112 millions d'euros contre 91 millions d'euros en 2022 est composé de placements de liquidité et des actions auto-détenues.

2.1.1. Prêts interentreprise

Conformément aux dispositions du code monétaire et financier et du décret d'application y afférent, les sociétés par actions doivent communiquer le montant des prêts à moins de trois (3) ans consentis aux entreprises avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques le justifiant. Cette information fait l'objet d'une attestation du commissaire aux comptes de la Société, selon les modalités prévues par la Législation en vigueur. Au 31 décembre 2023, la Société n'a pas consenti de prêts interentreprises.

2.1.2. Délais de paiement

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du code de commerce relatives à l'information concernant les délais de paiement, nous vous informons de la décomposition, à la clôture de l'exercice, des délais de paiements des fournisseurs et clients de la Société :

Article D. 441-4 du code de commerce :						
Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
Dettes fournisseurs	0 jour (indicatif)	1 à 30 jrs	31 à 60 jrs	61 à 90 jrs	91 jrs et plus	total (1 jr et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	81					17
Montant total factures concernées TTC <i>en milliers d'euros</i>	14 105	2 020			17	2 037
% du montant facturé de l'exercice TTC	9,64 %	1,38 %			0,01 %	1,39 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses et non comptabilisées						
Néant						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		20 jours fin de mois ou 30 jours nets ≤ délais contractuels ≤ 60 jours nets				

Article D. 441-4 du code de commerce :						
Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
Créances clients	0 jour (indicatif)	1 à 30 jrs	31 à 60 jrs	61 à 90 jrs	91 jrs et plus	total (1 jr et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	102					15
Montant total factures concernées TTC <i>en milliers d'euros</i>	12 666	454	1 561		6	2 021
% CA de l'exercice TTC	10,63 %	0,38 %	1,31 %		0,01 %	1,70 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses et non comptabilisées						
Néant						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels : 30 jours net ou 20 jours fin de mois				

2.1.3. Revue des conventions autorisées au cours d'un exercice précédent et poursuivies en 2023

Le Conseil d'Administration a examiné les conventions suivantes conclues au cours d'un exercice antérieur et dont l'exécution a été poursuivie en 2023 :

- financement de la société de droit belge S.B.M.S. S.A. :

En vertu d'une autorisation du Conseil d'Administration du 6 septembre 2018, un prêt d'un montant de 200 millions d'euros a été consenti à la société S.B.M.S. D'une durée de 5 ans, ce prêt porte intérêt au taux EURIBOR à 6 mois majoré

de 0,875 %. Ce prêt a pris fin en 2023. Les intérêts dus au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 5 106 650 euros.

- régime complémentaire de retraite :

Un régime de retraite relevant de l'article 39 du code général des impôts a été mis en place en 2002 prévoyant le versement à certains cadres dirigeants d'une somme correspondant à 0,5 % du dernier salaire par année d'ancienneté, avec un plafond de 2,5 %, et ce, en complément du régime de base. Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2023.

2.1.4. Résultat de l'exercice et proposition d'affectation

Nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils vous sont présentés et vous proposons d'affecter le bénéfice

de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui se monte à 13 957 673,78 euros, ce qui, augmenté du report à nouveau antérieur de 366 097 978,05 euros, constitue un montant disponible de 380 055 651,83 euros, ainsi qu'il suit :

En euros

Aux actionnaires, un dividende de 1,4 euro par action ^(*)	19 646 102,00
Au poste report à nouveau	360 409 549,83
TOTAL	380 055 651,83

() Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.*

Le dividende global brut revenant à chaque action serait fixé à 1,4 euro. Il serait payé le 15 mai, la date de détachement du coupon étant fixé au 13 mai.

Pour satisfaire aux prescriptions légales, il est rappelé que les dividendes versés aux actionnaires au titre des trois derniers exercices s'établissent comme suit :

Versé en	Au titre de l'exercice	Nombre d'actions composant le capital	Dividende total ⁽¹⁾	Dividende brut par action	Abattement
2021	2020	14 032 930	20 560 102 €	1,50 €	40 %
2022	2021	14 032 930	20 498 992 €	1,50 €	40 %
2023	2022	14 032 930	17 510 020 €	1,30 €	40 %

(1) Excluant les actions n'ouvrant pas droit à dividende.

Nous vous confirmons qu'il n'y a pas eu en 2023 de dépenses somptuaires au sens de l'article 223 quater du code général des impôts.

2.2. Informations sur le Capital

2.2.1. Répartition du capital au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023	Capital %	Nb d'actions	Nb droits de vote bruts ⁽³⁾	Droits de vote bruts %	Nb droits de vote nets ⁽⁴⁾	Droits de vote nets %
SAVENCIA Holding	66,64 %	9 350 953	18 701 906	78,57 %	18 701 906	80,79 %
FCPE ⁽¹⁾	5,62 %	788 231	1 182 131	4,96 %	1 182 131	5,11 %
Auto-détention ⁽²⁾	4,69 %	658 209	658 209	2,76 %	0	0,00 %
Public	23,05 %	3 235 537	3 264 717	13,71 %	3 264 717	14,10 %
Total	100 %	14 032 930	23 806 963	100 %	23 148 754	100,00 %

(1) Personnels de SAVENCIA Fromage & Dairy et des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 3344-1 et suivants du code du travail, détenant des actions SAVENCIA Fromage & Dairy, dans le cadre de Fonds Commun de Placement d'Entreprise.

(2) Y compris contrat de liquidité.

(3) Tenant compte des actions privées de droit de vote.

(4) Excluant les actions privées de droit de vote.

Depuis le 28 février 2013, le capital social se compose de 14 032 930 actions de 1 euro de nominal chacune.

2.2.2. Négociation en bourse par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2023, agissant dans le cadre des dispositions prévues à l'article L. 225-209 du code de commerce, a autorisé la Société à racheter en Bourse ses propres actions en vue de l'exercice de plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, par les cadres dirigeants et/ou mandataires sociaux et/ou salariés de la Société ou des sociétés affiliées, ou l'attribution gratuite aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés affiliées.

Prix maximum d'achat : 140 euros par action.

Nombre d'actions à acquérir : à concurrence de 10 % maximum du nombre d'actions composant le capital social.

À ce titre, et au cours de l'exercice :

1. S'agissant des programmes plans d'attribution gratuites d'actions ou d'options d'achat d'actions consenties aux cadres dirigeants et/ou aux mandataires sociaux et/ou aux salariés de la Société ou des sociétés affiliées :

- il n'y a eu ni acquisition ni cession.

2. S'agissant de l'animation du marché des titres de la Société, la Société a mis en place un contrat de liquidité. Dans le cadre de ce contrat de liquidité :

- 35 048 actions ont été achetées au cours moyen de 57,96 euros ;
- 33 458 actions ont été vendues au cours moyen de 56,20 euros ;
- le montant des frais de négociation s'est élevé à 25 000 euros.

3. S'agissant des actions destinées à la conservation pour remise ultérieure dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe :

- 95 807 actions ont été achetées au cours moyen de 54,08 euros ;
- le montant des frais de négociation pour l'année 2023 s'est élevé à 19 576 euros.

Au 31 décembre 2023, votre société détient 658 209 de ses propres actions représentant 4,69 % du capital, pour une valeur d'achat de 38 276 867 euros, ce qui représente un montant de capital total de 658 209 euros.

Néanmoins, et pour tenir compte des rachats d'actions exercés depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au 7 février 2024, il est précisé que votre société détient 659 128 actions représentant 4,70 % du capital, pour une valeur d'achat de 38 323 849 euros, ce qui représente un montant de capital total de 659 128 euros.

2.2.3. Récapitulatif des délégations accordées par l'AG au CA dans le domaine des augmentations de capital

Décisions	Opérations	Durée	Observations
AGM du 21/04/2022 = 29 ^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte	Émission d'actions ordinaires Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires, des actions ordinaires donnant accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à concurrence de 5 000 000 € pour les actions ordinaires à émettre et de 200 000 000 € pour les titres de créances à émettre	26 mois	Pas d'utilisation en 2023 Expire en juin 2024
AGM du 21/04/2022 = 28 ^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital en numéraire par incorporation de réserves, de bénéfices et/ou primes et/ou autres sommes, à concurrence de 5 000 000 €	26 mois	Pas d'utilisation en 2023 Expire en juin 2024
AGM du 21/04/2022 = 30 ^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte	Augmentation de capital réservée aux salariés Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital en faveur des salariés pour un montant maximum de 3 % du capital, soit 462 966 €	26 mois	Pas d'utilisation en 2023 Expire en juin 2024
AGM du 27/04/2023 = 28 ^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte	Augmentation de capital en rémunération d'apports de titres Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 10 %, pour rémunérer des apports de titres	26 mois	Pas d'utilisation en 2023 Expire en juin 2024

2.3. Résultats des cinq derniers exercices

Art. R225-81, R225-83 et R225-102 du code du commerce.

<i>En euros et unités</i>	2019	2020	2021	2022	2023
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	14 032 930	14 032 930	14 032 930	14 032 930	14 032 930
Nombre d'actions émises	14 032 930	14 032 930	14 032 930	14 032 930	14 032 930
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT.	28 867 056	29 639 110	31 460 675	31 823 337	33 654 014
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	9 021 250	-19 648 217	-2 304 472	19 530 040	4 215 894
Impôt sur les bénéfices	-10 353 177	-13 399 201	-12 672 743	-12 453 902	-12 047 517
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	14 647 712	-21 618 761	17 273 779	26 338 071	13 957 674
Montant des bénéfices distribués		20 560 102	20 498 992	17 510 020	
Résultat des opérations réduit à une seule action (1 € nominal)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	1,38	-0,45	0,74	2,28	1,16
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1,04	-1,54	1,23	1,88	0,99
Dividende versé à chaque action		1,50	1,50	1,30	
Personnel					
Nombre de salariés	2	2	2	2	2
Montant de la masse salariale	346 579	354 812	303 404	660 302	381 137
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	271 550	274 523	229 729	345 327	290 737

2 L'empreinte environnementale

1. Réduire nos émissions de gaz à effet de serre

1.1. Enjeu, risque et politique

Conscient des enjeux mondiaux relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, de la nécessité de lutter contre le changement climatique et ses conséquences pour la Société, le Groupe veille à réduire l'empreinte environnementale de ses activités afin de limiter le risque d'impact sur le changement climatique et de s'adapter à ses conséquences.

Les différents programmes engagés se poursuivent dans le cadre du plan Oxygen. Au niveau central, des équipes dédiées suivent et accompagnent les sites conformément à la politique globale mise en œuvre au travers de ce plan. Des référents environnement sont chargés de l'animation de la démarche et du pilotage des actions au niveau local.

De nombreux référentiels internes thématiques, appelés Guides des bonnes pratiques, viennent compléter le dispositif. Ils permettent aux sites de production d'optimiser les procédés et de rendre les installations de plus en plus performantes. Les expériences réussies sont partagées afin de les démultiplier au mieux sur l'ensemble des sites du Groupe.

Un référentiel interne spécifique, le Guide RSE volet industriel reprend l'ensemble des thématiques devant être traitées dans ce cadre et précise les domaines d'action. Ce document est mis à disposition par la Direction des Opérations à l'ensemble des acteurs concernés.

Afin de s'adapter aux conséquences du changement climatique sur ses activités, le Groupe a fait réaliser par un cabinet spécialisé une analyse des risques climatiques afin d'identifier ses principales zones de vulnérabilité.

Le Groupe SAVENCIA s'engage :

- à diminuer l'impact environnemental de ses activités avec une réduction, à la tonne produite, de 20 % d'ici 2025 (versus 2015) des émissions de gaz à effet de serre de production et de transport ;
- à réduire ses émissions de gaz à effet de serre selon ses objectifs Science Based Target Initiative (SBTi) ;
- à augmenter la part des énergies renouvelables.

1.2. Actions mises en œuvre et résultats

1.2.1. Réduction des consommations d'énergies et décarbonation

En 2023, le Science Based Target initiative a validé les objectifs de réduction "Well Below 2°" de SAVENCIA Fromage & Dairy qui s'engage à réduire d'ici 2030 par rapport à 2019 ses émissions de gaz à effet de serre de :

- 27,5% en valeur absolue sur les scopes 1 & 2 ;
- 22,5% par tonne de produits fabriqués sur le scope 3 (engagement pris sur quatre postes d'émissions contribuant à 96% du scope 3).

Cet engagement confirme la volonté de SAVENCIA Fromage & Dairy de lutter activement contre le changement climatique et s'inscrit dans la continuité des actions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre déjà entreprises depuis plusieurs années.

Toutes nos équipes à travers le monde sont mobilisées afin d'atteindre cet objectif d'ici 2030.

Au sein de la Direction des Opérations, une équipe dédiée a pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi de ce plan de décarbonation avec deux principaux leviers :

- des actions de sobriété telles que la mise en place de plans de mesure et de gestion numérique des énergies ou bien, à titre d'exemple, le remplacement de machines à laver obsolètes et énergivores ;
- des actions de conversion nécessitant des programmes d'investissements importants afin de remplacer les énergies fossiles par des énergies décarbonées, compétitives et résilientes. Des études sont ainsi réalisées sur l'installation de pompes à chaleur, les technologies émergentes et le déploiement de solutions innovantes.

Plusieurs chantiers de modernisation ont ainsi été lancés. Ils concernent des installations de production de froid, des dispositifs de récupération d'énergies ou bien encore des pompes à chaleur afin de récupérer la chaleur produite par les équipements froids afin de réduire les consommations d'énergie :

- La réglementation européenne relative à la puissance des installations imposait à notre site d'Elvir en Normandie de s'acquitter, depuis plusieurs années, d'une contribution financière conséquente en raison des émissions de CO₂ générées par son activité (quotas CO₂). Afin de réduire son impact, les équipes de Condé-sur-Vire ont réalisé tout au long de l'année dernière un travail important d'analyse des consommations d'énergies (répartitions, pics, etc..) et ont mis en œuvre des actions de sobriété qui ont abouti à la possibilité d'effectuer le bridage des puissances des chaudières pour passer sous la barre des 20MW de puissance installée. Ces travaux ont permis de réduire les consommations énergétiques, notamment en gaz (- 10 %), au point de passer sous le seuil réglementaire imposé. La demande de sortie de la réglementation relative aux quotas CO₂, a été validée par arrêté préfectoral. Il s'agit là d'une étape importante dans la stratégie de décarbonation conduite par Elvir qui récompense le travail réalisé par les équipes.
- Sur le site de la Compagnie des Fromages & RichesMonts, à Ducey, la pompe à chaleur et la machine à laver, principalement, ont contribué à réduire la consommation

de gaz de plus de 20 % et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 22 %. Par ailleurs, le système de production de froid a été renouvelé, les tours aéroréfrigérantes ont été remplacées par un système sans échange de chaleur, sans aucun produit chimique, ni gaz frigorigène. La pompe à chaleur a permis de récupérer la chaleur produite par les équipements froids, elle alimente la machine à laver (à la place du gaz), les nouveaux compresseurs consomment moins et sont plus performants. Sur l'ensemble du site, les différentes actions menées ont permis de diminuer la consommation totale d'énergie de 10 %.

- La Fromagerie des Chaumes, à Saint Antoine de Breuilh, a réalisé 12 % d'économies d'énergie avec le remplacement des tours aéroréfrigérantes et la mise en place d'une pompe à chaleur.
- En Espagne, à Burgos, chez Arias réduction de 4 % des consommations d'énergie avec l'installation d'un échangeur avec récupération de chaleur et le regroupement des productions. Le système de régulation de vapeur a également été remplacé par un système plus performant.
- En 2023, le Groupe a poursuivi le déploiement de l'atelier Fresque du Climat auprès de l'ensemble de ses collaborateurs. Depuis octobre 2022, 1 988 collaborateurs ont ainsi été sensibilisés dans plus de 27 filiales réparties en Europe majoritairement. Nous sommes accompagnés dans ce déploiement par des coachs externes mais également par des collaborateurs Savencia, formés à l'animation de cet atelier Fresque du Climat. Ils peuvent intervenir dans leur propre filiale mais également dans d'autres filiales du Groupe. Ce réseau interne d'animateurs Fresque du Climat est composé, à fin 2023, de 50 "Fresqueurs". Le déploiement de la Fresque du Climat se poursuivra en 2024 avec pour objectif de sensibiliser un grand nombre de nos collaborateurs dans l'ensemble de nos filiales.

En 2024, de nouveaux programmes seront lancés sur nos sites afin de poursuivre les engagements du Groupe en termes de réduction des énergies et des émissions de gaz à effet de serre associées.

1.2.2. Développement des énergies renouvelables

- En 2023, le déploiement de l'électricité avec garantie d'origine a été orienté en priorité dans les pays où l'électricité du réseau est la plus carbonée. En Chine et en Inde, 100 % de l'électricité est avec garantie d'origine.

SAVENCIA Fromage & Dairy est membre du Club des entrepreneurs pour le climat, lancé par l'institut Orygeen qui regroupe des entreprises familiales françaises voulant s'engager dans la lutte contre le changement climatique.

1.2.3. Réduction des gaz à effet de serre dans les transports

SAVENCIA est engagé dans un processus de décarbonation de ses activités de transport et de déplacements. Plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- En France, notre plateforme logistique les Messageries Laitières a positionné des SAS d'étanchéité sur les portes de quai. Lorsque le camion recule et que les blocs-roues sont installés, le SAS pneumatique gonfle automatiquement et vient combler l'espace entre le quai et la remorque, limitant d'une part l'entrée de la chaleur sur les quais et d'autre part les déperditions de froid. Cette action vient s'ajouter aux efforts déjà engagés par notre filiale notamment au niveau de sa flotte de camions détenue en propre qui roule exclusivement à l'Oleo 100, huile 100 % végétale, 100 % biodégradable et made in France.
- En Espagne, Arias a reçu la 1^{ère} étoile Lean&Green pour avoir réduit de 20 % ses émissions de CO₂ dans son processus logistique. Pour obtenir ce résultat, Arias a contractualisé avec un partenaire logistique plus vertueux et a optimisé les tournées afin d'améliorer les chargements et de réduire les kilomètres parcourus.

Des actions auprès de nos collaborateurs sont également réalisées sur nos sites parmi lesquelles :

- les Messageries Laitières testent, en partenariat avec Zenride, la possibilité pour les collaborateurs volontaires d'utiliser un vélo en location avec option d'achat pour leurs déplacements domicile-travail et personnels. Ce projet a pour but de faciliter la mobilité douce de nos collaborateurs et de favoriser l'accès à un vélo pour tous, quelle que soit leur fonction. Les Messageries Laitières prennent en charge le coût global (location, entretien et assurance) à hauteur de 70 %. Le coût varie en fonction du type de vélo choisi : pliant, cargo, classique ou électrique.

En Allemagne, notre filiale de commercialisation propose également à ses collaborateurs le même type d'offre afin de promouvoir la mobilité douce.

- Pour la cinquième année consécutive le Groupe a organisé la Semaine de la Mobilité afin d'inciter le plus grand nombre de personnes à privilégier les déplacements doux et alternatifs à la voiture particulière. Plusieurs actions ont été proposées aux collaborateurs des sites engagés dans le challenge : défis pour encourager l'utilisation de transports durables, promotion du co-voiturage, prêts de vélos de différents types et atelier de réparation, etc. Résultat de cette mobilisation en 2023, plus de 122 833 km en voiture individuelle économisés.

1.3. Indicateurs clés de performance

En % d'évolution versus 2015

Réduction des GES Scopes 1 & 2	2021	2022	2023	Objectif 2025
Variation des GES				
Scopes 1 & 2 (tonnes équiv. CO ₂ / tonne fabriquée)	-6,5%*	-10%*	-16,5%	-20%

* Les valeurs 2021 et 2022 du site de Pontmain (Sofivo) ont été corrigées a posteriori afin de mettre à jour les facteurs d'émission. Les valeurs présentées dans le tableau ci-dessus ont donc été retraitées.

	2021	2022	2023
Émissions de CO ₂ de la flotte détenue en propre (en tonnes équiv. CO ₂)	2 010	1 144	1 235

En 2023, la flotte des Messageries Laitières s’est agrandie ce qui explique la légère augmentation des émissions de CO₂. L’ensemble de la flotte de camions détenue en propre par les Messageries Laitières est alimentée en l’Oleo 100, huile 100 % végétale, 100 % biodégradable et *made in France*.

Les émissions directes (scope 1) comprennent les émissions liées à la combustion des énergies fossiles utilisées, aux procédés hors énergie (dues aux traitements des eaux usées) et aux fuites de fluides frigorigènes.

Les émissions indirectes (scope 2) incluent les émissions liées à la production d’électricité, de vapeur, de chaleur, ou de froid achetée et consommée par les sites, ainsi que les pertes en ligne.

Le calcul des émissions 2022 du scope 3 (autres émissions indirectes) de SAVENCIA Fromage & Dairy a été réalisé selon la méthodologie du GHG Protocol.

<i>Bilan carbone de SAVENCIA Fromage & Dairy (en KT équiv. CO₂) *</i>	2022	2023
Total scope 1 & 2	499	481
Scope 1	364	354
Scope 2 - market based**	135	127
Total scope 3	8 100	/
Dont scope 3 amont	7 696	/
Dont scope 3 aval	404	/

* Bilan carbone établi selon les catégories du GHG Protocol. Les catégories 3.8, 3.11, 3.13 et 3.14 ne sont pas applicables aux activités du Groupe.

** Méthode de calcul décrite dans les documents du GHG Protocol (www.ghgprotocol.org).

SAVENCIA Fromage & Dairy a mis à jour en 2023 l’évaluation complète de son empreinte carbone de l’année 2022, lui permettant ainsi d’identifier plus précisément les leviers d’action prioritaires pour réduire ses impacts.

Le scope 3 amont du Groupe SAVENCIA Fromage & Dairy regroupe l’ensemble des émissions liées aux produits et services achetés, au transport de marchandises amont et distribution, aux émissions liées aux combustibles et à l’énergie, aux immobilisations, aux déchets générés et aux déplacements domicile-travail.

Le principal poste d’émission de SAVENCIA Fromage & Dairy est celui des produits et services achetés, notamment l’amont laitier (élevage, gestion des pâturages, alimentation des animaux ...). Des plans d’actions sont d’ores et déjà déployés afin d’améliorer l’empreinte environnementale de notre collecte laitière (cf. améliorer l’empreinte environnementale de notre collecte laitière).

Le scope 3 aval comprend les émissions liées au transport de marchandises aval et distribution, à la transformation des

produits vendus, la fin de vie des produits vendus et aux investissements de SAVENCIA Fromage & Dairy.

Afin de réduire les émissions liées au transport amont et aval qui représentent environ 363 KT eq. CO₂ en 2023, la Direction Supply Chain travaille conjointement avec les filiales et leurs prestataires de transports à l’élaboration et au déploiement de plans d’actions visant à réduire ces émissions.

Les travaux se sont poursuivis par ailleurs afin de renforcer la qualité de l’évaluation du scope 3 dans une logique d’amélioration continue. Ces travaux s’inscrivent dans une démarche itérative et ont consisté à remplacer la majorité des flux monétaires en flux physiques. A date, les facteurs utilisés proviennent de sources génériques, ils seront amenés à évoluer à mesure que les plans d’action seront implémentés avec les fournisseurs pour en améliorer la précision.

Les objectifs de réduction de SAVENCIA Fromage & Dairy ont été validés “Well-below 2°C” par le SBTi. Le périmètre d’engagement SBTi sur le scope 3 comprend les émissions provenant des biens et services achetés, des activités liées aux combustibles et à l’énergie, du transport et de la distribution en amont et du traitement en fin de vie des produits vendus. Ces émissions représentent 96% du bilan carbone de SAVENCIA Fromage & Dairy.

Sur le scope 1 & 2, les émissions en valeur absolue ont diminué, en 2023, de 10,7% versus 2019. Pour rappel, l’objectif de SAVENCIA Fromage & Dairy est une réduction des gaz à effet de serre scope 1 & 2 de 27,5% d’ici 2030.

Les émissions liées au scope 3 rapportées aux tonnages fabriqués ont quant à elles diminuées de 4,2 % versus 2019. L’objectif de SAVENCIA Fromage & Dairy est une réduction du scope 3 par tonnages fabriqués de 22,5% d’ici 2030.

2. Maîtriser nos ressources en eau

2.1. Enjeu, risque et politique

Le changement climatique, la croissance démographique et l’utilisation excessive de l’eau contribuent au stress hydrique qui progresse dans le monde. Dans ce contexte, et afin de contribuer positivement à la préservation des ressources en eau qui tendent à se raréfier, le Groupe met en œuvre des pratiques responsables dans le but de minimiser son impact sur la ressource en eau et réduire ainsi le risque de stress hydrique.

L’eau joue en effet un rôle important dans nos procédés, notamment pour assurer un haut niveau d’hygiène et de sécurité de nos produits, principalement lors des opérations de nettoyage. Mais elle peut aussi être utilisée comme auxiliaire technologique lors des fabrications, comme fluide caloporteur ou frigoporteur. Elle alimente également les installations de prévention et de lutte contre les incendies.

Face au changement climatique, il est probable que certaines situations de stress hydrique s’accroissent. Une attention particulière est portée sur ces phénomènes afin d’identifier et de prévenir tout risque, et de renforcer, si besoin, les moyens d’action pour limiter autant que possible les prélèvements dans le milieu naturel.

L'objectif est de réduire les prélèvements d'eau dans le milieu naturel, à la tonne produite, de 10 % d'ici 2025 (versus 2015).

2.2. Actions mises en œuvre et résultats

Plusieurs actions sont mises en œuvre sur nos sites à travers le monde afin de diminuer nos prélèvements d'eau :

- Sur un site de CF&R, de nouveaux tunnels de lavage des moules et des réhausses ont été mis en place en fin d'année dernière. Ce nouveau process, plus économe en eau a permis, en 2023, de réduire de 30 % les quantités de produits lessiviels utilisées mais également d'économiser l'équivalent d'un mois de consommation d'eau du site.
- L'usine de Sofivo, à Pontmain, a mis en place depuis trois ans un plan de réduction des prélèvements d'eau. De nombreuses actions de sobriété sont mises en place telles que l'optimisation des lavages, le suivi des consommations à la journée via l'utilisation d'un logiciel ou bien encore le passage de certains utilitaires en eau recyclée au lieu de l'eau potable. L'optimisation du procédé d'osmose inverse grâce à la réutilisation des eaux issues du process industriel a permis une diminution importante de la consommation d'eau de ville. En 2023, la mise en œuvre de ces différentes mesures a permis de réduire de 11 % la consommation d'eau du site.
- Sur un site des Fromageries Lescure, l'eau générée par le process industriel est réutilisée en totalité pour le lavage des installations de nettoyage en place et des circuits d'osmose inverse. Ce sont ainsi 10 % de la consommation d'eau qui ont été économisées.
- Dans notre usine du Tholy, les modifications réalisées en 2022 sur l'installation de froid ont permis de réduire les prélèvements dans le milieu naturel de plus de 8 %.
- Sur notre site de Cornillé-les-Caves, l'installation de nouveaux compteurs d'eau a permis de mieux prévenir les fuites éventuelles et de gérer au plus près les consommations d'eau. Ce projet a été réalisé en collaboration avec l'Agence de l'Eau.

Afin d'améliorer la qualité des rejets en eaux, des actions d'optimisation, sont réalisées sur plusieurs sites et ont déjà permis de réaliser des abattements significatifs sur la Demande Chimique en Oxygène, le phosphore et l'azote.

Les travaux menés par les équipes sur le potentiel de réutilisation des eaux issues du lait et des produits laitiers se sont poursuivis et devraient connaître une ouverture réglementaire dès 2024 notamment en France.

2.3. Indicateurs clés de performance

En % d'évolution *versus* 2015

Réduction des prélèvements d'eau	2021	2022	2023	Objectif 2025
Variation des prélèvements d'eau (en m ³ /tonne fabriquée)	2,2%	-1,2%	-6,5%	-10%

3. Optimiser la gestion des déchets

3.1. Enjeu, risque et politique

Les activités de transformation génèrent des déchets courants inhérents aux procédés de fabrication et de conditionnement. Il s'agit majoritairement de Déchets Industriels Non Dangereux (DIND), et la plupart d'entre eux, comme le carton, le papier, le verre, l'acier ou l'aluminium, sont retraités dans des filières de revalorisation ou de recyclage. Les Déchets Industriels Dangereux (DID) sont peu présents. Ils proviennent des activités de maintenance (huiles usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques) et font l'objet d'un tri à la source en vue d'un recyclage par des prestataires spécialisés.

Afin de lutter contre le gaspillage des ressources naturelles et de réduire les coûts liés au traitement de ces déchets, l'engagement du Groupe est de renforcer le tri et la valorisation des déchets industriels en contribuant à des solutions circulaires, dans le but de limiter les risques de pollution.

3.2. Actions mises en œuvre et résultats

Afin d'optimiser la gestion des déchets générés et de développer leur valorisation, plusieurs actions sont menées par nos filiales :

- Elvir, en Normandie, est devenu le premier industriel français à réaliser le recyclage des briques alimentaires usagées de son site de production. Les premiers essais de valorisation des déchets de briques issus de lignes de production ont été lancés en 2022. Le tri à la source des briques est effectué sur site. Elles sont ensuite prises en charge par Véolia qui assure le pressage, la mise en balles de briques, puis un papetier gère la séparation des fibres du papier et du mélange plastique/aluminium. Les fibres de papier sont ensuite utilisées pour la fabrication d'essuie tout, de mouchoirs ou de papier hygiénique. Le mélange plastique/aluminium sert à fabriquer des palettes ou du mobilier urbain. Ce projet, co-construit avec Véolia, a permis la création de nouvelles filières de valorisation plus responsables.
- Sur le site de Vigneulles, un travail important a été réalisé en 2023 sur la recherche de nouvelles filières de valorisation. Des solutions innovantes ont ainsi été mises en place. Le tri de la glassine, ces rouleaux de papiers siliconés sur lesquels les étiquettes sont apposées, a été mis en place en juillet 2023. Tous les équipements de protection individuel à usage unique (charlottes et blouses à usage unique, cache-barbe, surchausses) sont recyclés. Il en est de même pour les néons, la moulure/plastique dur, les câbles et moteurs électriques, les conteneurs de produits chimiques ou bien encore les fins de rouleaux d'emballage. Les déchets dangereux sont eux aussi valorisés (filtres à huile, solvant, emballages souillés, ...) dans des filières dédiées. Entre 2019 et 2023, ce sont ainsi 70 Tonnes de déchets supplémentaires qui ont été recyclés.

- Aux Messageries Laitières, les chaussures de sécurité, portées par les collaborateurs dans les entrepôts sont recyclées par Takapas, une start-up proposant la première technologie de valorisation des chaussures de sécurité en France. Les chaussures sont triées, broyées, les métaux repartent dans le circuit de valorisation métaux et le reste de la chaussure est transformé en Combustible Solide de Récupération (CSR).

3.3. Indicateurs clés de performance

En 2023, 73,1 % des déchets courants de nos sites de production sont évacués en vue de valorisation^(*).

	2021	2022	2023
% de déchets courants évacués en vue de valorisation	68,3 %	68,2 %	73,1 %

* Les déchets peuvent être valorisés sous plusieurs formes : matière, biologique ou énergétique.

4. Développer l'écoconception de nos emballages

4.1. Enjeu, risque et politique

Le Groupe précise son ambition sur les emballages en s'engageant sur le développement de leur écoconception afin de réduire le risque de surproduction de déchets.

La Charte de Conception Responsable, élaborée en 2019, précise ainsi les *guidelines* et les orientations à suivre en matière d'écoconception des emballages. Elle intègre notamment des mesures de réduction à la source ou d'utilisation de matériaux recyclés, favorisant ainsi la transition vers une économie circulaire des emballages.

L'objectif du Groupe est de tendre vers 100 % d'emballages recyclables ou biodégradables pour ses produits à marque à l'horizon 2025.

4.2. Actions mises en œuvre et résultats

- Le comité de pilotage Oxygen, dédié à l'écoconception des emballages et en charge du suivi de la réalisation de l'objectif défini, s'est réuni à trois reprises cette année afin de travailler sur les axes prioritaires suivants :
 - réduire à la source l'usage de matériaux ;
 - bannir les matériaux controversés ;
 - tendre vers 100 % de recyclabilité ou biodégradabilité ;
 - intégrer un maximum de matériaux recyclés ;
 - privilégier l'utilisation de matériaux renouvelables ;
 - réduire l'empreinte carbone de nos emballages.

En 2023, les travaux du comité de pilotage ont porté plus spécifiquement sur le suivi des réglementations telles que la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) ou bien encore sur le projet européen de règlement sur les emballages et déchets d'emballages (Proposal Packaging and Packaging Waste - PPWR).

En 2023, le développement et le déploiement de projets d'écoconception restent difficile du fait de la pénurie de matières d'emballages. Les équipes SAVENCIA ont, malgré le contexte, été très actives et plusieurs améliorations ont été développées, par exemple :

- Roquefort Papillon : suite à un travail de reconception, la barquette devient 100 % recyclable ;
- Milkaut : changement de la composition des cartons de transport de la filiale en remplaçant les 70 % de fibres vierges par des fibres recyclées ;
- Polenghi : grâce à la standardisation de la structure des cartons de transport, réduction de la consommation de cartons de 25 % ;

4.3. Indicateurs clés de performance

Le taux d'emballages recyclables ou biodégradables est de 86,1 % en 2023.

	2021	2022	2023	Objectif 2025
Taux d'emballages recyclables ou biodégradables	86,6 %	84,8 %	86,1 %	Tendre vers 100 %

3 Application de la Taxonomie européenne

Application de la Taxonomie européenne aux activités de SAVENCIA Fromage & Dairy

1. Contexte

1.1. Rappel du contexte réglementaire

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, dit « Taxonomie européenne », établit un cadre de référence visant à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises de publier les parts de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissements et de leurs dépenses d'exploitation qui contribuent de façon substantielle à un des six objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- Transition vers une économie circulaire ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Ainsi, la Commission européenne a défini des critères techniques permettant d'établir un langage commun sur la notion de durabilité et, par conséquent, d'orienter l'allocation de capitaux vers des activités contribuant substantiellement à l'atteinte d'un de ces six objectifs. Depuis juin 2023, la Commission européenne a étendu le champ d'application de la Taxonomie européenne aux quatre autres objectifs environnementaux, faisant ainsi entrés en vigueur les six objectifs environnementaux.

Dans ce cadre, les entreprises doivent communiquer en 2024 sur l'exercice 2023, la part de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissement et leurs dépenses d'exploitation associées à des activités économiques dites « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la Taxonomie européenne. Depuis l'exercice 2022, les entreprises sont tenues de publier leurs KPIs d'éligibilité, ainsi que la part alignée, c'est-à-dire respectant les critères de durabilité définis dans la Taxonomie pour les deux premiers objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Pour les quatre nouveaux objectifs, seule l'éligibilité est requise en 2024 pour l'exercice fiscal 2023.

Pour répondre à ces obligations de reporting, une analyse détaillée de l'ensemble des activités de SAVENCIA Fromage & Dairy au sein des différentes entités consolidées a été menée conjointement par les Directions financière, RSE, industrielle, juridique, conformité, assurance et fiscale. L'identification des activités éligibles et la qualification de leur niveau d'alignement à la Taxonomie ont été réalisées conformément aux instructions et aux critères détaillés dans les actes délégués.

Une activité éligible sera considérée comme alignée si elle respecte le ou les critère(s) technique(s) de contribution substantielle, si elle ne porte pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux (critères dits Do Not Significantly Harm – DNSH définis par la taxonomie), et si elle respecte les garanties minimales relatives aux droits de l'homme, la corruption, la fiscalité et la concurrence.

2. Résultats

2.1. Résultats d'éligibilité et d'alignement pour l'exercice 2023

Résultats d'éligibilité et d'alignement pour l'exercice 2023 :

La Commission européenne a priorisé les secteurs d'activité ayant une contribution majeure aux émissions de gaz à effet de serre au niveau de l'UE. Le secteur de l'agroalimentaire n'étant, à ce jour, pas visé par le Règlement Taxonomie, SAVENCIA Fromage & Dairy a un niveau d'éligibilité à la taxonomie relativement faible.

SAVENCIA Fromage & Dairy veille à réduire l'empreinte environnementale de ses activités et de nombreux investissements sont réalisés en ce sens et le Groupe s'est engagé à réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1&2 à horizon 2025. De nombreuses actions sont menées en ce sens (cf chapitre « réduire nos émissions de GES »). En 2023, le Science Based Target initiative a validé les objectifs de réduction « well below 2° » de SAVENCIA Fromage & Dairy

Les données communiquées ci-dessous, en application de la réglementation taxonomie, ne sont donc pas totalement représentatives de l'effort engagé par le Groupe. En effet, le niveau de précision attendu par les textes réglementaires est très important et les outils de reporting ne sont pas encore totalement adaptés à ce stade.

L'analyse des activités éligibles pour l'exercice 2023 a modifié le référentiel d'éligibilité en y intégrant mieux l'objectif adaptation et en prenant en compte les quatre nouveaux objectifs. A noter, l'outil de reporting ne permettant pas à date de rattacher un investissement à un plan d'adaptation, aucune contribution à l'objectif adaptation n'a pu être identifié sur cet exercice.

Le rappel des indicateurs ainsi que des précisions sur la méthodologie d'évaluation et les définitions sont détaillés dans la note méthodologique relative à la taxonomie, présentée en annexe.

Indicateur Chiffre d'Affaires :

A l'instar de 2022, SAVENCIA Fromage & Dairy n'a identifié aucun chiffre d'affaires éligible car son activité n'est pas ciblée par les objectifs de la Taxonomie.

En effet, le secteur de l'agroalimentaire n'est pas considéré par la Taxonomie comme ayant une contribution substantielle au regard des six objectifs environnementaux.

De ce fait, le chiffre d'affaires SAVENCIA Fromage & Dairy n'est pas éligible.

Le tableau réglementaire figure en annexe de ce document (cf. Tableaux réglementaires taxonomie européenne).

Le total du Chiffre d'Affaires peut être rapproché des états financiers intégrés au rapport financier annuel 2023 (cf. état 1.1 des comptes consolidés).

Indicateur CapEx :

Au sein du Groupe, les investissements éligibles réalisés cette année couvrent trois objectifs environnementaux (Atténuation, Eau, Economie circulaire) sur les six objectifs.

Atténuation

- 4.15 Réseaux de chaleur/ froid
- 5.1 Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution
- 5.3 Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées
- 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- 6.6 Transport routier de fret
- 7.1 Construction de bâtiments neufs
- 7.2 Rénovation de bâtiments existants
- 7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique
- 7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)
- 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments
- 7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables

Eau

- 2.1 Production et distribution d'eau

Économie circulaire

- 1.1 Fabrication d'emballages en matières plastiques
- 2.2 Production de nouvelles ressources en eau à des fins autres que la consommation humaine
- 3.1 Construction de bâtiments neufs
- 3.2 Rénovation de bâtiments existants

La part des investissements éligibles de SAVENCIA Fromage & Dairy pour l'année 2023 s'élève à 12,65 % sur un total de 294 millions d'euros (augmentation de CapEx brut sans retraitement des subventions).

Ces montants se réfèrent essentiellement à l'acquisition de bâtiment (7.7), à la construction (7.1) et la rénovation de bâtiments (7.2). La part alignée de ces dépenses d'investissement s'élève à 0,8% et concerne les

investissements liés à l'activité 7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables.

A périmètre égal, les données de l'exercice 2023 restent cohérentes par rapport à l'exercice 2022.

Le tableau réglementaire figure en annexe de ce document (cf. Tableaux réglementaires taxonomie européenne).

Le total des dépenses d'investissement peut être rapproché des états financiers intégrés au rapport financier annuel 2023 (cf. état 3 des comptes consolidés).

Le Groupe SAVENCIA prend en compte pour l'exercice 2023 l'ensemble de ses dépenses d'investissement, quelle que soit la source de leur financement, c'est-à-dire la valeur de ses immobilisations brutes. En 2023, face au contexte macro-économique agité et fortement inflationniste, le Groupe a priorisé les investissements les plus stratégiques.

Indicateur OpEx :

Le Règlement permet une exemption de publication si les OpEx visés par la Taxonomie ne sont pas matériels. De ce fait, il a été décidé de fixer un seuil raisonnable de matérialité à 5 % au regard des pratiques de place et de la compréhension du Règlement par SAVENCIA.

La démonstration de la non-matérialité a été calculée en comparant les OpEx ciblés par la Taxonomie aux OpEx totaux :

	2023
Total des OpEx au sens de la taxonomie	132 511 414 €
Total des OpEx Groupe	6 577 793 000 €
Matérialité des OpEx	2,0 %

Le tableau réglementaire figure en annexe de ce document (cf. Tableaux réglementaires taxonomie européenne).

Le total des dépenses d'investissement peut être rapproché des états financiers intégrés au rapport financier annuel 2023 (cf. état 3 des comptes consolidés).

2.2. Méthodologie d'évaluation des activités au regard des critères

Afin d'évaluer le niveau d'alignement actuel des activités identifiées comme éligibles, SAVENCIA Fromage & Dairy a procédé à une vérification du respect des critères d'examen technique de ces activités et des garanties minimales.

2.2.1. Contribution substantielle

Pour cette exercice, SAVENCIA Fromage & Dairy a ciblé les CapEx avec le potentiel d'éligibilité et d'alignement le plus élevé, tout en tenant compte de la matérialité des montants.

Concernant la méthodologie appliquée pour l'alignement de l'activité 7.6, SAVENCIA Fromage & Dairy a vérifié que les CAPEX éligibles sont bien décrits dans la liste des installations contenue dans la contribution substantielle.

2.2.2. DNSH générique - Adaptation au changement climatique

Pour répondre au critère DNSH relatif à l'objectif d'Adaptation au changement climatique visé par la Taxonomie, SAVENCIA Fromage & Dairy a sollicité son assureur afin de mener une étude sur les risques climatiques physiques couvrant la totalité des entités et des implantations géographiques. Cette analyse intègre différents scénarios climatiques et apporte une vision à moyen et long terme.

Le rapport détaille les différents risques par sites et par région, ainsi que les recommandations d'adaptation à mettre en place pour pallier ces risques. SAVENCIA Fromage & Dairy a lancé des travaux d'adaptation face aux risques identifiés.

Au vu de cette analyse, SAVENCIA Fromage & Dairy a estimé répondre au respect du DNSH adaptation pour cet exercice.

2.2.3. Garanties Minimales

SAVENCIA Fromage & Dairy a ainsi mené sa revue des garanties minimales en central via des ateliers conduits avec les directions concernées et a conclu au respect des garanties minimales, notamment grâce au respect des critères de 'non-alignement et à la mise en place de procédures et de diligences raisonnables.

D'autre part, SAVENCIA Fromage & Dairy met en œuvre les processus nécessaires pour valider le reste des critères de non-alignement, ces procédures étant résumées ci-après :

- Pour répondre aux garanties minimales en matière de **droits humains**, SAVENCIA Fromage & Dairy s'appuie sur un ensemble de politiques en lien avec les droits humains présenté dans ce document (cf. chapitre « respect des droits humains ») et dans son plan de vigilance.
- En matière de **corruption**, SAVENCIA Fromage & Dairy s'appuie sur un dispositif complet, conformément aux exigences de la loi Sapin II, d'identification des risques de corruption, de politiques de prévention et de processus d'alerte, déployé sur la totalité des activités en France et à l'international, et détaillé dans le chapitre du présent document « lutte contre la corruption ».
- En matière **fiscale**, SAVENCIA Fromage & Dairy s'engage au respect de la législation locale dans tous les pays où il opère et a choisi de ne pas investir dans tous les pays dits « non coopératifs » (cf. chapitre « lutte contre l'évasion fiscale »).
- Sur la thématique du **droit de la concurrence**, SAVENCIA Fromage & Dairy déploie plusieurs dispositifs : une formation liée aux enjeux du droit de la concurrence, et la mise à disposition d'une Charte Ethique à destination des collaborateurs (cf. chapitre « lutte contre la corruption »).

3. Perspectives

3.1. Axes d'amélioration

Au titre de l'exercice 2023, l'analyse de l'éligibilité et de l'alignement à la Taxonomie européenne a permis d'identifier des axes d'amélioration pour les prochains exercices de reporting Taxonomie. Ainsi SAVENCIA Fromage & Dairy a identifié des actions à mettre en place dans les prochains exercices :

- L'amélioration de la remontée des informations techniques afin de fluidifier la collecte des données spécifiques à la Taxonomie. Cela passera par des formations continues des équipes mises à contribution dans la collecte d'informations requise par la taxonomie verte européenne ;
- La valorisation des investissements réalisés dans le cadre des plans d'adaptation.

Annexes

1. Tableaux réglementaires Taxonomie européenne

Activités économiques ⁽¹⁾	Code(s) ⁽²⁾	Chiffre d'affaires absolu ⁽³⁾ en €	Part du chiffre d'affaires ⁽⁴⁾
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)		0	0%
Dont habitantes	N/A	0	0%
Dont transitoires	N/A	0	0%
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (g)			
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		0	0%
A.Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		0	0%
B. Activités non éligibles à la taxonomie			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		6 790 712 721 €	100%
Total (A. + B.)		6 790 712 721 €	100%

Activités économiques ⁽¹⁾	Code(s) ⁽²⁾	CapEx ⁽³⁾ en €	Part des CapEx ⁽⁴⁾
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)			
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	2 129 180	0,8%
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	0	0,0%
CapEx durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie) (A.1.)		2 129 180	0,8%
Dont habitantes		2 129 180	0,8%
Dont transitoires		0	0,0%
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés sur la Taxonomie) (g)			
Fabrication d'emballages en matières plastiques	CE 1.1	156 491	0,05%
Production et distribution d'eau	WTR 2.1	160 820	0,05%
Production de nouvelles ressources en eau à des fins autres que la consommation humaine	CE 2.2	123 710	0,04%
Réseaux de chaleur/ froid	CCM 4.15	137 970	0,05%
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 5.1	1 319 954	0,45%
Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM 5.3	335 717	0,11%
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	9 264 394	3,15%
Transport routier de fret	CCM 6.6	239 869	0,08%
Construction de bâtiments neufs	CCM 7.1 / CE 3.1	8 049 524	2,74%
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2 / CE 3.2	5 988 350	2,04%
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	2 344 147	0,80%
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	79 920	0,03%
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	1 547 000	0,53%
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	5 257 479	1,79%
CapEx éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés) (A.2.)		35 005 344	11,90%
A.CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		37 224 524	12,65%
B. Activités non éligibles à la taxonomie			
CapEx non éligibles à la taxonomie		256 938 381	87%
Total (A. + B.)		294 162 906	100%

	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH») (h)							Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), Année 2022 (18)	Catégorie activité habitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Adaptation au changement climatique (6)	Atténuation au changement climatique (5)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation au changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)					
	0,0%	0%	0%	0%	0%	0%	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0 %			
	0,0%	0%	0%	0%	0%	0%	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0 %	H		
	0,0%						NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0 %		T	
	0,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %			
	0,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %			

	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH») (h)							Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxonomie, FY 2022 (18)	Catégorie activité habitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Adaptation au changement climatique (6)	Atténuation au changement climatique (5)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation au changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)					
	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1 %	H		
	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0 %		T	
	0,8%	0%	0%	0%	0%	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1 %			
	0,8 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1 %	H		
	0,0 %						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %		T	
	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								0,0 %			
	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0 %			
	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								0,0 %			
	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0 %			
	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0 %			
	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								2,7 %			
	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0 %			
	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								0,2 %			
	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								0,0 %			
	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								1,0 %			
	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0 %			
	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								1,3 %			
	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								1,2 %			
	11,8 %	0 %	0,1 %	0,0 %	4,9 %	0 %								6,4 %			
	12,5 %	0 %	0,1 %	0,0 %	4,9 %	0 %								7,4 %			

Activités économiques ⁽¹⁾	Code(s) ⁽²⁾	OpEx ⁽³⁾ en €	Part des OpEx ⁽⁴⁾
A. Activités éligibles à la Taxonomie			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie)			
OpEx durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie) (A.1.)		0	0%
Dont habilitantes		0	0%
Dont transitoires		0	0%
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés sur la Taxonomie) (g)			
OpEx éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés) (A.2.)		0	0%
A.OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		0	0%
B. Activités non éligibles à la taxonomie			
OpEx non éligibles à la taxonomie		132 511 414	100%
Total (A + B)		132 511 414	100%

	Part du Chiffre d'affaires/ chiffre d'affaires total		Part des CapEx/Total des CapEx		Part des OpEx/Total des OpEx	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0,0 %	0,0 %	0,8 %	12,50 %	0,0 %	0,0 %
CCA	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
WTR	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,05 %	0,0 %	0,0 %
CE	0,0 %	0,0 %	0,0 %	4,87 %	0,0 %	0,0 %
PPC	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
BIO	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycles du combustible.	Non
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs lises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	Non
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non

	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH») (h)							Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), FY 2022 (18)	Catégorie activité habitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Adaptation au changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation au changement climatique (11)	Atténuation au changement climatique (12)	Adaptation au changement climatique (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)					
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	%			
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	%	H		
	0 %						N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	%		T	
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %			
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %			

2. Note méthodologique Taxonomie européenne

2.1. Rappel des indicateurs et réconciliation avec les états financiers

2.1.1 Chiffre d'affaires

Dans le cadre de l'actualisation du référentiel d'éligibilité de 2023, il est à noter les éléments suivants :

- Conformément au Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne (UE), SAVENCIA Fromage & Dairy, de par son statut d'entité d'intérêt public, est tenu de publier, au titre de l'exercice 2021, la part de son chiffre d'affaires, de ses investissements et dépenses d'exploitation éligibles résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques considérées comme durables au sens de la classification et des critères définis dans la Taxonomie. SAVENCIA Holding, n'est pas, à date, dans le champ d'application de ce Règlement. L'analyse et les éléments chiffrés présentés concerne par conséquent les activités du périmètre SAVENCIA Fromage & Dairy (ci-après le Groupe).
- Les données financières sont issues des comptes consolidés au 31 décembre 2023 ; les dénominateurs Taxonomie des KPI chiffre d'affaires et des dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers comme requis par le règlement.

Définition

La part du chiffre d'affaires visée à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 est obtenue en divisant la partie du chiffre d'affaires net tirée de produits ou de services, y compris d'actifs incorporels, associés à des activités économiques éligibles et alignées sur la Taxonomie (numérateur) par le chiffre d'affaires net (dénominateur) tel que défini à l'article 2, point 5), de la directive 2013/34/UE. Le chiffre d'affaires inclut les produits comptabilisés selon la norme comptable internationale 1, paragraphe 82, point a), telle qu'adoptée par le règlement (CE) n° 1126/2008 de la Commission.

2.1.2. CapEx

Définition

A noter, la FAQ publiée par la Commission Européenne le 19 décembre 2022 portant sur l'Article 8 a précisé que la source de financement des dépenses d'investissement n'est pas pertinente aux fins de l'évaluation de l'alignement de ces dépenses à la Taxonomie.

Les investissements éligibles et alignés remplissent l'une des conditions suivantes :

- Ces dépenses sont liées à des actifs ou processus associés à des activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie ;
- Ces dépenses font partie d'un plan visant l'expansion d'activités économiques alignées à la Taxonomie ou visant à permettre à des activités économiques éligibles à la Taxonomie de s'aligner sur celle-ci (« plan de CapEx ») ;
- Ces dépenses sont liées à l'achat de production d'activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie et à des mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre (notamment les activités répertoriées aux points 7.3 à 7.6 de l'annexe I de l'acte délégué sur le climat, ou d'autres activités économiques répertoriées dans les actes délégués).

Les montants concernés comprennent les entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice considéré, avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, pour l'exercice concerné, à l'exclusion des variations de la juste valeur. Il comprend aussi les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises, ainsi que les entrées de contrats, les réévaluations de contrats et les entrées de périmètre relatifs à l'application de l'IFRS16.

2.1.3. OpEx

Définition

Les dépenses d'exploitation retenues par SAVENCIA Fromage & Dairy en application des dispositions de la Taxonomie, telles que prévue en 2023, concernent les catégories suivantes :

- Les dépenses de recherche et développement non-capitalisées, incluant notamment les frais de personnel associés, retraitées des crédits d'impôt reçus sur la période ;
- Les contrats de location à court terme tels que déterminés conformément à la norme IFRS 16 et comprennent les dépenses relatives aux contrats de location à court terme et aux contrats de location de faible valeur ;
- Les dépenses d'entretien, de réparation, de maintenance et les autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des actifs des immobilisations corporelles.

4 ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

1. Généralités

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez SAVENCIA Fromage & Dairy ont notamment pour objet de vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux du Groupe reflètent sincèrement l'activité et la situation des sociétés qui le composent. Elles ont également pour objet d'apporter l'assurance raisonnable que les risques liés aux différents processus opérationnels mis en œuvre dans les différentes entités du Groupe sont connus et maîtrisés.

Le contrôle interne est mis en œuvre par chaque entité sous l'impulsion de la Direction Générale du Groupe et avec l'appui du Conseil d'Administration et de son Comité d'audit et des risques dans le cadre de leurs missions. Elles ont pour objet de vérifier que :

- les lois et règlements en vigueur dans chacun des pays où le Groupe opère, ainsi que les politiques qui encadrent la gestion des exploitations sont respectés ;
- les actifs sont sauvegardés ;
- les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux du Groupe reflètent sincèrement l'activité et la situation des sociétés qui le composent dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Elles contribuent également à prévenir et à détecter les erreurs et fraudes.

Comme tout système, ces procédures de contrôle interne ne peuvent fournir une garantie absolue de l'exhaustivité de la connaissance et de la maîtrise des risques.

La création d'une Fonction de Contrôle interne en avril 2022 a eu pour objectif de renforcer le pilotage du dispositif global avec le déploiement d'un Référentiel de Contrôle interne et d'un questionnaire d'auto-évaluation à destination de toutes les filiales opérationnelles.

La gestion des risques, s'appuyant sur une démarche Enterprise Risk Management (ERM) à tous les niveaux du Groupe, et notamment sur la cartographie des risques, vise à une stratégie de maîtrise des risques (opérationnels, financiers, stratégiques...) en optimisant :

- les moyens de prévention ;
- les moyens de réduction ou de couverture (par exemple par des contrats d'assurance) ;
- l'acceptation de la prise de certains risques.

2. Cartographie des risques

Le Groupe dispose de trois cartographies des risques construites en coordination avec le Management, dans le but

d'identifier les risques potentiels et de développer les mesures permettant de réduire au maximum leur portée et leur occurrence :

- une cartographie des risques « Groupe » ;
- une cartographie des risques « Loi Sapin II » ;
- une cartographie des risques « Loi sur le devoir de vigilance ».

2.1. Cartographies des risques "Groupe"

La formalisation de la démarche d'analyse des risques (ERM) par les principales entités opérationnelles se poursuit. Les résultats de ces cartographies locales viennent compléter la cartographie Groupe existante. En 2022, 100 % des cartographies des filiales ont été achevées ainsi que la majorité des cartographies des sites.

Depuis 2023, la cartographie Groupe résulte d'une analyse croisée des risques issue de la Direction de la stratégie et de la Direction gestion des risques. L'objectif de cette collaboration est de mettre en exergue des risques de nature stratégique d'une part et opérationnelle d'autre part. La compilation d'une approche top down (descendante) et bottom up (ascendante) permet une meilleure représentation des risques et menaces pouvant nuire à la pérennité des activités du Groupe.

ÉTAPES DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES :

- identification des risques : le risque est un événement qui peut survenir et dont les conséquences sont susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs du Groupe ou sa réputation ;
- évaluation du niveau de gravité du risque : les risques sont évalués selon deux critères, leur probabilité d'occurrence et leur impact ;
- analyse du niveau de maîtrise du risque : cette étape consiste à examiner les mesures de prévention et de protection existantes à date et à évaluer le niveau de maîtrise des risques potentiels.

PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS AU NIVEAU DU GROUPE :

RISQUES STRATEGIQUES

Les risques stratégiques identifiés en 2023 sont :

Tensions géopolitiques

Les tensions ou instabilités géopolitiques ainsi que l'éventuel renforcement des barrières douanières peuvent avoir des impacts sur le développement du Groupe ou entraîner des pertes de volumes.

Le Groupe assure une veille afin d'anticiper au mieux ces évolutions.

Arrêt/blocage durable d'un site stratégique

Certaines spécialités ou ingrédients stratégiques sont fabriqués ou transitent dans un nombre limité de sites, voire sur un site unique. La survenance d'un événement entraînant le blocage, la destruction partielle voire totale de l'un de ces sites, pourrait affecter significativement la production et la commercialisation de ces produits.

Le Groupe poursuit depuis de nombreuses années un programme de sécurisation de ses sites et de prévention des risques d'incendie avec le concours de ses assureurs, et fixe à ses principaux sites industriels des objectifs d'amélioration visant à diminuer l'occurrence de ces risques. Le Groupe poursuit le développement d'une démarche de Plan de Continuité d'Activité sur la base de différents scénarios d'indisponibilités. En outre, le Groupe a toujours traditionnellement pratiqué une politique prudente en matière de protection de ses actifs, de couverture de risques majeurs du type dommages aux biens, de pertes d'exploitation et de responsabilité civile.

Accroissement pression sociale et règlementaire sur les produits fromagers (santé : gras, salé, transformé...)

La montée en puissance des mouvements végétariens, la notion de bien-être animal, ainsi que le changement des habitudes alimentaires (bio, végétal...) peuvent accroître la perception négative des produits industriels et conduire à une baisse des ventes de nos produits. Face à ces tendances sociétales, un plan RSE actualisé et une communication adaptée constituent les premiers éléments de réponse.

Risque d'atteintes publiques à la réputation liée à la filière animale

La filière animale est de plus en plus perçue comme un facteur aggravant du dérèglement climatique, de l'atteinte à la biodiversité et au bien-être animal. Cette tendance combinée au changement des tendances de consommation a favorisé l'engagement du Groupe dans la réalisation d'actions concrètes telles que : la décarbonation, l'adhésion des éleveurs à la Charte des bonnes pratiques d'élevage, des certifications pour garantir la qualité du lait, une communication forte, etc... L'engagement sociétal et environnemental du Groupe se renforce au travers de l'amélioration continue de ses activités historiques et la recherche d'innovation constante avec le développement de gammes bios et végétales ainsi que la validation de sa trajectoire de décarbonation par le SBTi.

Cyberattaque, sécurité de la data et des systèmes d'informations

L'indisponibilité des systèmes d'information au travers d'une cyberattaque est la menace qui peut paralyser l'ensemble des activités du Groupe.

La prise en compte de ce risque technologique nécessite l'expertise d'une équipe renforcée en sécurité des systèmes d'information. La mise en service d'un SOC en 2021 augmente le niveau de protection du Groupe contre les cyberattaques. En 2023, 5 plans de continuité d'activité sans informatique Groupe ont été initiés sur des sites industriels et sont en cours de déploiement. L'objectif est d'assurer une poursuite des

activités (mode dégradé) grâce à l'anticipation de ce scénario et à l'identification de plans de contournement.

Incidents climatiques ayant un impact sur l'activité et les installations

L'accroissement des phénomènes climatiques violents pouvant impacter les activités et les installations obligent les sites à s'y préparer en réalisant des études d'impact spécifiques et en se dotant de plans de continuité d'activité.

Défaillance des installations et des équipements

L'incapacité de fonctionnement des sites peut être de nature diverse : le vieillissement des infrastructures, l'obsolescence des équipements, la malveillance, etc... qui sont autant de facteurs pouvant conduire à une indisponibilité. Pour lutter contre ce phénomène, il est essentiel de conduire une démarche exhaustive d'évaluation des risques et de définir des plans d'action concrets.

Globalisation/régionalisation des négociations et alignements sur 3xNet

Les rachats et fusions entre clients ainsi que la création de centrales d'achat au niveau européen accroissent le poids des clients dans les négociations commerciales. Cette réalité peut avoir pour conséquence une perte de CANG et des alignements tarifaires négociés ou imposés. Dans ce contexte, il est important de veiller à la cohérence des conditions et d'accompagner nos collaborateurs lors des négociations.

Pénurie de main d'œuvre, faible attractivité, déficit en recrutement

Dans un contexte de guerre des talents et d'une évolution des attentes du monde du travail par les candidats, il devient plus difficile de recruter. Face à ce défi, il est indispensable d'améliorer l'attractivité en réduisant la pénibilité des postes ainsi que de promouvoir la marque employeur.

Attaque par des parties prenantes

L'accroissement de la concurrence et la multiplicité d'acteurs (concurrents, associations, autorités, consommateurs, etc...) expose le Groupe à des pratiques de déstabilisation pouvant impacter l'image et les marques. Dans un contexte d'échanges soutenu d'informations, via les réseaux sociaux notamment, il est important d'identifier toutes les parties prenantes, d'adopter une démarche collaborative et de définir une stratégie de communication de crise.

RISQUES OPERATIONNELS

Les risques opérationnels émanent de la concaténation des cartographies des risques filiales et sites. Certains risques sont identiques à ceux présentés dans la partie des risques stratégiques. Pour éviter les répétitions, ces risques sont indiqués mais non détaillés.

- Incidents climatiques ayant un impact sur l'activité et les installations;
- Pénurie de main d'œuvre, faible attractivité, déficit en recrutement;

- Cyberattaque, sécurité de la data et des systèmes d'informations;
- Atteinte à la santé collaborateurs, visiteurs.

La santé et la sécurité des hommes et des femmes qui travaillent pour le Groupe sont une priorité. Pour améliorer constamment la sécurité au travail, le Groupe met en œuvre un programme international de mobilisation, de formation et de gestion : « la Sécurité, c'est notre affaire ! ». Un référentiel sert de guide à toutes les unités de production et l'affichage des Règles d'or véhicule sur tous les sites les messages de prévention. Outil central de ce programme, la visite de sécurité comportementale (VSC) permet de sensibiliser et de mobiliser toutes les parties prenantes : Direction, managers et opérateurs. En outre, un programme visant à protéger la sécurité des collaborateurs en déplacement a été développé.

Contamination

La confiance des consommateurs dans les marques du Groupe repose sur une matière première et un produit de qualité irréprochable. Le Groupe est donc particulièrement attentif à la sécurité alimentaire de ses produits. Le risque de contamination est principalement lié à des origines microbiologiques mais aussi à de possibles contaminants chimiques, allergènes ou corps étrangers et ce, aux différents stades de l'élaboration des produits, depuis la collecte du lait ou l'achat des matières premières jusqu'à la fabrication et le stockage des produits, ou leur distribution.

La politique qualité du Groupe couvre aussi bien les processus d'achat des matières premières, que de production et de distribution. Elle répond aux protocoles internationaux de diagnostic et de maîtrise de la sécurité alimentaire les plus rigoureux et est constamment mise à jour, notamment dans ses nouveaux métiers, comme la nutrition infantile ou les ingrédients pour le secteur parapharmaceutique.

Risque d'épidémie et de pandémie

Certains facteurs dont la mondialisation des flux, l'interconnexion des économies et les déplacements réguliers de la population mondiale favorisent le développement d'un risque épidémiologique pouvant réduire ou bloquer la production de sites industriels ou administratifs.

La crise du Covid 19 a prouvé qu'il est essentiel d'être préparé à ce risque soudain et cyclique. L'anticipation de l'organisation du travail (exemple : fourniture de matériels informatiques pour le télétravail), le maintien suffisant et en condition opérationnelle des stocks (masques, gants, gel hydroalcoolique, etc...), l'organisation de cellules de crise au niveau du Groupe et au niveau local, ont permis la continuité des activités du Groupe.

2.2. Cartographies des risques "Loi Sapin II"

La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique de décembre 2016, dite loi Sapin II, impose l'établissement d'une cartographie détaillant les risques de corruption et de trafic d'influence, notamment en fonction des zones géographiques dans lesquelles le Groupe déploie ses activités.

La cartographie des risques de corruption vise deux séries d'objectifs :

- identifier, évaluer, hiérarchiser les risques de corruption pour garantir un programme de conformité efficace et adapté ;
- informer la Direction et lui donner la visibilité nécessaire pour la mise en œuvre de mesures de prévention et de détection proportionnées aux enjeux identifiés.

En 2022, la cartographie des risques nets Sapin II a été approfondie par le déploiement de cartographies de risques corruption en filiales et le lancement de plans d'actions sur certaines filiales particulièrement exposées (Chine, Ukraine, Brésil, Argentine, Hongrie, Espagne). Cette démarche a été poursuivie en 2023 par l'accompagnement des filiales Elvir, SPLI et du pôle Alliance Fromagère.

2.3. Cartographies des risques "Loi sur le devoir de vigilance"

Conformément à la loi relative au devoir de vigilance, Le Groupe SAVENCIA a établi un plan de vigilance dont l'objectif est d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement, résultant de ses activités, de celles des sociétés qu'elle contrôle ainsi que de celles de ses sous-traitants et fournisseurs. Ce plan de Vigilance est consultable sur le site internet savencia-fromagedairy.com, comme sur le site internet du Groupe.

Nota : un seul plan de vigilance 2023 Groupe est rédigé.

2.4. Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Les filiales du Groupe situées au sein de l'Union européenne ont achevé leur mise en conformité initiale et sont désormais en posture de maintien de la conformité.

L'équipe DPO a été renforcée pour disposer de la capacité de contrôle nécessaire à cette nouvelle posture.

3. Modalités du contrôle

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (ERM) sont mises en place en tenant compte des valeurs du Groupe qui mettent en avant la subsidiarité et l'autonomie de ses unités, ainsi que de la cartographie des risques. La Société-mère contrôle l'activité de ses filiales au travers :

- des Directions d'Activité chargées de les animer et de les superviser ;
- de la Direction Financière chargée d'apprécier la pertinence des résultats et l'équilibre financier du Groupe.

Le Comité d'audit et des risques du Conseil d'Administration assure le suivi de l'efficacité de ces contrôles, en s'appuyant sur les travaux de l'Audit interne et des commissaires aux comptes.

Dans le cadre d'un plan pluriannuel, le Département d'Audit interne, rattaché à la Direction Générale du Groupe, porte une appréciation sur la maîtrise du contrôle interne de

chacune des entités, ainsi que des processus transverses de plus en plus présents dans le Groupe, s'appuyant pour cela sur le cadre de référence défini par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les missions contribuent à apprécier les risques majeurs spécifiques à l'activité de chaque entité, en s'appuyant sur les cartographies des risques élaborées dans le cadre de la démarche ERM en cours de déploiement dans le Groupe. Le rapport établi à l'issue de la mission fait ressortir les points d'amélioration du contrôle interne. Les entités sont ensuite tenues d'établir et de déployer des plans d'actions visant à mettre en place les améliorations ainsi recommandées, et de rendre compte périodiquement de leur état d'avancement. L'avancement de ces plans d'actions est supervisé par les Directeurs d'activité, et fait l'objet d'un suivi annuel par le Département d'Audit interne.

Concernant l'information financière, le processus d'élaboration des comptes de chaque filiale repose sur :

- un plan de comptes unique qui s'impose à toutes les filiales ;
- un manuel de procédures comptables visant à harmoniser les politiques mises en œuvre dans ce domaine.

Sur ces bases, les filiales établissent des situations mensuelles qui se comparent à la même période de l'exercice précédent. Elles établissent également une prévision annuelle de résultats. La Direction Financière du Groupe assure un suivi de l'activité et de ses résultats avec une présence active et un contrôle des informations reçues par les Directeurs Financiers de chaque activité.

Les comptes sociaux de chaque filiale et les informations supplémentaires nécessaires à l'établissement et aux retraitements des consolidations semestrielles et annuelles sont par ailleurs certifiés par les auditeurs externes de chaque filiale. La nomination de ces auditeurs est inscrite dans une politique d'harmonisation établie en liaison avec les commissaires aux comptes du Groupe. De plus les dirigeants de chaque filiale signent une lettre d'affirmation, à l'attention du Conseil d'Administration, sur la qualité et le contenu de leurs comptes.

Le processus d'élaboration des comptes consolidés repose sur un système informatisé permettant de centraliser les comptes sociaux ainsi harmonisés, de même que les informations supplémentaires nécessaires à l'élaboration de la consolidation.

Pour que ces opérations de consolidation soient assurées dans de bonnes conditions de contrôle interne, des procédures ont été établies et visent à garantir l'intégrité des données collectées au moyen d'un outil unique dont les accès sont strictement contrôlés. La fiabilité des traitements de consolidation et l'image fidèle des restitutions consolidées sont garanties par des procédures visant à séparer les tâches et à assurer la supervision des opérations.

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leurs diligences relatives à la vérification des comptes consolidés, procèdent chaque année à un examen des procédures mises en place pour l'établissement de ceux-ci et formulent les recommandations qu'ils estiment nécessaires. Ces remarques sont prises en compte pour améliorer régulièrement nos procédures existantes.

5 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

1. Comptes consolidés au 31 décembre 2023

1.1. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	12 mois	
		2023	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES	3	6 790 713	6 551 216
Consommations externes	4.1	-4 582 655	-4 364 581
Frais de personnel	7.1	-1 182 623	-1 156 275
Dotations et reprises d'exploitation	4.2	-203 630	-199 509
Autres charges et produits d'exploitation	4.3	-608 885	-596 549
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	3	212 920	234 302
Autres charges et produits opérationnels	5	-43 612	-71 426
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		169 308	162 876
Charges financières	11.1	-60 040	-38 208
Produits financiers	11.1	42 011	13 766
Résultat sur situation monétaire	13	3 092	2 725
Quote-part de résultat net des entreprises associées	6	1 761	1 537
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		156 132	142 696
Impôts sur les résultats	8.1	-50 250	-57 267
Résultat net des activités poursuivies		105 882	85 429
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		105 882	85 429
Part revenant aux actionnaires de la Société-mère		96 479	68 046
Participations ne conférant pas le contrôle	14.4	9 403	17 383
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)			
Part du Groupe			
• de base	14.3	7,17	5,01
• dilué	14.3	7,17	5,01
Des activités poursuivies			
• de base		7,17	5,01
• dilué		7,17	5,01

ÉTAT RÉSUMÉ DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	Notes	12 mois	
		2023	2022
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		105 882	85 429
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de conversion ⁽¹⁾		-114 946	18 120
Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie ⁽²⁾		-5 405	9 894
Coût de couverture ⁽³⁾		342	550
Hyperinflation ⁽⁴⁾		38 863	25 517
Quote-part des entreprises associées et co-entreprises sur éléments recyclables		78	38
Total des éléments recyclables en résultat net		-81 068	54 119
Gains et pertes actuariels liés aux régimes de retraite		-4 470	23 337
Quote-part des entreprises associées et co-entreprises sur éléments non recyclables		-	-
Total des éléments non recyclables en résultat net		-4 470	23 337
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts	14.2	-85 538	77 456
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL NET D'IMPÔTS		20 344	162 885
Part du Groupe		11 305	143 685
Participations ne conférant pas le contrôle	14.4	9 039	19 200

(1) Essentiellement sur les devises suivantes : forte dévaluation du peso argentin (-81,5 millions d'euros) accentuée au quatrième trimestre, ainsi que l'évolution des monnaies russe, chinoise nord-américaine et brésilienne.

(2) Concerne pour l'essentiel les couvertures de taux d'intérêts et de matières premières.

(3) IFRS 9 exclut le currency basis spread de la relation de couverture (cf. note 14.2).

(4) Impact du retraitement de l'hyperinflation concernant l'Argentine.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1.2. Bilan consolidé

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Immobilisations incorporelles	9.1	514 148	511 779
Immobilisations corporelles	9.2	1 284 993	1 299 629
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	9.3	65 511	60 702
Autres actifs financiers non courants	11.2	29 012	28 077
Participations dans les entreprises associées	6	28 809	23 838
Instruments financiers dérivés non courants	11.6.1	17 175	31 225
Actifs d'impôts différés	8.2	35 813	29 458
Autres actifs non courants	5	6 662	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		1 982 123	1 984 708
Stocks et en-cours	4.4	849 590	865 591
Clients et autres créances	4.5	1 131 845	1 112 826
Créances d'impôts		37 060	33 494
Instruments financiers dérivés courants	11.6.1	7 301	9 043
Autres actifs financiers courants	11.3	45 153	24 019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.4	590 984	548 616
Actifs des activités abandonnées ou en cours de cession	9.1	3 075	3 952
TOTAL ACTIFS COURANTS		2 665 008	2 597 541
ACTIFS		4 647 131	4 582 249

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Capital apporté	14.1.1	50 516	55 780
Autres réserves	14.1.2	-210 010	-85 977
Résultats non distribués		1 740 188	1 623 759
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		1 580 694	1 593 562
Participations ne conférant pas le contrôle	14.4	237 206	233 660
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE		1 817 900	1 827 222
Provisions pour retraite	7.2	79 156	69 984
Autres provisions	10	21 648	22 612
Emprunts et dettes financières non courants	11.5	391 564	294 922
Obligations locatives non courantes	9.3	47 156	40 716
Autres passifs non courants	12	23 763	17 402
Instruments financiers dérivés non courants	11.6.2	4 848	6 768
Passifs d'impôts différés	8.2	82 109	72 871
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		650 244	525 275
Fournisseurs et autres créditeurs	4.6	1 405 376	1 461 032
Impôts sur les résultats à payer		23 240	21 146
Instruments financiers dérivés courants	11.6.2	3 686	4 926
Emprunts et concours bancaires	11.5	722 497	721 836
Obligations locatives courantes	9.3	24 188	20 812
TOTAL PASSIFS COURANTS		2 178 987	2 229 752
PASSIFS		2 829 231	2 755 027
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		4 647 131	4 582 249

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	Notes	12 mois	
		2023	2022
Résultat net des activités poursuivies		105 882	85 429
Impôts sur les bénéfices	8.1	50 250	57 267
Amortissements et provisions	4.2	203 630	199 509
Plus ou moins-values de cession		-1 448	-7 758
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	6	-1 761	-1 537
Charges financières nettes		21 392	7 539
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie ⁽¹⁾		26 861	63 482
Marge brute opérationnelle		404 806	403 931
Intérêts financiers payés ⁽²⁾		-56 182	-23 181
Intérêts financiers reçus		35 590	13 532
Impôts sur les résultats payés		-51 093	-51 958
Variation du BFR	4.7	-72 510	-87 274
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION		260 611	255 050
Acquisitions de filiales et d'unités opérationnelles ⁽³⁾	2	-30 699	-3 541
Cessions d'activités nettes de la trésorerie cédée		-	-
Acquisitions de participations dans les entreprises mises en équivalence et activités conjointes ⁽⁴⁾		-3 520	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	-178 911	-188 397
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3 145	6 263
Acquisition d'actifs financiers long terme		-3 964	-1 587
Cessions d'actifs financiers long terme		2 142	1 667
Variations des autres actifs financiers courants		-25 021	-15 226
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des sociétés mises en équivalence)	6	541	1
FLUX NETS DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES INVESTISSEMENTS		-236 287	-200 820
Rachat et cession net d'actions propres		-5 264	-13 271
Augmentation de capital reçue des minoritaires		-	3 871
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées ⁽⁵⁾		-9 621	-
Émission d'emprunts	11.5	122 707	26 235
Remboursement d'emprunts	11.5	-26 860	-16 506
Remboursement d'obligations locatives	9.3	-28 350	-28 592
Dividendes versés		-24 428	-26 880
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS DANS LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		28 184	-55 143
Incidences des variations de change		-16 336	8 502
Augmentation/diminution de la trésorerie		36 172	7 589
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	11.4	496 902	489 313
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	11.4	533 074	496 902

(1) Dont impact des provisions non courantes pour risques et charges et dépréciations d'actifs (20,7 millions d'euros en 2023 (c.f. note 9.1) contre 61,5 millions d'euros en 2022 dont 47,6 millions d'euros sur l'UGT Russie) et du retraitement de l'hyperinflation concernant l'Argentine (4,5 millions d'euros en 2023 contre 5,7 millions d'euros en 2022).

(2) Dont intérêts payés sur les obligations locatives (cf. note 9.3).

(3) En 2023, acquisition de 100% de la société SAW S.A.
En 2022, rachat de 51,04 % de Poitou Chèvre SAS.

(4) En 2023, prise de participation de 50% dans la société Wiskerchen Cheese LLC.

(5) En 2023, rachat de 15% de Bake Plus suite à l'exercice partiel de l'option d'achat et de vente et exercice de l'option d'achat et vente de 30% de Palace Industries.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidé

Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société						
	Capital apporté	Autres réserves	Résultats non distribués	Total Capitaux propres part du Groupe	Participations ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<i>En milliers d'euros</i>	(note 14.1.1)	(note 14.1.2)			(note 14.4)	
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2022	75 306	-136 103	1 544 339	1 483 542	219 493	1 703 035
Dividendes distribués			-20 499	-20 499	-6 381	-26 880
Total des éléments du résultat global au 31/12/2022		50 126	93 559	143 685	19 200	162 885
Achat / cession d'actions propres	-19 526		6 255	-13 271	-	-13 271
Variation de capital	-	-	-	-	3 871	3 871
Effets de variations de périmètre :						
• Options de vente accordées aux participations ne conférant pas le contrôle			105	105	-2 523	-2 418
• Augmentation suite à regroupement d'entreprises			-	-	-	-
• Variation de pourcentage d'intérêt			-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	55 780	-85 977	1 623 759	1 593 562	233 660	1 827 222
Dividendes distribués			-17 510	-17 510	-6 918	-24 428
Total des éléments du résultat global au 31/12/2023		-124 033	135 338	11 305	9 039	20 344
Achat / cession d'actions propres	-5 264		-	-5 264	-	-5 264
Variation de capital	-	-	-	-	-	-
Effets de variations de périmètre :						
• Options de vente accordées aux participations ne conférant pas le contrôle			-1 399	-1 399	1 425	26
• Augmentation suite à regroupement d'entreprises			-	-	-	-
• Variation de pourcentage d'intérêt			-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	50 516	-210 010	1 740 188	1 580 694	237 206	1 817 900

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1.5. Notes annexes aux états financiers consolidés

SAVENCIA SA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé au 42, rue RIEUSSEC- 78220 VIROFLAY Cedex -France. Ses actions sont négociées sur la Bourse de Paris.

Le nom commercial de SAVENCIA SA et de ses filiales est SAVENCIA Fromage & Dairy, « Le Groupe ». Le Groupe est contrôlé par SAVENCIA Holding SCA, société enregistrée en France.

Son activité, production, distribution et commercialisation de produits laitiers et fromagers, s'exerce dans deux secteurs : les « Produits Fromagers » et les « Autres Produits Laitiers » (cf. note 3).

Les états financiers consolidés ont été arrêtés le 07 mars 2024 par le Conseil d'Administration. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils seront définitifs après approbation par l'Assemblée Générale du 25 avril 2024.

SOMMAIRE

NOTE 1.	BASE DE PRÉPARATION ET PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX	40
1.1.	BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	40
1.2.	PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX	41
NOTE 2.	FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE	44
NOTE 3.	INFORMATION SECTORIELLE	45
NOTE 4.	ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	47
4.1.	CONSOMMATIONS EXTERNES	47
4.2.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	48
4.3.	AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION	48
4.4.	STOCKS ET EN-COURS	48
4.5.	CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	49
4.6.	FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	50
4.7.	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	50
NOTE 5.	ÉLÉMENTS NON COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	51
NOTE 6.	PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	52
NOTE 7.	FRAIS ET AVANTAGES DU PERSONNEL	53
7.1.	FRAIS DE PERSONNEL	53
7.2.	AVANTAGES DU PERSONNEL	53
NOTE 8.	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	56
8.1.	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	57
8.2.	IMPÔTS DIFFÉRÉS	58
NOTE 9.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	59
9.1.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59
9.2.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65
9.3.	CONTRAT DE LOCATION IFRS 16	67
NOTE 10.	AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS	70
NOTE 11.	FINANCEMENTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS	72
11.1.	RÉSULTAT FINANCIER	72
11.2.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	72
11.3.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	73
11.4.	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	73
11.5.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES HORS CONTRATS DE LOCATION	74
11.6.	GESTION DU RISQUE FINANCIER ET INSTRUMENTS FINANCIERS	77
11.6.1.	<i>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ACTIFS</i>	79
11.6.2.	<i>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS PASSIFS</i>	80
NOTE 12.	AUTRES PASSIFS NON COURANTS	86
NOTE 13.	RÉSULTAT SUR SITUATION MONÉTAIRE	86
NOTE 14.	CAPITAUX PROPRES	88
14.1.	CAPITAL APPORTÉ ET AUTRES RÉSERVES	88
14.2.	DÉTAIL PAR NATURE DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	90
14.3.	RÉSULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES PAR ACTION	90
14.4.	INTÉRÊT DES DÉTENTEURS DE PARTICIPATION NE CONFÉRANT PAS LE CONTRÔLE DANS LES ACTIVITÉS ET FLUX DE TRÉSORERIE DU GROUPE	91
NOTE 15.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	92
NOTE 16.	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	92
NOTE 17.	ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE	93
NOTE 18.	Liste des principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés	94

NOTE 1. BASE DE PRÉPARATION ET PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

1.1. Base de préparation des états financiers consolidés

En application du règlement européen CE n° 1 606/2 002 du 19 juillet 2002 relatif à l'utilisation des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 ont été établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union européenne à cette même date. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ils sont arrêtés sur la base des comptes individuels de chaque entité constituant le Groupe et retraités pour être en conformité avec les principes comptables qu'il a retenus. Ils ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception des actifs et passifs évalués à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments financiers dérivés compris), des actifs biologiques ainsi que les actifs et les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur. Sauf indication contraire, ces normes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables.

Le Groupe applique les nouveaux textes applicables de façon obligatoire à compter du 1er janvier 2023 et notamment IFRS 17, Contrats d'assurance et les différents amendements qui s'y rattachent l'application de cette norme n'ayant pas d'incidence sur les opérations du Groupe, les amendements à IAS 1 et du Practice Statement 2 sur les informations à fournir sur les méthodes comptables, les amendements à IAS 8 sur la définition des estimations comptables, les amendements à IAS 12 Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique et les amendements à IAS 12 sur la réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2.

Ces amendements sont sans impact sur les comptes du 31 décembre 2023.

A noter que la réforme fiscale internationale concernant l'impôt minimum mondial (Pilier 2) sera applicable à compter de la clôture 2024 pour une première déclaration au 30 juin 2026. Le Groupe prévoit d'adopter les mesures de sauvegarde prévues par les textes. Les premières analyses conduites par le Groupe concluent à un impact potentiel limité. L'amendement à IAS 12 prévoit une exemption obligatoire et temporaire à la comptabilisation de l'impôt différé associé à cet impôt complémentaire dans les états financiers ainsi que dans les informations spécifiques à inclure dans les annexes aux états financiers. La durée de cette exemption n'est pas précisée par ces amendements.

Le Groupe n'applique pas les autres normes et interprétations non obligatoires en 2023 mais qui peuvent être appliquées par anticipation sur l'exercice.

Évaluation des effets du changement climatique

Compte tenu :

- des activités du Groupe et de son implantation géographique,
- la nature et l'ampleur des impacts actuels et potentiels des risques et opportunités liés au changement climatique tels qu'identifiés et évalués dans les facteurs de risques et la Déclaration de performance extra-financière, et
- des engagements pris par le Groupe dans ce domaine, notamment en matière de réduction des gaz à effet de serre de production et de transport et en matière de réduction de l'empreinte carbone de notre collecte laitière d'ici 2025,

Le Groupe n'a pas identifié d'effets significatifs pour l'exercice 2023. En particulier : aucune provision significative pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé au 31 décembre 2023. Le Groupe n'a pas identifié d'effets significatifs des engagements pris dans ce domaine sur la valeur de ses actifs corporels. Notamment, la mise en oeuvre des plans d'actions nécessaires pour adapter les outils de production ne remet pas en cause leur durées d'utilisation.

1.2. Principes comptables généraux

Les principes comptables sont inclus dans les notes correspondantes des Comptes consolidés. Ils sont présentés sous forme de texte sur fond bleu. Les principes comptables ci-après s'appliquent à l'ensemble des comptes.

1.2.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers d'une entité sous contrôle sont inclus dans le périmètre de consolidation dès le jour où le contrôle est transféré au Groupe et jusqu'à ce qu'il cesse. Les filiales font l'objet d'une intégration globale, les entités contrôlées conjointement et les entreprises associées font l'objet d'une mise en équivalence.

1.2.1.1. Filiales

Est considérée comme filiale toute entité contrôlée. Le contrôle consiste pour le Groupe à être exposé ou à avoir droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale, ainsi qu'en la capacité à influencer sur le montant de ces rendements en vertu du pouvoir qu'il exerce sur celle-ci. Il peut s'agir d'un contrôle de fait. L'évaluation du contrôle prend également en compte les droits de vote potentiels substantifs qui sont exerçables en temps utile pour diriger les activités clés. Les états financiers des filiales sont intégrés ligne à ligne dans les comptes consolidés et les intérêts ne conférant pas le contrôle sont présentés distinctement au sein des capitaux propres. La part de résultat revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle est également présentée distinctement dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, la méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de nouvelles activités par SAVENCIA Fromage & Dairy. La contrepartie transférée correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur par le Groupe en échange du contrôle de l'acquéreur en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle. Les éléments de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) comprennent :

- les actifs transférés ;
- les passifs assumés ;
- les instruments de capitaux propres émis par le Groupe SAVENCIA Fromage & Dairy ; et
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus dans le poste « Autres charges d'exploitation », à l'exception :

- des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis en rémunération d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des capitaux propres ; et
- des coûts liés aux dettes financières contractées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement

d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe SAVENCIA Fromage & Dairy doit évaluer les intérêts ne conférant pas le contrôle soit :

- sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquéreur évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et donc sans comptabilisation d'un goodwill au titre des intérêts ne conférant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel) ;
- à la juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence la comptabilisation d'un goodwill à la fois pour la part groupe et pour les intérêts ne conférant pas le contrôle (méthode du goodwill complet).

Le goodwill déterminé à la date d'acquisition correspond sur ces bases à la différence entre :

- la contrepartie transférée, plus le cas échéant le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition de la quote-part d'intérêts antérieurement détenue ;
- le montant net des actifs identifiables acquis et passifs repris évalués généralement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsque le calcul du goodwill aboutit à une différence négative, un profit est comptabilisé directement au compte de résultat.

Lors d'une prise de contrôle par achats successifs de titres, la quote-part d'intérêts détenue par l'acquéreur dans l'acquéreur avant la date de prise de contrôle est réévaluée en contrepartie du résultat sur la base des justes valeurs déterminées à la date de prise de contrôle.

Par application d'IFRS 10, les effets des augmentations ou diminutions de pourcentages d'intérêt sans conséquence sur le contrôle d'une filiale sont constatés en capitaux propres.

La perte de contrôle exclusif donne lieu à la comptabilisation d'un résultat global de cession quand bien même un intérêt résiduel serait conservé.

1.2.1.2. Activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel le Groupe dispose de droits sur les actifs et d'obligations sur les passifs d'une entité. Chacun des coparticipants comptabilise les actifs, les passifs, les charges et les produits relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe.

1.2.1.3. Co-entreprises

Est considéré comme co-entreprise tout partenariat dans lequel le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'actif net de l'entité. La méthode de la mise en équivalence est alors appliquée. Les comptes consolidés du Groupe comprennent la quote-part des profits et pertes réalisés et accumulés de cette entreprise sur la base du pourcentage de détention et

ce, à compter du jour où l'influence notable commence jusqu'à ce qu'elle cesse. Quand la quote-part du Groupe dans les pertes dépasse le montant investi dans la participation, celui-ci est ramené à zéro. De nouvelles pertes ne sont pas prises en compte à moins que le Groupe en ait l'obligation.

1.2.1.4. Éliminations des transactions et soldes intra-groupes

Les soldes et transactions intra-groupes sont éliminés ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-groupes. Les profits latents résultant de transactions réalisées avec des entités associées ou sous contrôle conjoint sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt détenu par le Groupe.

1.2.1.5. Entreprises dont les actifs non courants sont détenus en vue de la vente, activités abandonnées ou en cours de cession

Un groupe d'actifs et de passifs non courant est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouverte par le biais de la vente et non par son utilisation continue. Pour ce faire, il faut que l'actif soit disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs au bilan, sur la ligne "Actifs des activités abandonnées ou en cours de cession". Ces actifs sont évalués au plus faible de la valeur comptable ou de la juste valeur diminuée des coûts de cession. Les passifs d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés au bilan sur la ligne "Passifs des activités abandonnées ou en cours de cession".

Une activité cédée ou en cours de cession est définie comme composante de l'entreprise faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actifs abandonnés ou en cours de cession, qui soit :

- représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe;
- fait partie d'un plan global de cession d'une activité ou d'une zone géographique significative pour le Groupe;
- est une filiale significative acquise uniquement dans le but de la revente.

S'agissant des activités abandonnées, le traitement du bilan n'est pas modifié.

Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère significatif.

1.2.1.6. Conversion des monnaies étrangères

Dans les sociétés du Groupe, les transactions réalisées en monnaie étrangère sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat.

Lors de la consolidation, les actifs et les passifs des sociétés du Groupe exprimés dans une monnaie autre que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la fin de l'année, et, les postes du compte de résultat dans une monnaie autre que l'euro sont convertis en euros au cours de change annuel moyen, ce cours moyen étant une valeur approchée du cours de change à la date de transaction en l'absence de variations significatives ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction. À la clôture de l'exercice, les différences de change qui surviennent lors de la nouvelle conversion des actifs nets du Groupe par rapport au cours de l'exercice précédent ainsi que celles survenant lors de la conversion au cours de clôture des résultats et transactions convertis au cours moyen ou effectif, sont imputées directement en autres éléments du résultat global.

Les goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis en euros au taux de clôture. Les bilans et résultats des sociétés du Groupe actives dans les économies hyper inflationnistes sont retraités pour tenir compte des changements de pouvoir d'achat des monnaies locales en utilisant les indices officiels ayant cours à la date du bilan. La contrepartie de l'impact de l'indexation sur la période est présentée en résultat sur situation monétaire. Les comptes sont ensuite convertis en euros au cours de change en vigueur à la fin de l'année.

1.2.1.7. Estimation de la juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Le Groupe possède un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur sous le contrôle de la Direction Financière du Groupe.

La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif ;
- soit au moyen de techniques d'évaluation internes telles que les modèles d'évaluation des options et la méthode de la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie, ces modèles intégrant des données observables sur le marché ;
- soit à partir de techniques de valorisation internes intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables ;
- soit à partir de techniques de valorisation externes.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créanciers est présumée correspondre à la juste valeur de ces éléments.

1.2.1.8. Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes internationales, nécessite que le Groupe exerce son jugement, procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe. Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur les

évaluations des goodwill, des autres actifs incorporels et corporels, les provisions, les engagements de retraite et les impôts différés. Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des comptes et

détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque problématique (cf. notes 5, 9.1, 9.2, 8.2, 10).

Thème		Nature du jugement comptable/ Sources les plus significatives d'estimation
Annexe 1.2.1.1	Contrôle	Exercice du jugement dans certaines situations sur l'existence ou non du contrôle et évaluation permanente de la situation de contrôle qui peut conduire à des évolutions du périmètre de consolidation, notamment en cas de modification ou extinction du pacte d'actionnaires ou de circonstances transformant des droits protectifs en droits substantifs
Notes 5, 6, 9	Détermination des valeurs recouvrables dans les tests de pertes de valeurs (Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, titres mis en équivalence)	Sensibilité au taux d'actualisation, au taux de croissance à long terme, aux hypothèses du plan à long terme affectant les flux de trésorerie attendus ; Appréciation des tendances d'évolution des principaux marchés ; Sensibilité aux cours de matières premières notamment le prix du lait et les cotations beurre et poudre ; Sensibilité aux hypothèses financières en matière de taux de change, de coût de couvertures de change, de taux d'inflation et de taux d'intérêt.
Notes 5, 10	Risques de sorties de ressources suite à des litiges ou des sinistres	Appréciations des faits et circonstances Hypothèses sous-jacentes à la quantification des positions juridiques Identification et débouclage des positions juridiques incertaines
Note 7.2	Avantages du personnel	Sensibilité du taux d'actualisation Nature et périmètre des accords sociaux
Note 8.1	Incertitudes fiscales	Appréciation des faits et circonstances Hypothèses sous-jacentes à la quantification des positions fiscales Identification et débouclage des positions fiscales incertaines
Note 8.2	Impôts différés	Appréciation de l'horizon de recouvrement des impôts différés actifs
Note 11	Actifs, passifs et résultat financier	Évaluation des risques financiers : risques de marché, de change, de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité. Appréciation et dispositif de contrôle des évaluations de juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers

1.2.2. Principaux indicateurs du compte de résultat

Le compte de résultat présente les charges et les produits par nature. Dans les charges, il distingue les consommations externes (matières premières, matières incorporables, utilités...), les frais de personnel, les amortissements et les autres charges d'exploitation (honoraires, loyers, etc.).

1.2.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et les prestations de service à des tiers, soustraction faite de l'ensemble des déductions commerciales : remises et ristournes accordées aux clients, coûts liés aux accords commerciaux de développement ou aux actions promotionnelles facturées par les distributeurs. Ces déductions commerciales correspondent généralement à des remises sur volumes de ventes et/ou des services rendus par la GMS dont la construction de prix dépend de la nature des services rendus. Elles sont enregistrées dans le compte de résultat au moment du transfert de contrôle des biens et services à l'acheteur. La durée de ces transactions, eu égard aux produits vendus, est de courte durée. Elles sont évaluées

à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La part des prestations de service dans le chiffre d'affaires n'est pas significative.

Concernant les options offertes aux clients finaux d'acquiescer des biens et services supplémentaires significatifs suite à un achat préalable, la part de chiffre d'affaires relative aux avantages octroyés qui seront utilisés dans le futur est différée. Le chiffre d'affaires différé, correspondant à la juste valeur des avantages octroyés, est reconnu en résultat au cours de l'exercice où ces avantages sont convertis en prestations.

1.2.2.2. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est défini conformément à la recommandation du CNC 2009-R.03. Les éléments du résultat opérationnel n'en faisant pas partie sont des « Autres charges opérationnelles » et des « Autres produits opérationnels » résultant d'événements significatifs, inhabituels, anormaux et peu fréquents.

NOTE 2. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Suivi de l'inondation Corman SA

Une inondation a eu lieu chez Corman SA en juillet 2021. Les travaux de réhabilitation du site sont désormais finalisés et les lignes de production ont redémarré progressivement depuis 2022. La société a reçu notification de l'arrêté du gouvernement Wallon accordant une aide à la réparation en avril 2023.

Au vu des dispositions de cet arrêté, l'aide de la Région Wallonne remplit les critères d'une subvention d'investissement.

La reconnaissance de la créance de subvention naît au moment de la réalisation des obligations d'investissement, c'est-à-dire au fur et à mesure de la comptabilisation des investissements réalisés.

Effet de la crise Ukraine Russie

La situation géopolitique internationale s'est tendue à partir de février 2022 avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La guerre entre les deux pays se poursuit affectant les marchés financiers et la situation économique mondiale, exacerbant l'inflation et perturbant les chaînes d'approvisionnement mondiales. Des sanctions économiques ont été prononcées envers la Russie.

L'exposition financière du Groupe est limitée dans ces deux pays.

Évolution du périmètre de consolidation

Les principales évolutions sont les suivantes :

Au cours de l'exercice 2023 :

Concernant le secteur des « Produits Fromagers »

- Le Groupe a pris une participation de 50% via une augmentation de capital dans la société Wiskerchen Cheese Inc aux Etats-Unis le 30 juin 2023. Le descriptif de la gouvernance permet de conclure à la mise en place d'un co-entrepreneuriat. Cette entité est donc mise en équivalence dans les comptes consolidés.
- Le Groupe a exercé l'option d'achat à hauteur de 30% dans le capital de la société Palace Industries aux USA le 17 août 2023. Le Groupe détient ainsi 100% de cette entité.

Concernant le secteur des « Autres Produits Laitiers »

- Le Groupe a exercé partiellement l'option d'achat à hauteur de 15% dans le capital de la société Bake Plus en Corée le 28 avril 2023, ceci conformément aux conditions du contrat. Le Groupe détient ainsi 95% de cette entité.
- Le Groupe a acquis 100% de la société Sucosores de Alfredo Williner S.A. (SAW S.A.) le 3 avril 2023, un acteur majeur des produits laitiers en Argentine. Savencia enrichit ainsi son portefeuille de marques avec Ilolay qui propose une large gamme de produits laitiers au travers d'un réseau de distribution implanté sur tout le territoire argentin. SAW

S.A. est un des acteurs leaders du marché et l'un des principaux collecteurs de lait d'Argentine. Cette acquisition vient renforcer la présence de SAVENCIA Fromage & Dairy en Argentine et s'inscrit dans le déploiement de la stratégie de croissance du Groupe. Ce rapprochement est soumis à l'accord des autorités de la concurrence en application des règles locales. Sur la base des analyses des avocats du Groupe, l'approbation de cette prise de contrôle est considérée comme hautement probable.

En application de la norme IFRS 3 révisée, une évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition a été effectuée. En particulier, les actifs corporels, incorporels, les stocks ont fait l'objet d'une évaluation et les impôts différés qui en découlent ont été enregistrés, ce qui a conduit à reconnaître un badwill de 0,6 million d'euros.

A la date d'acquisition, le total du bilan était de 124 millions d'euros.

L'impact de SAW S.A. dans le chiffre d'affaires 2023 du Groupe depuis la date d'acquisition est de 141 millions d'euros. Une intégration au 1er janvier 2023 aurait eu un impact estimé de 216 millions d'euros. Ces chiffres sont exprimés après traitement de l'hyperinflation.

Au cours de l'exercice 2022 :

Concernant le secteur des « Produits Fromagers ».

Suite au protocole d'accord signé le 7 mars 2022, le Groupe a racheté 51,04% du capital de la société Poitou Chèvre SAS le 15 mars 2022. Cette société étant déjà préalablement détenue à 48,96% et consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, ce rachat a permis ainsi la prise de contrôle exclusif de cette société. Cette opération permet d'adosser Poitou Chèvre SAS au savoir-faire de spécialités en fromages de chèvre de Savencia.

Conformément à IFRS 3, le Groupe avait évalué Poitou Chèvre SAS à la juste valeur de l'opération. Le traitement comptable s'était traduit par une cession des 48,96 % des parts préalablement détenues générant une plus-value de 1,7 million d'euros et une acquisition avec prise de contrôle à compter du 15 mars 2022, générant un goodwill de 6,7 millions d'euros. Dans les comptes consolidés, Poitou Chèvre SAS avait été donc mise en équivalence jusqu'au 15 mars 2022, puis consolidée en intégration globale à compter de cette date.

A la date d'acquisition, le total des actifs représentait 10,4 millions d'euros dont des immobilisations incorporelles et corporelles pour 3,8 millions d'euros et une trésorerie de 4,4 millions d'euros. Les passifs courants et non courants représentaient 2,4 millions d'euros. Les capitaux propres étaient à 8 millions d'euros.

L'impact de Poitou Chèvre SAS dans le chiffre d'affaires 2022 du Groupe depuis la date d'acquisition a été de 10,3 millions d'euros pour un résultat net part du Groupe de 0,4 million d'euros. Une intégration au 1er janvier 2022 aurait eu un impact de 12,2 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé pour un résultat net part du Groupe de 0,4 million d'euros.

NOTE 3. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 Secteurs opérationnels.

Cette norme requiert que l'information sectorielle soit présentée conformément au reporting interne régulièrement examiné par le Directeur Général, principal décideur opérationnel, afin d'évaluer les performances de chaque secteur opérationnel et de leur allouer les ressources. Les informations du reporting interne sont préparées en conformité avec le référentiel comptable appliqué par le Groupe.

Les secteurs sont définis en conformité avec la norme IFRS 8. Les résultats sectoriels représentent les résultats de l'activité

L'information sectorielle est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Directeur Général, principal décideur opérationnel.

Les secteurs opérationnels sont au nombre de deux :

Les Produits Fromagers : ce secteur regroupe la production et la distribution de fromages de marque et spécialités fromagères sur la plupart des marchés.

Les Autres Produits Laitiers : ce secteur regroupe la production et la distribution des crèmes fraîches et beurres de grande consommation, des produits pour la restauration commerciale (crèmes fraîches et UHT, préparations pour desserts, beurres pâtisseries, crèmes longue conservation) et

de chaque secteur. Les frais de siège ainsi que les frais de recherche et développement sont réalloués aux secteurs concernés.

Les actifs par activité comprennent l'ensemble des actifs non courants. Les actifs du siège utilisés par les secteurs opérationnels sont réalloués aux secteurs concernés. Les participations détenues dans les sociétés mises en équivalence sont affectées aux secteurs auxquelles elles sont rattachées.

des préparations à base de lait pour l'hôtellerie de luxe internationale.

Cette activité regroupe également les beurres techniques et les protéines laitières à haute spécificité pour les industries alimentaires, les industries de la nutrition et de la santé.

Parmi les indicateurs clés de performance revus et utilisés par le principal décideur opérationnel, seuls le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant et la marge opérationnelle courante font l'objet d'un suivi par secteur d'activité. Les autres indicateurs, notamment ceux relatifs aux flux de trésorerie et l'endettement net sont établis et analysés au niveau Groupe.

Les éléments de résultat répartis par secteur d'activité se présentent et se rapprochent du bilan du Groupe comme suit :

	12 mois							
	Produits Fromagers		Autres Produits Laitiers		Autres		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<i>En milliers d'euros</i>								
CA par secteur	4 078 823	3 820 534	2 922 687	2 928 480	121 306	109 632	7 122 816	6 858 646
CA inter-secteur	-173 206	-158 179	-64 688	-62 413	-94 209	-86 838	-332 103	-307 430
CA externe	3 905 617	3 662 355	2 857 999	2 866 067	27 097	22 794	6 790 713	6 551 216
Dotations aux amortissements et provisions	-128 494	-129 477	-63 272	-61 693	-11 864	-8 339	-203 630	-199 509
Résultat opérationnel courant	127 474	81 576	120 569	180 075	-35 123	-27 349	212 920	234 302
Marge opérationnelle courante ⁽¹⁾	3,1 %	2,1 %	4,1 %	6,1 %	-	-	3,1 %	3,6 %
Coûts de réorganisation ⁽²⁾	-1 976	-1 651	-5 646	-1 308	-	-	-7 622	-2 959
Dépréciation de valeur d'actif ⁽²⁾	-19 185	-59 253	-1 067	-2 967	-	-311	-20 252	-62 531
Résultat sectoriel	106 313	20 672	113 856	175 800	-35 123	-27 660	185 046	168 812

(1) Le calcul de la marge opérationnelle (rapport du Résultat opérationnel courant sur le Chiffre d'affaires) n'est pas pertinent sur le secteur « Autres ».

(2) Confère note 5.

Les éléments du bilan répartis par secteur d'activité se présentent et se rapprochent du bilan du Groupe comme suit :

En milliers d'euros	Autres Produits							
	Produits Fromagers		Laitiers		Autres		Total	
	Au 31	Au 31	Au 31	Au 31	Au 31	Au 31	Au 31	Au 31
	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Actifs incorporels et corporels nets	1 183 649	1 200 454	521 062	507 175	159 941	164 481	1 864 652	1 872 110
Actifs financiers	5 980	5 721	2 720	3 009	20 312	19 347	29 012	28 077
Participations dans les entreprises associées	27 988	22 926	821	912	-	-	28 809	23 838
Autres actifs non courants	6 662	-	-	-	-	-	6 662	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (*)	1 224 279	1 229 101	524 603	511 096	180 253	183 828	1 929 135	1 924 025

(*) Selon la définition d'IFRS 8-24b, les montants des actifs non courants s'entend autres que des instruments financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs nets au titre des prestations définies et des droits découlant de contrats d'assurance.

Les éléments de flux d'investissement par secteur d'activité se présentent et se rapprochent des flux du Groupe comme suit :

En milliers d'euros	12 mois							
	Produits Fromagers		Autres Produits Laitiers		Autres		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Investissements incorporels et corporels (*)	125 302	104 621	46 708	71 434	6 901	12 342	178 911	188 397

(*) Le total des investissements est net de 23,2 millions d'euros de subventions d'investissement en 2023 (21,6 millions d'euros en 2022).

Passage du résultat par secteur d'activité au résultat de l'exercice :

En milliers d'euros	12 mois	
	2023	2022
Résultat sectoriel	185 046	168 812
Autres charges et produits opérationnels (*)	-15 738	-5 936
Résultat opérationnel	169 308	162 876
Charges financières	-60 040	-38 208
Produits financiers	42 011	13 766
Résultat sur situation monétaire	3 092	2 725
Quote-part de résultat net des entreprises associées	1 761	1 537
Résultat avant impôts	156 132	142 696
Impôts sur les résultats	-50 250	-57 267
Résultat de l'exercice	105 882	85 429

(*) Comprend notamment les litiges et la ligne « Autres » (cf. note 5).

Chiffre d'affaires, investissements incorporels et corporels et total des actifs non courants par zone géographique :

	2023			2022		
	12 mois		Au 31 décembre	12 mois		Au 31 décembre
	Chiffre d'affaires	Investissements incorporels et corporels	Total des actifs non courants	Chiffre d'affaires	Investissements incorporels et corporels	Total des actifs non courants
<i>En milliers d'euros</i>						
France	2 148 601	125 413	1 067 305	2 003 814	118 531	1 041 206
Reste de l'Europe ^(*)	2 510 601	26 085	463 893	2 477 300	33 647	471 655
Reste du monde	2 131 511	27 413	397 937	2 070 102	36 219	411 164
TOTAL	6 790 713	178 911	1 929 135	6 551 216	188 397	1 924 025

(*) Le seul pays représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe en dehors de la France est l'Allemagne, soit 779 millions d'euros en 2023 contre 753 millions d'euros en 2022.

Il n'est pas possible de donner d'information plus détaillée sans remettre en cause le secret des affaires et l'intérêt de la société.

NOTE 4. ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

4.1. Consommations externes

Les consommations externes comprennent l'ensemble des matières premières et matières consommées, les autres matières non stockées et les ventes d'excédents, collectes croisées et ventes de co-produits.

La réglementation française impose que Savencia achète la totalité du lait collecté dans une zone de collecte laitière. L'existence d'excédents est donc intrinsèque à l'activité de production. Par ailleurs, le lait est une denrée rapidement périssable et peu transportable. En conséquence, des collectes croisées s'effectuent entre industriels laitiers. Ils s'analysent comptablement comme des coûts de gestion ou d'optimisation de stock.

Certains fournisseurs, qui ont une activité de transformation, peuvent avoir besoin de lait pour alimenter leur propre usine de production ou pour le revendre à leurs propres clients. Dans ce contexte, Savencia n'achète pas le stock et l'ensemble des responsabilités (respect des délais de livraison, respect des volumes, qualité du lait ...) est assumé par le fournisseur. Par ailleurs, Savencia n'est pas à l'initiative du prix de revente. Ces prestations sont classées en Marchandises et matières consommées.

Dans le cadre des ventes d'excédents, Savencia est considéré comme agent car les conditions suivantes sont respectées :

- la livraison porte sur du lait entier qui n'a subi aucune transformation de la part de Savencia ;
- Savencia n'a pas la responsabilité première de la livraison du lait au client (respect des délais de livraison, respect des volumes, qualité du lait ...) ;
- Savencia ne supporte pas le risque de possession des stocks de lait à destination du client, que ce soit avant le transfert du lait à l'usine, ou en cas de retour ;
- Savencia ne fixe pas le prix du lait facturé au client et ne génère pas de marge significative sur ces ventes d'excédents. Celles-ci ne constituent pas une activité distincte et sont mises en œuvre du fait d'une contrainte réglementaire.

<i>En milliers d'euros</i>	12 mois	
	2023	2022
Marchandises et matières consommées	-4 362 842	-4 266 032
Autres matières consommées non stockées	-427 680	-347 008
Ventes d'excédents, collectes croisées et ventes de co-produits	207 867	248 459
TOTAL	-4 582 655	-4 364 581

Les évolutions des postes « Marchandises et matières consommées » d'une part, et « Ventes d'excédents, collectes croisées et ventes de co-produits » d'autre part, sont directement liées aux fluctuations de l'économie laitière.

4.2. Dotations aux amortissement et provisions

En milliers d'euros	12 mois	
	2023	2022
Dotations aux amortissements (*)	-202 127	-197 486
Dotations et reprises de provisions d'exploitation	-1 503	-2 023
TOTAL	-203 630	-199 509

(*) Dont dotations aux amortissements des droits d'utilisation relatif aux contrats de location IFRS 16 (cf. note 9.3.).

4.3. Autres charges et produits d'exploitation

En milliers d'euros	12 mois	
	2023	2022
Services extérieurs	-565 015	-553 385
Impôts et taxes	-53 183	-48 693
Autres produits nets d'exploitation (*)	9 313	5 529
TOTAL	-608 885	-596 549

(*) Les autres produits d'exploitation comprennent notamment les crédits d'impôt recherche pour 3,8 millions d'euros (3,6 millions d'euros en 2022).

Parmi les services extérieurs, le poste «honoraires des commissaires aux comptes» représente 4 millions d'euros en 2023 (4 millions d'euros en 2022) dont 2,3 millions d'euros pour KPMG SA et 1,7 million d'euros pour Deloitte. Le montant afférent aux autres prestations rendues est de 0,4 million

d'euros (0,4 million d'euros en 2022) dont 0,2 million d'euros pour Deloitte et 0,2 million d'euros pour KPMG SA. Cela correspond principalement à la réalisation de revues fiscales.

4.4. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Le lait acheté est évalué au coût d'achat réel à la date de clôture. Les produits finis achetés sont évalués à leur coût d'achat réel. Les produits en cours de fabrication et les produits finis sont évalués à leur coût qui comprend les frais directs de production et une allocation de frais communs et d'amortissement des centres de production. Il n'inclut pas les coûts d'emprunt.

La méthode du premier entré premier sorti est appliquée pour comptabiliser les mouvements de stocks des matières premières hors lait ainsi que des stocks de produits finis achetés. La méthode du coût moyen pondéré est utilisée dans les autres cas.

Si la valeur nette de réalisation que représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normale d'un élément quelconque, déduction faite des frais de vente, est inférieure à son coût établi comme décrit ci-dessus, une provision de la différence est comptabilisée.

En milliers d'euros	Au 31 décembre	Au 31 décembre
	2023	2022
Matières premières, produits en cours de fabrication et matériaux divers (*)	363 578	377 585
Marchandises	58 460	60 184
Produits finis	497 732	491 931
Dépréciation	-70 180	-64 109
TOTAL	849 590	865 591

(*) Les variations de stocks sont impactées par l'évolution des prix matières premières et des cotations de produits industriels.

Les stocks diminuent de 16 millions d'euros par rapport à 2022 (dont une variation organique de +6,6 millions d'euros, un effet de périmètre de +25,2 millions d'euros lié à l'entrée de SAW S.A. et un effet de change -54,8 millions d'euros).

Les dépréciations concernent essentiellement les stocks de produits intermédiaires et finis.

En 2023, une dépréciation des stocks a été enregistrée pour 6,9 millions d'euros contre une dépréciation de 16,8 millions d'euros en 2022 en lien avec l'évolution des cours de produits industriels.

4.5. Clients et autres créances

Les clients et autres créances sont initialement comptabilisés à leur coût de transaction et ultérieurement au coût amorti, correspondant à leur valeur nominale. Les charges constatées d'avance sont classées dans cette ligne. Il existe des couvertures du risque crédit par des contrats d'assurances spécifiques. Seuls les risques non couverts font l'objet d'une dépréciation, à hauteur des pertes attendues à l'échéance. Ces dépréciations reflètent la probabilité de défaut des contreparties et le taux de perte attendue, tenant compte des taux de défaut historiques observés.

La créance prend un caractère irrécouvrable et est comptabilisée comme telle, lorsqu'il peut être démontré du défaut du créancier, par l'obtention d'un certificat d'irrécouvrabilité ou toute preuve établissant le défaut irrémédiable du créancier, ou encore à l'expiration du délai de prescription.

Lorsque l'échéance d'une créance est supérieure à un an, son montant fait l'objet d'un calcul d'actualisation selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dont les effets sont classés en résultat financier.

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Clients	957 048	926 262
Créances fiscales (hors IS) et sociales	113 026	120 299
Débiteurs divers	54 763	65 843
Charges constatées d'avance et divers	27 532	22 564
Dépréciation	-20 524	-22 142
TOTAL	1 131 845	1 112 826

Le Groupe a très peu de risques de crédit sur les comptes clients. D'une part, nos produits sont essentiellement vendus à la grande distribution. D'autre part, il existe des couvertures de ce risque par des contrats d'assurances spécifiques. Seuls les risques non couverts peuvent faire l'objet d'une dépréciation. Les créances clients non garanties, échues depuis plus de six mois et non entièrement provisionnées à 100 % représentent 0,4 million d'euros au 31 décembre 2023, contre 0,5 million d'euros au 31 décembre 2022.

En 2023, a été enregistré une reprise de dépréciation du poste clients de 0,8 million d'euros, contre une dépréciation de 0,5 million d'euros en 2022.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à la quote-part des primes d'assurances. En 2023, le poste Débiteurs divers intègre 6,7 millions d'euros de subventions à recevoir du gouvernement Wallon au titre de la deuxième tranche d'aide à la reconstruction suite à l'inondation chez Corman SA en juillet 2021.

ÉCHÉANCIER DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES CLIENTS

	Créances clients non garanties		Provisions		Taux moyen de provisionnement	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
<i>En millions d'euros</i>						
Non échu	199	196	-2	-4	1,2 %	1,8 %
Echu entre 1 mois et 3 mois	26	31	-1	-1	2,7 %	3,3 %
Echu entre 3 mois et 6 mois	2	3	-1	-1	75,0 %	40,7 %
Echu depuis plus de 6 mois	8	8	-7	-7	94,9 %	93,4 %
TOTAL	234	237	-11	-13		

4.6. Fournisseurs et autres créditeurs

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
<i>En milliers d'euros</i>		
Fournisseurs d'exploitation	855 034	866 639
Fournisseurs d'immobilisations	10 096	7 761
Dettes fiscales (hors IS) et sociales	341 170	349 340
Produits constatés d'avance	3 721	3 194
Autres créditeurs (*)	195 355	234 098
TOTAL	1 405 376	1 461 032

(*) En 2023, les « Autres créditeurs » comprennent les avantages accordés aux clients. Ils intègrent également l'option d'achat et de vente de 5% des titres Bake Plus exerçable à compter de mars 2023 pour 3,9 millions d'euros.

En 2022, les « Autres créditeurs » comprenaient les avantages accordés aux clients. Ils intégraient également l'option d'achat et de vente de 20% des titres Bake Plus pour 14 millions d'euros ainsi que l'option d'achat et vente de 30 % des titres Palace Industries dont la valeur était nulle à la fin de l'exercice 2022.

4.7. Variation du besoin en fonds de roulement

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
<i>En milliers d'euros</i>		
Clients	-52 037	-64 718
Stocks	-6 553	-193 029
Fournisseurs	7 782	117 119
Débiteurs et créditeurs divers	-21 702	53 354
TOTAL	-72 510	-87 274

En 2023, la variation du besoin en fonds de roulement et en particulier des stocks reste impactée par l'inflation des prix matières et des prix de revient en général, mais cet effet est partiellement compensé par l'impact de la baisse des cotations de produits industriels, auquel s'ajoute un effet de déstockage, le niveau des stocks de produits finis étant particulièrement élevé en fin d'année 2022 dans certaines activités.

En 2022, la variation du besoin en fonds de roulement et en particulier des stocks était fortement impactée par l'inflation des prix matières et des prix de revient en général, auquel s'ajoute un effet de reconstitution des niveaux de stocks bas fin 2021 dans certaines activités.

NOTE 5. ÉLÉMENTS NON COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

Les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles regroupent des éléments qui, de par leur fréquence ou leur nature résultent d'évènements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et ont un caractère significatif quant à leur montant. Les autres produits et charges opérationnels peuvent comprendre notamment : les charges liées à des

plans de réorganisation ; certaines plus et moins-values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels ; certaines dépréciations d'actifs non courant corporels ou incorporels ; certaines charges ou provisions relatives à un litige majeur ou un cas de force majeure pour l'entreprise.

En milliers d'euros	12 mois	
	2023	2022
Réorganisations ⁽¹⁾	-7 622	-2 959
Dépréciations d'actifs (note 9)	-20 252	-62 531
Litiges et indemnités ⁽²⁾	-6 352	-6 932
Sinistres ⁽³⁾	-165	-12 017
Plus ou moins-values sur cession d'immobilisations ⁽⁴⁾	-4 584	8 420
Autres ⁽⁵⁾	-4 637	4 593
TOTAL	-43 612	-71 426

(1) Dont principalement en 2023 des plans de réorganisation et d'arrêts d'activité.

En 2022, il s'agissait principalement de la poursuite des plans de réorganisation en France et en Europe.

(2) Dont principalement en 2023 des frais juridiques relatifs à un litige aux Etats-Unis pour 4,7 millions d'euros.

(3) En 2022, concernait principalement la poursuite des impacts du sinistre suite à l'inondation du site de Goé chez Corman SA en juillet 2021 pour -9,9 millions d'euros (cf. note 2).

(4) En 2023, concerne essentiellement la mise au rebut d'actifs corporels chez BSI pour 5,9 millions d'euros et des plus-values sur cession pour 1,3 million d'euros.

En 2022, concernait essentiellement la plus-value de sortie en mise en équivalence de Poitou Chèvre SAS pour 1,7 million d'euros, le traitement des actifs de Rambol en actifs destinés à la vente générant une plus-value de 2,7 millions d'euros. Comprend également des plus-values sur cession d'immobilisations corporelles pour un total de 4 millions d'euros.

(5) En 2023, concerne notamment la liquidation du fonds de pension de Corman Miloko Ireland Ltd pour 2,7 millions d'euros.

En 2022, suite au jugement de la Cour Suprême Brésilienne du 13 mai, rendant inconstitutionnelle l'intégration de la taxe sur les mouvements de marchandises et prestations de service dans la base de calcul des PIS/COFINS, les sociétés ayant mises au contentieux l'Administration fiscale brésilienne avaient pu obtenir gain de cause. La société Polenghi avait intenté une action en mars 2017 sur les années 2012 à 2017. Le montant avait été fixé le 30 juin 2022 et avait pu donc être reconnu, pour un impact de 7,3 millions d'euros en résultat non courant sur le principal et 3 millions d'euros en résultat financier au titre de la revalorisation de la créance. Une charge d'impôt de 2,5 millions d'euros avait été calculée sur le principal. En 2023, le montant de la créance fiscale est revalorisé et classé au bilan dans les autres actifs non courants pour la partie à plus d'un an soit 6,7 millions d'euros et en autres actifs courants pour la partie à moins d'un an, soit 2,4 millions d'euros.

NOTE 6. PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le Groupe détient des intérêts dans quelques co-entreprises et entreprises associées, qui considérées individuellement, n'ont pas de caractère significatif.

<i>En milliers d'euros</i>	12 mois	
	2023	2022
Quote-part dans les résultats avant impôts	2 062	1 742
Quote-part dans les impôts	-301	-205
QUOTE-PART NETTE	1 761	1 537

Au 31 décembre 2023, la variation du poste Participations dans les co-entreprises associées s'explique par :

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Au 1er janvier 2023	23 838	27 694
Variation de périmètre (*)	3 502	-5 505
Résultat de la période	1 761	1 537
Dividendes distribués	-541	-
Autres	228	74
Variation écart de conversion	21	38
SOLDE FIN DE PERIODE	28 809	23 838

(*) En 2023, prise de participation de 50% dans la société Wiskerchen Cheese LLC aux États-Unis le 30 juin 2023.
En 2022, sortie de Poitou Chèvre SAS au 15 mars 2022.

NOTE 7. FRAIS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

7.1. Frais de personnel

En milliers d'euros	12 mois	
	2023	2022
Rémunération directe du personnel	-763 772	-735 852
Charges sociales	-298 869	-299 018
Rémunération indirecte du personnel	-27 618	-29 561
Personnel extérieur à l'entreprise	-93 266	-92 653
Subventions	902	809
TOTAL	-1 182 623	-1 156 275

L'effectif moyen, comprenant également le personnel intérimaire, est de 22 329 personnes en 2023 (contre 21 797 en 2022). Cet effectif se répartit à raison de 10 094 personnes en France, 5 818 personnes en Europe (hors France) et 6 417 personnes dans les autres pays. Les effectifs employés

en France se répartissent par catégorie professionnelle à raison de 18,8 % de cadres, 31,9 % d'ETAM et 49,3 % d'ouvriers.

7.2. Avantages du personnel

Engagements envers le personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ, régimes de prévoyance et autres avantages à long terme (médailles du travail, jubilés, etc.). Ces obligations s'appliquent généralement à l'ensemble des salariés et/ou ex salariés des sociétés concernées.

Pour les régimes à cotisations définies et autres avantages à court terme, le coût de l'exercice est passé en charges sur la base des appels de cotisations ou sur la base des crédits de droits à prestation.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, les probabilités de mortalité, de rotation du personnel et de projections de salaires, ainsi que les hypothèses spécifiques à chaque régime et les dispositions réglementaires.

Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'État s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de maturité équivalente et de même monnaie que celles des engagements.

Les rendements attendus sont évalués en utilisant ce même taux d'actualisation.

Les gains et les pertes actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou d'écarts d'expérience sont reconnus sur l'exercice dans les autres éléments du résultat global. Ils ne sont jamais recyclés par le résultat.

Le coût des services passés relatifs à un amendement ou à une modification du régime est constaté immédiatement en résultat de l'exercice. Pour chaque plan, lorsque le montant à comptabiliser (montant de l'engagement net de la valeur des actifs de couverture et des éléments différés) est un passif, il figure en « Provisions ». Lorsqu'il s'agit d'un actif, il est inclus en « Autres actifs financiers ».

La charge de retraite est comptabilisée en frais de personnel hormis les coûts financiers et les rendements sur les actifs du régime, qui sont classés en résultat financier.

Certaines filiales offrent d'autres avantages à long terme, essentiellement des médailles du travail. Le coût de ces avantages est déterminé par calcul actuariel et comptabilisé en résultat sur la durée du service. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement.

Description générale des régimes de retraite

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales de chaque entité. Ils comprennent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les charges relatives à ces plans correspondent aux cotisations payées pendant la période de référence.

Régimes à prestations définies

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur à l'égard de ses salariés et donnent lieu à la comptabilisation de provisions.

L'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles concernant les variables démographiques, économiques et financières. L'évaluation est réalisée périodiquement par des actuaires indépendants.

Ces régimes à prestations définies essentiellement composés des indemnités de fin de carrière et de régimes de retraite supplémentaire à prestations définies, sont soit en partie préfinancés, soit non préfinancés.

Les régimes en partie préfinancés sont situés essentiellement en France, Allemagne, Royaume-Uni et Belgique. Ces obligations sont préfinancées par des cotisations employeurs et éventuellement employés auprès d'organismes extérieurs notamment des compagnies d'assurance.

Les régimes non préfinancés sont essentiellement des régimes d'indemnités de fin de carrière ou d'autres avantages postérieurs à l'emploi dont les droits ne sont acquis que si l'employé est dans le Groupe au moment de son départ en retraite.

Pour les départs à la retraite, pensions et médailles du travail, les hypothèses utilisées sont fonction des pays et des réglementations. Elles se résument de la façon suivante :

	France		Allemagne		UK		Belgique	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	3,10 %	3,70 %	3,10 %	3,70 %	5,80 %	4,80 %	3,80 % à 4,26 %	3,20 % à 3,80 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,50 %	2,50 %	3,30 %	3,30 %	2,20 %	2,20 %
Taux de croissance des salaires	2,50 %	2,50 %	3,00 %	3,00 %	n/a	n/a	2,20 %	2,20 %

(1) 3 % pour les régimes de rente et les médailles du travail en 2023 (3,50 % en 2022).

Le taux d'actualisation a pour référence l'indice IBOXX AA10+ correspondant au taux d'émission des obligations des entreprises de première catégorie pour la France et l'Allemagne.

La sensibilité du taux d'actualisation de plus 0,50 % diminuerait l'engagement de l'ordre de 2 millions d'euros pour la France, de 3,2 millions d'euros pour l'Allemagne.

La sensibilité du taux d'inflation de plus 0,50 % augmenterait l'engagement de 2 millions d'euros pour la France, 0,7 million d'euros pour l'Allemagne.

Les taux de rendement attendus des actifs sont évalués en fonction des taux d'actualisation respectifs de chaque pays conformément à la norme IAS 19 révisée.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité sont issues des données statistiques publiées et des données historiques de chaque pays. L'âge de départ à la retraite est celui des règlements en vigueur dans chaque pays.

	2023	2022
ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS		
Engagements à l'ouverture	133 291	184 635
Charge d'intérêt	4 670	1 624
Coût des services rendus	5 448	8 117
Coût des services passés acquis ^(*)	1 216	1 633
Écarts actuariels liés aux hypothèses démographiques	-959	165
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières	5 130	-53 735
Écarts actuariels liés aux écarts d'expérience	676	1 492
Prestations payées	-10 220	-10 131
Transfert interne	-21	-164
Taxes et charges administratives	-179	-166
Différences de conversion	149	-501
Variation de périmètre	-	77
Autres mouvements	231	245
Engagements à la clôture	139 432	133 291
ÉVOLUTION DES ACTIFS DE COUVERTURE		
Actifs à l'ouverture	63 307	85 713
Rendement des fonds	2 533	890
Prestations servies par le fonds	-8 283	-5 845
Cotisations aux fonds par les sociétés du Groupe	4 583	2 850
Transferts internes	-	34
Taxes et charges administratives	-216	-355
Différences de conversion	131	-510
Pertes/Gains actuariels	-1 452	-19 810
Autres mouvements	-327	340
Actifs à la clôture	60 276	63 307
CHARGES DE L'EXERCICE		
Coûts des services rendus	5 448	8 117
Coûts des services passés ^(*)	1 216	1 633
Total coûts des services	6 664	9 750
Charge d'intérêt	4 670	1 624
Rendement des fonds	-2 533	-890
Total intérêts nets	2 137	734
Autres mouvements	263	-1 145
Charges de l'exercice	9 064	9 339
GAINS ET PERTES ACTUARIELS IMPACTANT LE RÉSULTAT GLOBAL		
-Gains et pertes liés aux hypothèses démographiques	-959	165
-Gains et pertes liés aux hypothèses financières	5 130	-53 735
-Gains et pertes liés aux écarts d'expérience	676	1 492
-Gains et pertes sur les actifs (autres que les produits financiers)	1 452	19 810
TOTAL	6 299	-32 268
ÉVOLUTION DES PROVISIONS		
Provisions à l'ouverture	69 984	98 922
Charge de l'exercice	9 064	9 339
Gains et pertes actuariels à la clôture impactant le résultat global	6 299	-32 268
Prestations directement payées par l'employeur	-1 937	-2 951
Différences de conversion	18	9
Cotisations aux fonds par les sociétés du Groupe	-4 583	-2 850
Transferts et autres mouvements	311	-294
Variation de périmètre	-	77
Provisions à la clôture	79 156	69 984
RÉCONCILIATION DES ENGAGEMENTS NETS ET DES PROVISIONS		
Engagements nets	139 432	133 291
Actifs des régimes	-60 276	-63 307
Provisions à la clôture	79 156	69 984

(*) En 2023 l'impact de la réforme des retraites en France (loi 2023-270 du 14 avril 2023) minore l'engagement et le coût des services passés de 1,5 million d'euros.

Au 31 décembre 2023, la valeur actuarielle de l'obligation est égale à 139,4 millions d'euros et se décompose comme suit :

- 28,6 millions d'euros liés à des régimes entièrement non financés ;
- 110,8 millions d'euros liés à des régimes partiellement financés.

Le montant des cotisations pour 2023 pour les sociétés françaises est de 1,8 million d'euros.

La plupart des sociétés du Groupe ont externalisé tout ou partie de leurs engagements d'indemnité de fin de carrière au sein d'un contrat d'assurance.

Le montant estimé des principaux fonds externalisés au 31 décembre 2023 est ventilé comme suit :

	France		Allemagne		UK		Belgique	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Instruments de capitaux propres	46,7 %	43,3 %	23,9 %	24,6 %	-	-	-	-
Instruments d'emprunts	44,6 %	45,5 %	17,1 %	16,8 %	88,7 %	85,8 %	-	-
Immobilier	7,6 %	9,5 %	22,6 %	22,6 %	-	-	-	-
Contrats d'assurances	-	-	-	-	-	-	100,0 %	100,0 %
Autres	1,1 %	1,7 %	36,4 %	36,0 %	11,3 %	14,2 %	-	-

NOTE 8. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La ligne « Impôts sur les résultats » comprend les impôts courants sur les bénéfices ainsi que les impôts différés. L'effet fiscal sur les éléments comptabilisés directement en capitaux propres est également enregistré directement en capitaux propres. Sur la base d'une analyse en substance, le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est traité en subvention d'exploitation conformément à IAS 20. Conformément à l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat » applicable depuis 2019, qui contient des dispositions relatives à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat en cas d'incertitude sur les traitements fiscaux en application d'IAS 12 « Impôts sur le résultat », le Groupe fait preuve de jugement pour identifier les incertitudes liées aux traitements fiscaux. Le Groupe procède à un recensement des risques potentiels et évalue si cette interprétation doit avoir une incidence sur ses états financiers consolidés. Il en a conclu qu'il était probable que les traitements retenus soient acceptés par les autorités fiscales. Cette application n'a eu aucun effet sur les comptes.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont comptabilisés sur les différences entre la valeur comptable au bilan des actifs et passifs et leur base fiscale telle qu'elle est retenue pour le calcul du bénéfice imposable, selon la méthode bilantielle du report variable.

Des impôts différés passifs sont calculés sur toutes les différences temporelles imposables à l'exception des goodwill non déductibles. Des impôts différés actifs sont calculés sur toutes les différences temporelles déductibles ainsi que sur les pertes fiscales à reporter dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables permettant leur imputation seront disponibles. À chaque clôture, la valeur nette comptable des impôts différés est revue sur la base des prévisions à trois ans. Une provision est enregistrée dès lors que les perspectives de résultat et donc de charges d'impôt probables des 3 prochains exercices ne permettent pas d'assurer la recouvrabilité des impôts différés actifs nets.

Les impôts différés sont calculés par application de la législation en vigueur sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet de tout changement de taux d'impôt est enregistré au compte de résultat à l'exception de ceux liés directement aux éléments de capitaux propres.

8.1. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts sur les résultats se décompose comme suit :

En milliers d'euros	12 mois	
	2023	2022
Impôts courants	-51 513	-50 338
Impôts différés	1 263	-6 929
TOTAL	-50 250	-57 267

Le montant de l'impôt sur les résultats est différent du montant théorique qui ressortirait de l'application du taux d'imposition français aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

En milliers d'euros	12 mois	
	2023	2022
Résultat avant impôts	156 132	142 696
Taux d'imposition en France (%)	25,83 %	25,83 %
Impôts théoriques au taux courant d'impôt en France	40 321	36 851
Différence entre taux d'imposition étrangers et français ⁽¹⁾	900	2 101
Retraitement de l'impôt des entreprises associées	-373	-326
Bénéfices non assujettis à l'impôt et charges non déductibles ⁽²⁾	4 497	4 055
Impôts courants et différés liés à la qualification de la CVAE en impôt sur le résultat	3 135	5 803
Crédits d'impôts	-2 276	-2 372
Activation de pertes fiscales non comptabilisées antérieurement ⁽³⁾	2 068	5 760
Changement de taux sur les impôts différés	-23	73
Hyperinflation ⁽⁴⁾	66	1 668
Autres ⁽⁵⁾	1 935	3 654
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisé	50 250	57 267
Taux moyen pondéré constaté	32,18 %	40,13 %

(1) Pays ayant des taux d'imposition différents au taux d'impôt français.

(2) Dont en 2023, l'impact de résultats imposés à des taux d'imposition différents pour 3,7 millions d'euros (principalement aux USA).

Dont en 2022, l'impact de la dépréciation de goodwill pour 7,6 millions d'euros.

(3) Pertes fiscales activées en fonction de la probabilité de récupération de ces déficits : En 2023, les perspectives de résultat et de charges d'impôt des trois années à venir de certaines sociétés ont conduit à la non reconnaissance de 2,1 millions d'euros d'impôts différés actifs, contre une non reconnaissance d'impôts différés actifs de 5,8 millions d'euros en 2022.

(4) Traitement de l'hyperinflation en Argentine.

(5) Principalement régularisation d'impôts sur exercices antérieurs.

Hors effet d'hyperinflation et de dépréciation suite à l'application d'IAS 36, le taux d'imposition effectif serait en 2023 de 28,9 % contre 30,4 % en 2022.

8.2. Impôts différés

Les impôts différés constatés au bilan reflètent des différences temporelles existant entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs.

Les impôts différés actifs ont principalement pour origine les engagements de retraite et de prévoyance envers le personnel pour lesquels la déductibilité fiscale est reportée à la date de paiement effective et des déficits reportables. Les échéances des pertes fiscales à reporter se situent principalement après 5 ans. Ces déficits sont essentiellement à report illimité.

Les impôts différés actifs non reconnus s'établissent à 40,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 et à 38,6 millions au 31 décembre 2022. Ils concernent principalement des pertes reportables dont 10,6 millions d'euros en Chine, 8,1 millions d'euros en Pologne, 5,2 millions d'euros en Allemagne, 4,6 millions d'euros en France, 3,9 millions d'euros en Espagne et divers autres pays pour 8,5 millions d'euros.

Les impôts différés passifs correspondent principalement aux différences de rythmes d'amortissement constatées, pour les immobilisations corporelles et incorporelles, entre les durées d'utilité utilisées en comptabilité et les incitations fiscales en la matière propres à chaque pays.

Le montant de la charge d'impôt différé de l'exercice est de 1,3 million d'euros.

Le montant des impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sur l'exercice 2023 s'élève à +3,7 millions d'euros. Il concerne essentiellement l'impôt différé sur la variation de juste valeur des instruments financiers et sur les gains et pertes actuariels (cf. note 14.2.).

<i>En milliers d'euros</i>	Au 1er janvier 2023	Charges / Produits	Variation de juste valeur	Gains/ pertes actuariels	Variation de périmètre	Autres	Ecarts de conversion	Au 31 décembre 2023
Immobilisations incorporelles et corporelles	-126 630	-5 086	-	-	-17 675	-7 646	20 315	-136 722
Contrat de location en IFRS16	425	928	-	-	-	90	-96	1 347
Provisions	38 463	-7 576	-	-	-	79	-1 101	29 865
Provisions pour avantages du personnel	16 377	767	-	1 865	-	-	-117	18 892
Instruments financiers	-7 722	826	1 859	-	-	2	11	-5 024
Déficits reportables	71 361	18 945	-	-	2 231	-741	-1 276	90 520
Autres impôts différés	2 924	-6 133	-	-	-1 764	-154	835	-4 292
Total impôts différés bruts	-4 802	2 671	1 859	1 865	-17 208	-8 370	18 571	-5 414
Impôts différés actifs non reconnus	-38 611	-1 408	-	-	-741	-	-122	-40 882
Total impôts différés	-43 413	1 263	1 859	1 865	-17 949	-8 370	18 449	-46 296
Dont :								
Actifs	29 458							35 813
Passifs	72 871							82 109

NOTE 9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

9.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les goodwill et les immobilisations incorporelles acquises telles que les systèmes d'information de gestion qui satisfont les critères d'une immobilisation incorporelle, les droits de propriété intellectuelle, les droits d'exercer des activités (droits exclusifs de vente, droits au bail...) et les marques.

Les goodwill y compris les zones de collecte de lait représentent l'excédent qui existait entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables, à la date d'acquisition des activités nouvelles. Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « Participations dans les entreprises associées ». Le goodwill comptabilisé séparément est soumis à un test de dépréciation au minimum annuel et plus fréquent s'il existe des indices de perte de valeur. Il est évalué à son coût déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill lié à l'entité cédée. Aux fins de réalisation des tests de dépréciation, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwill. Une unité génératrice de trésorerie correspond généralement à une zone géographique.

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité lorsqu'elle est déterminable ce qui est le cas pour les systèmes d'information de gestion (3 à 7 ans), les droits de propriété intellectuelle

(selon la protection juridique) et les droits d'exercer (selon les termes des contrats). Du fait de la notoriété des marques acquises, leur durée d'utilité ne peut être déterminée, elles ne sont donc pas amorties. Elles font l'objet, à chaque clôture annuelle ou intermédiaire s'il existe un indice de perte de valeur, d'un test de perte de valeur dans les mêmes conditions que pour les goodwill.

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels et à leur mise en service sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour les acquérir et les mettre en service à condition que les critères de définition d'un actif incorporel soient satisfaits et notamment que le contrôle de cet actif soit démontré. En l'occurrence, les coûts de configuration et d'adaptation des logiciels utilisés en mode SaaS qui ne satisfont pas aux critères d'une immobilisation incorporelle, doivent être comptabilisés en charge au moment où les services sont reçus si ceux-ci sont distincts ou s'ils sont assurés par un prestataire non sous-traitant du fournisseur SaaS. Ces coûts sont comptabilisés sur la durée du contrat si les services sont non distincts et assurés par le fournisseur SaaS ou son sous-traitant. Les coûts associés au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charge au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Lorsqu'ils confèrent un caractère unique aux logiciels acquis ou produits contrôlés par le Groupe, les coûts de développement, comprenant les coûts salariaux des personnels participant au développement et une quote-part appropriée des frais généraux, sont inscrits au bilan dès lors qu'ils généreront des avantages économiques futurs attendus et sont amortis sur la durée d'utilité des logiciels concernés.

Phase de mise en œuvre	Coûts liés à	Traitement comptable des coûts liés
Phase d'avant-projet	Sélection d'un prestataire	en charge lorsqu'elle est encourue
	Développement du plan de projet	en charge lorsqu'elle est encourue
Installation et mise en œuvre	Installation et mise en place de l'équipement appartenant au client ou loué par lui (par exemple, des serveurs)	Intégrée aux coûts de l'immobilisation corporelle ou au droit d'utilisation correspondant
	Configuration mise en place et personnalisation du logiciel en SAAS – services effectués par le fournisseur du logiciel d'application (ou son agent)	<ul style="list-style-type: none"> ● si les services sont distincts de l'accès SaaS, les coûts sont comptabilisés en charge lorsque les services sont rendus. ● si les services ne sont pas distincts de l'accès SaaS, les coûts sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat SaaS (charge à étaler)
	Configuration mise en place et personnalisation du logiciel en SAAS- services effectués par un autre prestataire ou en interne	en charge lorsqu'elle est encourue
	Développement de modules d'interface vers des systèmes existants « on premise » du client ou de fonctionnalités supplémentaires sur mesure	en immobilisation incorporelle si et seulement si, le Groupe contrôle la propriété intellectuelle du code écrit pour la modification du logiciel existant ou le développement d'un nouveau logiciel « on premise » et si les critères de comptabilisation de l'IAS 38 sont remplis. Dans le cas contraire, en charge lorsqu'elles sont encourues.
Conversion de données	Achat de logiciels de conversion de données	en immobilisations incorporelles amortissables sur la durée d'utilité prévue (appréciée notamment en fonction de la nature des projets).
	Purge ou nettoyage des données existantes, transfert des données de l'ancien au nouveau système, création de nouvelles données ou de données supplémentaires et conversion des anciennes données au nouveau système.	en charge lorsqu'elle est encourue
Après la mise en œuvre	Frais de formation	en charge lorsqu'ils sont encourus
	Tests et frais de maintenance continue	en charge lorsqu'ils sont encourus
	Coûts d'accès au logiciel en mode SaaS en continu	en charge lorsqu'ils sont encourus

Les frais de recherche sont intégralement inscrits au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

Les frais résultants du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) doivent être immobilisés si, et seulement si, une entité peut démontrer tout ce qui suit :

- (a) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- (b) son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- (c) sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- (d) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit

démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;

(e) la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;

(f) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Au niveau du Groupe, les frais de développement sont liés à des nouveaux produits et ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs, la probabilité des avantages économiques futurs ne se manifestant que lorsque les produits sont sur le marché.

<i>En milliers d'euros</i>	Goodwill ⁽¹⁾	Droits de propriété intellectuelle et Marques ⁽²⁾	Autres droits d'exploitation	Total
Au 31 décembre 2021				
Valeur brute	410 255	327 570	33 386	771 211
Amortissements et dépréciations cumulés	-81 256	-126 366	-19 721	-227 343
VALEUR NETTE COMPTABLE	328 999	201 204	13 665	543 868
Exercice 2022				
VALEUR NETTE COMPTABLE A L'OUVERTURE	328 999	201 204	13 665	543 868
Différences de conversion	5 688	126	81	5 895
Acquisitions	-	1 569	1 731	3 300
Cessions	-	-150	-71	-221
Dépréciation	-37 874	-3 408	60	-41 222
Variations de périmètre ⁽³⁾	6 657	2	106	6 765
	(note 2)			
Reclassements ⁽⁴⁾	-	1 518	-1 394	124
Impact du traitement hyperinflation ⁽⁵⁾	-	24	-	24
Dotation aux amortissements	-	-6 502	-252	-6 754
Impact activités en cours de cession	-	-	-	-
VALEUR NETTE COMPTABLE	303 470	194 383	13 926	511 779
Au 31 décembre 2022				
Valeur brute	424 545	327 083	34 069	785 697
Amortissements et dépréciations cumulés	-121 075	-132 700	-20 143	-273 918
VALEUR NETTE COMPTABLE	303 470	194 383	13 926	511 779
Exercice 2023				
VALEUR NETTE COMPTABLE A L'OUVERTURE	303 470	194 383	13 926	511 779
Différences de conversion	-2 628	-14 273	-106	-17 007
Acquisitions	-	2 222	2 954	5 176
Cessions	-	-67	-	-67
Dépréciation ⁽⁶⁾	-4 010	-273	-	-4 283
Variations de périmètre ⁽³⁾	-	18 819	-	18 819
	(note 2)			
Reclassements ⁽⁴⁾	-	2 396	-2 288	108
Impact du traitement hyperinflation ⁽⁵⁾	-	5 777	-	5 777
Dotation aux amortissements	-	-5 929	-225	-6 154
Impact activités en cours de cession	-	-	-	-
VALEUR NETTE COMPTABLE	296 832	203 055	14 261	514 148
Au 31 décembre 2023				
Valeur brute	402 424	339 914	34 233	776 571
Amortissements et dépréciations cumulés	-105 592	-136 859	-19 972	-262 423
VALEUR NETTE COMPTABLE	296 832	203 055	14 261	514 148

(1) Le montant des goodwill nets relatifs à l'activité « Produits Fromagers » s'élève à 128,6 millions d'euros contre 133,3 millions d'euros au 31 décembre 2022. Le montant des goodwill nets relatif à l'activité « Autres Produits Laitiers » s'élève à 168,2 millions d'euros contre 170,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.

(2) Le montant de la valeur nette comptable des marques relatives à l'activité « Produits Fromagers » s'élève à 140,8 millions d'euros contre 141,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 et le montant de la valeur nette comptable des marques relatives à l'activité « Autres Produits Laitiers » s'élève à 44,2 millions d'euros contre 33,7 millions d'euros au 31 décembre 2022.

(3) En 2023, entrée de SAW S.A. à la date d'acquisition.

En 2022, prise de contrôle de Poitou Chèvre SAS au 15 mars 2022.

(4) Mise en services des immobilisations incorporelles en cours.

(5) Impact du retraitement de l'hyperinflation concernant l'Argentine.

(6) Confère note 9.1 Etat des dotations nettes aux dépréciations d'actifs incorporels et corporels.

Le total de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie est de 481,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 478,4 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elles sont composées des goodwill et des marques.

Dépréciation des actifs non financiers

Les goodwill et les actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, le caractère recouvrable de leurs valeurs comptables est mis en doute. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Lesdits actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Le niveau de test est fondé sur des critères organisationnels et stratégiques. Il repose notamment sur le fonctionnement des activités qui s'appuie sur des moyens communs et crée ainsi des synergies entre les différentes entités qui composent ces UGT.

Les tests de dépréciation des UGT sont réalisés en comparant la valeur recouvrable de ces actifs ou de ces unités génératrices de trésorerie à leur valeur comptable. La valeur recouvrable est généralement déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir des projections de flux futurs de trésorerie basés sur les prévisions financières approuvées par la Direction en général à 3 ans, sauf dans le cas particulier d'UGT ayant réalisé des investissements très significatifs, auquel cas l'horizon peut

être prolongé jusqu'à 5 ans. Au-delà, les flux futurs de trésorerie sont extrapolés sur la base de la dernière année sur lesquels s'applique une croissance à long terme. Les flux nets futurs de trésorerie attendus sont actualisés au coût moyen pondéré des capitaux, ajusté du risque géographique spécifique inhérent aux actifs et de l'inflation. Au cas où la valeur recouvrable de l'UGT est déterminée à la juste valeur nette des coûts de cession, la valorisation des actifs est effectuée par un évaluateur externe.

Une dépréciation (imputée en priorité sur les goodwill) est comptabilisée en autres charges opérationnelles à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

Les tests de perte de valeur des marques consistent à calculer la valeur recouvrable de la marque en utilisant l'approche par la prime. Cette méthode consiste à estimer la part de flux futurs générés par la marque par comparaison avec les flux futurs que l'activité pourrait générer sans la marque.

Pour les actifs non financiers (autres que les goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Tests de dépréciation

Les pertes de valeurs enregistrées en 2023 et 2022 sont le résultat des tests de dépréciation réalisés soit, sur toutes les unités génératrices de trésorerie qui ont des actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie, soit sur les unités génératrices de trésorerie pour lesquelles des indices de pertes de valeur ont été relevés, en particulier en comparant l'évolution du résultat opérationnel courant aux dernières prévisions. Dans un contexte géopolitique incertain et face à la poussée inflationniste actuelle, les flux de trésorerie futurs des UGT identifiées sensibles font l'objet d'une vigilance accrue.

Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont relatives :

- aux tendances d'évolutions des principaux marchés ;
- à l'évolution des cours de matières premières : le prix du lait ainsi que les cotations beurre et poudre ;
- aux hypothèses financières en matière de taux de change, de coût des couvertures de change, de taux d'inflation et de taux d'intérêt ;

- à l'évolution des taux d'actualisation et des taux de croissance à long terme.

Les hypothèses retenues sont celles du marché quand l'information est disponible (devises, taux d'intérêt...). Les hypothèses concernant les matières premières sont élaborées collégalement en interne en fonction des tendances historiques corrigées des effets des modifications de situations de marché anticipées par nos spécialistes.

Les taux d'actualisation utilisés dépendent du coût moyen pondéré des capitaux utilisés par le Groupe, majorés de coefficients de risques suivant les zones géographiques où les activités Produits Fromagers et Autres Produits Laitiers sont exercées. Ils intègrent également une prime de taille et les taux d'inflation sont fixés à moyen terme. Par ailleurs, le calcul de la valeur recouvrable prend en compte un taux de croissance à long terme sur le flux terminal.

VALEURS NETTES COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

	Valeurs comptables des autres immobilisations incorporelles et corporelles (*)				Taux d'actualisation		Taux de croissance LT	
	Valeurs comptables des goodwill et des marques							
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
<i>En millions d'euros</i>								
PRODUITS FROMAGERS								
EUROPE DE L'OUEST	136,56	136,57	456,03	441,48	8,0 %	7,0 %	1,0 %	1,0 %
CF&R	71,38	71,38	110,70	111,75	8,0 %	7,0 %	1,0 %	1,0 %
EUROPE DU SUD	5,88	5,87	24,42	23,81	9,5 %	8,5 %	1,0 %	1,0 %
PECO U.E.	13,46	13,52	59,63	59,50	9% à 11,5%	7,5% à 10,5%	1,0 %	1,0 %
ROUMANIE	15,65	15,73	5,50	5,94	11,0 %	10,0 %	1,0 %	1,0 %
UKRAINE	-	-	0,59	-	26,0 %	19,0 %	1,0 %	1,0 %
RUSSIE	-	-	38,89	37,42	25,0 %	23,0 %	2,0 %	2,0 %
SERBIE	-	-	0,85	1,05	12,5 %	11,5 %	1,0 %	1,0 %
USA : Cheese	20,28	25,35	55,65	63,64	9,0 %	7,5 %	1,0 %	1,0 %
USA : Palace Industries	-	-	5,75	6,12	9,0 %	7,5 %	1,0 %	1,0 %
BRESIL/URUGUAY	-	-	50,36	46,82	12,5 %	11,0 %	2,0 %	2,0 %
CHILI	0,42	0,45	2,42	2,60	10,0 %	9,0 %	2,0 %	2,0 %
BSI	-	-	56,36	71,52	9,0 %	8,0 %	2,0 %	2,0 %
INDE	-	-	4,28	2,92	13,0 %	11,5 %	2,0 %	2,0 %
JAPON	-	-	3,43	4,05	8,5 %	6,5 %	1,0 %	1,0 %
EGYPTE	-	-	0,26	0,38	24,0 %	19,0 %	1,0 %	1,0 %
AUTRES PRODUITS LAITIERS								
BASSIN LAITIER France	123,78	123,78	239,17	228,01	8,0 %	7,0 %	1,0 %	1,0 %
SODILAC	11,35	11,35	0,34	0,41	8,0 %	7,0 %	1,0 %	1,0 %
POLOGNE : Paslek	-	-	18,55	19,87	9,5 %	8,5 %	1,0 %	1,0 %
AFP -USA	2,14	2,22	70,76	75,08	9,0 %	7,5 %	1,0 %	1,0 %
CORMAN	23,14	23,14	35,24	48,00	8,0 %	7,0 %	1,0 %	1,0 %
CHINE : Sinodis	25,71	27,43	1,59	1,32	9,0 %	8,0 %	2,0 %	2,0 %
ARGENTINE (**)	10,52	-	44,66	37,52	58,5 %	56,0 %	2,0 %	2,0 %
COREE : Bake Plus	10,11	10,11	3,61	3,53	8,5 %	7,5 %	2,0 %	2,0 %
AUTRES	11,45	11,51	28,27	40,22	8,0 %	7,0 %	1,0 %	1,0 %
TOTAL	481,83	478,40	1 317,31	1 332,98				

(*) Hors les droits d'utilisation IFRS 16.

(**) Taux exprimés sur la base de la monnaie locale.

En 2023, les perspectives du plan à long terme tiennent compte des nouvelles évolutions des marchés et de la concurrence, de l'accélération de l'inflation des prix des matières premières et de l'ensemble des coûts de production, des initiatives pour lutter contre le changement climatique, en particulier dans le cadre de la stratégie RSE du Groupe, du contexte économique difficile de certains pays dont la sortie de crise n'est pas prévisible dans un avenir proche ainsi que

des situations structurelles particulières auxquelles sont confrontées certaines entités. Celles-ci ont conduit à déprécier sur l'exercice des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant net global de 16,9 millions d'euros contre 63 millions d'euros en 2022 (cf. tableau ci-dessous).

ÉTAT DES DOTATIONS NETTES AUX DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

En millions d'euros	Actifs incorporels			Actifs corporels					TOTAL	
	Goodwill	Autres	Total actifs incorporels	Terrains	Constructions et aménagements	Installations, matériel et outillages	Autres	Total actifs corporels	2023	2022
RAMBOL ⁽¹⁾	-	-	-	-	0,9	-	-	0,9	0,9	-1,5
EUROPE DE L'OUEST ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,1
PECO U.E.	-	-	-	-	-	0,2	-	0,2	0,2	0,5
SERBIE	-	-	-	-	-	0,2	-	0,2	0,2	-
UKRAINE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,7
RUSSIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47,8
USA : Cheese	4,0	0,3	4,3	-	-	3,2	-	3,2	7,5	-
BRESIL/ URUGUAY	-	-	-	-	-	-0,2	-	-0,2	-0,2	1,1
CHINE	-	-	-	-	4,8	1,9	0,7	7,4	7,4	-
EGYPTE	-	-	-	-	-	0,1	-	0,1	0,1	-
BASSIN LAITIER France	-	-	-	-	-0,2	0,3	-	0,1	0,1	-1,2
POLOGNE : Paslek	-	-	-	-	-	1,1	-	1,1	1,1	-
CORMAN	-	-	-	-	-	-0,5	-	-0,5	-0,5	4,2
AUTRES	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1	0,1	0,3
TOTAL	4,0	0,3	4,3	-	5,5	6,3	0,8	12,6	16,9	63,0

(1) Ajustement de la juste valeur des actifs de Fromageries Rambol SAS classés en actifs en cours de cession.

(2) Dont en 2022, dépréciation d'une ligne de production spécifique en Allemagne pour 8 millions d'euros.

A fin décembre 2023, les dépréciations d'actifs cumulées s'élevaient à 161,4 millions d'euros dont essentiellement 70,3 millions d'euros pour la Russie, 25,1 millions d'euros pour la France, 15 millions d'euros sur les différentes UGT de l'Europe de l'Est, 13,5 millions d'euros pour le Brésil/Uruguay, 11,7 millions d'euros pour les États-Unis, 7,4 millions d'euros pour la Chine, 6 millions d'euros sur l'Europe du Sud, 11,1 millions d'euros sur l'Europe de l'Ouest, 1,2 million d'euros pour l'Égypte et 0,1 million pour l'Argentine.

Analyse de la sensibilité :

Les valeurs recouvrables déterminées dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité à une majoration des taux d'actualisation de 0,5 %, à une diminution des taux de croissance à l'infini de 0,5 %, et à une dégradation de 10 % du taux de marge opérationnelle courante. Pour un certain nombre d'unités génératrices de trésorerie, ces variations conduisent à identifier des valeurs recouvrables inférieures à la valeur nette comptable de l'unité génératrice de trésorerie, ajustée le cas échéant des dépréciations de l'exercice :

	Montant de dépréciation complémentaire en cas de variation des hypothèses						
	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022			
	Taux d'actualisation	Taux de marge opérationnelle courante minoré de 10% (*)	Taux de croissance LT minoré de 0,5% (*)	Taux d'actualisation	Taux de marge opérationnelle courante minoré de 10% (*)	Taux de croissance LT minoré de 0,5% (*)	
<i>En millions d'euros</i>	+0,5%			+0,5%			
PRODUITS FROMAGERS							
CF&R	2,5	25,8	-0,5	-	7,2	-	-
EUROPE DU SUD	0,9	4,6	0,4	-	-	-	-
RUSSIE : B.M.K	-	-	-	1,1	2,4	0,7	
AUTRES PRODUITS LAITIERS							
POLOGNE : Paslek	2,6	-	2,2	2,6	-	-	-
TOTAL	6,0	30,4	2,1	3,7	9,6	0,7	

(*) Le taux de marge opérationnelle est calculé en rapportant le Résultat Opérationnel Courant sur le Chiffre d'affaires.

9.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, lorsqu'elles sont propriétés du Groupe, sont inscrites au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles sont amorties linéairement, par composant, en fonction de leur durée d'utilité et en tenant compte des valeurs résiduelles éventuelles.

Les principales durées d'utilité sont les suivantes :

Bâtiments et aménagements	10 à 30 ans
Machines et équipements	5 à 20 ans
Outils, mobilier, matériel informatique et divers	3 à 15 ans
Véhicules	4 à 7 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Les intérêts sur le financement des immobilisations en cours de construction sont capitalisés conformément à la norme IAS 23 révisée. Toute dépense future est inscrite au compte de résultat au cours de l'exercice où elle est encourue à l'exception du cas où elle accroîtrait la capacité de l'actif immobilisé auquel elle est liée à générer des avantages économiques futurs.

Les subventions d'équipement sont déduites de la valeur brute des immobilisations. Les ventes de Certificats d'Economie d'Énergie sont également comptabilisées en tant que subventions en appliquant la norme IAS 20, considérant qu'il s'agit en substance d'une subvention en nature de l'Etat qui a mis en place un dispositif dont l'objectif est d'encourager des investissements générateurs d'économies d'énergie.

En milliers d'euros

	Terrains	Constructions et aménagements	Installations, techniques, matériel et outillages	Autres	Total
Au 31 décembre 2021					
Valeur brute	56 834	970 255	2 324 239	476 038	3 827 366
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 601	-620 050	-1 718 875	-208 763	-2 550 289
VALEUR NETTE COMPTABLE	54 233	350 205	605 364	267 275	1 277 077
Exercice 2022					
VALEUR NETTE COMPTABLE A L'OUVERTURE	54 233	350 205	605 364	267 275	1 277 077
Différences de conversion	-72	787	-301	2 069	2 483
Acquisitions ⁽¹⁾	315	14 585	42 357	126 185	183 442
Cessions	468	1 443	-1 235	-490	186
Dépréciation	-	-3 770	-15 918	-8 502	-28 190
Reprise de dépréciation	2	2 303	3 684	488	6 477
Variations de périmètre ⁽¹⁾	(note 2) 48	1 473	1 835	292	3 648
Reclassements ⁽²⁾	45	30 687	74 375	-105 231	-124
Impact du traitement hyperinflation ⁽³⁾	713	5 205	8 365	1 289	15 572
Dotation aux amortissements	-	-33 332	-101 096	-22 562	-156 990
Impact activités en cours de cession ⁽⁴⁾	-1 040	-2 802	-995	885	-3 952
VALEUR NETTE COMPTABLE	54 712	366 784	616 435	261 698	1 299 629
Au 31 décembre 2022					
Valeur brute	57 333	1 022 742	2 402 323	483 337	3 965 735
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 621	-655 958	-1 785 888	-221 639	-2 666 106
VALEUR NETTE COMPTABLE	54 712	366 784	616 435	261 698	1 299 629
Exercice 2023					
VALEUR NETTE COMPTABLE A L'OUVERTURE	54 712	366 784	616 435	261 698	1 299 629
Différences de conversion	-5 977	-29 584	-23 389	-14 237	-73 187
Acquisitions ⁽¹⁾	282	11 152	17 207	147 627	176 268
Cessions	-24	-71	-7 234	-300	-7 629
Dépréciation ⁽⁵⁾	-	-4 968	-7 783	-768	-13 519
Reprise de dépréciation ⁽⁵⁾	3	348	1 445	-	1 796
Variations de périmètre ⁽¹⁾	(note 2) 5 464	21 966	5 030	6 045	38 505
Reclassements ⁽²⁾	249	34 008	97 676	-130 915	1 018
Impact du traitement hyperinflation ⁽³⁾	2 330	10 790	10 614	743	24 477
Dotation aux amortissements	-	-34 625	-102 995	-24 745	-162 365
Impact activités en cours de cession ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE COMPTABLE	57 039	375 800	607 006	245 148	1 284 993
Au 31 décembre 2023					
Valeur brute	59 524	1 056 075	2 470 427	481 835	4 067 861
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 485	-680 275	-1 863 421	-236 687	-2 782 868
VALEUR NETTE COMPTABLE	57 039	375 800	607 006	245 148	1 284 993

(1) En 2023, entrée de SAW S.A. à la date d'acquisition.

En 2022, prise de contrôle de Poitou chèvre SAS au 15 mars 2022.

(2) Mise en service des immobilisations corporelles en cours.

(3) Impact du retraitement de l'hyperinflation concernant l'Argentine.

(4) En 2022, concernait les immobilisations corporelles de Fromageries Rambol SAS.

(5) Confère note 9.1 Etat des dotations nettes aux dépréciations d'actifs incorporels et corporels.

(*) Des subventions d'investissement ont été comptabilisées en déduction des immobilisations concernées pour un solde de 75,3 millions d'euros en 2023 dont 45,1 millions d'euros issus de la vente de Certificats d'économie d'énergie (CEE) contre 57,7 millions d'euros en 2022 dont 43,8 millions d'euros issus de la vente de CEE. Ces subventions intègrent le montant de 17,9 millions d'euros d'aide octroyée par le gouvernement Wallon.

9.3. Contrat de location IFRS 16

A la suite de la mise en place de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019, les contrats de location d'une valeur unitaire supérieure à 5 000 dollars ou d'une durée supérieure à un an sont comptabilisés au bilan. Les charges de loyers n'intègrent donc que les charges de loyers relatives aux contrats de location de courte durée ou dont la valeur du bien sous-jacent est de faible valeur ainsi que les loyers variables non indexés sur un indice ou un taux.

IFRS 16 introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une dette de loyers au titre de son obligation à payer le loyer.

Un contrat ou une partie d'un contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie. Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location.

L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs à la suite d'un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certain).

Lorsqu'une dette de loyers est ainsi réévaluée, la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » est ajustée en conséquence. L'ajustement n'est porté au compte de résultat que si la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » a été réduite à zéro.

Les paiements de loyers pris en compte pour l'évaluation de la dette de loyers se composent :

- des loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance ;
- des loyers variables indexés sur un indice ou un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux en question à la date de début du contrat ;

Le montant des immobilisations en cours compris dans le poste « Autres », représente 159,3 millions d'euros en 2023 contre 178,7 millions d'euros au 31 décembre 2022, en lien avec les projets de développement des capacités de production dans certaines activités.

- des montants payables au titre de la garantie de valeur résiduelle ; et
- du prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, des loyers payés au cours de la période de renouvellement si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation et des pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de ne pas résilier le contrat par anticipation.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal. C'est ce dernier taux que le Groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation. Ce taux est calculé par devise et par maturité sur la base du taux de financement du Groupe auquel est ajouté au niveau des filiales un spread pour tenir compte des risques et environnements économiques spécifiques à chaque pays. La durée est calculée sur la base d'une maturité moyenne pondérée par les flux.

La durée de location retenue est la durée non résiliable pendant laquelle le Groupe dispose du droit d'utilisation de l'actif sous-jacent à laquelle s'ajoutent, si leur exercice est jugé raisonnablement certain, les options de renouvellement ou de résiliation prévues aux contrats. Le caractère raisonnablement certain tient compte de l'ensemble des aspects économiques du contrat et de l'expérience passée sur des contrats similaires. L'actif est amorti par défaut, sur la plus petite durée entre la durée du contrat et la durée d'utilité sauf en cas de transfert de propriété de l'actif sous-jacent au preneur ou d'existence d'une option d'achat dont l'exercice est jugé raisonnablement certain, auquel cas l'actif est amorti systématiquement suivant la durée d'utilité.

Le Groupe présente les actifs « droit d'utilisation » et les obligations locatives courantes et non courantes sur des lignes spécifiques du bilan. Un impôt différé actif est calculé sur la base de la dette locative et un impôt différé passif est comptabilisé sur la base de l'actif droit d'utilisation.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêts dans le résultat financier. Les contrats de location de courte durée (inférieur ou égal à un an) ou dont la valeur du bien sous-jacent est de faible valeur (inférieure ou égale à 5 000 dollars) sont exclus de ce traitement et sont comptabilisés en charge de loyers. Au tableau de flux de financement, le remboursement du nominal appartient aux activités de financement. La part des loyers correspondant aux intérêts payés sur emprunts s'analysent en flux d'exploitation.

Impacts sur les comptes de la période

Les principaux impacts au 31 décembre 2023 sur les états financiers de l'application de la norme IFRS 16 sont les suivants :

Impacts au compte de résultat

En milliers d'euros	12 mois	
	2023	2022
Dotations et reprises d'exploitation	-29 018	-28 796
Autres produits et charges d'exploitation	33 253	30 615
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	4 235	1 819
Autres produits et charges opérationnels ^(*)	-3 016	28
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 219	1 847
Charges d'intérêts sur obligations locatives	-4 903	-2 023
Change net	-2 495	-492
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	-6 179	-668
Impôts différés	928	203
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-5 251	-465

(*) Essentiellement dépréciation du droit d'utilisation de la société Alternative Foods LLC.

Impacts au bilan

ACTIF

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	65 511	60 702
Impôts différés actif	17 880	14 968
ACTIFS	83 391	75 670

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Résultats non distribués	-7 047	-1 796
CAPITAUX PROPRES	-7 047	-1 796
Obligations locatives non courantes	47 156	40 716
Impôts différés passifs	16 533	14 543
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	63 689	55 259
Fournisseurs et autres créditeurs	2 561	1 395
Obligations locatives courantes	24 188	20 812
TOTAL PASSIFS COURANTS	26 749	22 207
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	83 391	75 670

Impacts détaillés sur le droit d'utilisation et les obligations locatives

DROITS D'UTILISATION

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains	Constructions et aménagements	Installations, techniques, matériel et outillages	Autres (*)	TOTAL
Valeur brute	1 194	64 854	30 825	34 525	131 398
Amortissements et dépréciations cumulés	-265	-31 857	-19 408	-19 166	-70 696
VALEUR NETTE COMPTABLE A L'OUVERTURE	929	32 997	11 417	15 359	60 702
Variations de périmètre (**)	4	251	1 255	682	2 192
Différences de conversion	26	-861	-1 248	-515	-2 598
Entrées d'actifs	-	5 272	9 652	13 083	28 007
Dépréciation	-	-	-2 970	-	-2 970
Dotation aux amortissements	-67	-10 139	-9 284	-9 528	-29 018
Modifications de contrats	13	2 296	5 144	1 009	8 462
Reclassement	-	-	-	-	-
Hyperinflation	91	-46	465	223	733
VALEUR NETTE COMPTABLE A LA CLOTURE	996	29 771	14 431	20 313	65 511
Valeur brute	1 319	65 972	41 058	40 107	148 456
Amortissements et dépréciations cumulés	-323	-36 201	-26 627	-19 794	-82 945

(*) Contrats de location essentiellement sur du matériel de manutention et véhicules automobiles.

(**) Entrée de SAW S.A. à la date d'acquisition.

OBLIGATIONS LOCATIVES

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre		
	2023	Courant	Non Courant
SOLDE A L'OUVERTURE	61 528	20 812	40 716
Augmentation	27 745	-	-
Remboursement	-28 350	-	-
Différences de conversion	-290	-	-
Variations de périmètre (*)	2 192	-	-
Modifications de contrats	8 519	-	-
SOLDE A LA CLOTURE	71 344	24 188	47 156

(*) Entrée de SAW S.A. à la date d'acquisition.

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Dans un délai d'un an	24 188	20 812
Au cours de la 2e et jusqu'à la 5e année	37 995	31 194
Au-delà de la 5e année	9 161	9 522
TOTAL	71 344	61 528

Autres informations

MONTANTS DES LOYERS NON RETRAITES IFRS 16

Le tableau ci-dessous présente les loyers qui résultent des contrats de location non capitalisés :

En milliers d'euros	12 mois	
	2023	2022
Loyers de faible valeur (< ou = 5000€)	-2 007	-1 457
Loyers court terme (< ou = 12 mois)	-3 328	-3 758
Loyers variables	-8 023	-8 976
TVA non déductible	-694	-663
Autres (*)	-1 767	-1 854
TOTAL	-15 819	-16 708

(*) Contrats non éligibles pour d'autres raisons.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En milliers d'euros	12 mois	
	2023	2022
Montant des loyers payés pour location hors IFRS16	15 002	17 739
Montant des engagements fermes pour contrats de locations non débutés à la clôture	-	5 925

La composante service existant éventuellement dans les contrats de location est exclue de la charge de loyer.

NOTE 10. AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions pour remise en état de site, pour coûts de réorganisation, pour actions en justice et pour risques divers sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés s'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail et ne sont comptabilisées que lorsque des plans détaillés ont été établis et qu'un commencement de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant

la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé pour déterminer la valeur actuelle reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

<i>En milliers d'euros</i>	Réorganisation	Autres risques et charges	Total
Au 1er janvier 2022	9 382	13 621	23 003
Différences de conversion	-7	-205	-212
Constitution de provisions	2 967	11 493	14 460
Emplois	-8 181	-6 506	-14 687
Variation de périmètre	-	48	48
Au 31 décembre 2022	4 161	18 451	22 612
Différences de conversion	24	-1 762	-1 738
Constitution de provisions	870	9 153	10 023
Emplois ⁽¹⁾	-2 844	-8 350	-11 194
Variation de périmètre ⁽²⁾	-	1 945	1 945
Au 31 décembre 2023	2 211	19 437	21 648

(1) Les reprises de provisions de 11,2 millions se répartissent en 4,6 millions d'euros de provisions utilisées et 6,6 millions devenues sans objet.

(2) Entrée de SAW S.A. à la date d'acquisition.

Au 31 décembre 2023, les principaux risques et litiges provisionnés concernent les réorganisations pour 2,2 millions d'euros (décembre 2022 : 4,2 millions d'euros), des litiges sociaux pour 8 millions d'euros (décembre 2022 : 5,5 millions d'euros), des risques et litiges commerciaux pour 2,5 millions d'euros (décembre 2022 : 1,7 million d'euros), et divers risques pour 8,9 millions d'euros (décembre 2022 : 11,2 millions d'euros).

En application de 3 arrêts du 13 septembre 2023 de la chambre sociale de la Cour de cassation, désormais toutes les périodes de suspension du contrat de travail en raison de l'état de santé du salarié, quelles qu'en soient la durée ou l'origine, donnent droit à l'acquisition de congés payés.

Le Groupe a tenu compte des conséquences de cette jurisprudence s'agissant des congés acquis au titre de la période de référence en cours et a provisionné, selon sa meilleure estimation, les droits afférents aux périodes de référence antérieures, dans l'attente de précisions réglementaires relatives au délai de prescription.

Les provisions pour risques et litiges sont destinées à couvrir chaque risque et chaque litige identifiés. Pour ce qui est des litiges ouverts, en liaison avec ses avocats et conseils, le Groupe ne constitue une provision que lorsqu'il estime probable une issue défavorable et que celle-ci est évaluable de façon fiable.

- En 2021, deux organisations de producteurs de lait françaises ont assigné Savencia en justice pour, de leur point de vue, une application incorrecte par Savencia de ses obligations contractuelles en particulier pour ce qui concerne la détermination du prix du lait. En 2022, le Groupe a signé un accord avec l'une de ces organisations clôturant ainsi le litige les opposant. Quant au second dossier, un jugement rendu le 30 août 2022 par le tribunal judiciaire de Coutances a condamné Savencia à verser à l'AOP Sunlait un montant de 26 millions d'euros au titre de 2020 et un montant restant à définir pour 2021, sans

prononcer toutefois l'exécution de ce jugement. Tout en prenant acte de la décision judiciaire, le Groupe Savencia l'a contestée vigoureusement et a fait immédiatement appel, fort des ses arguments juridiques développés tant sur la forme que sur le fond. Le Groupe considère en outre que, sur le plan économique, ce jugement ne tenait pas compte du fait que Savencia a payé aux adhérents de Sunlait un prix du lait supérieur à la moyenne du marché national. Dans ce contexte, Savencia maintient qu'il respecte les termes de ses contrats et qu'à ce titre, les demandes de Sunlait étaient injustifiées. L'arrêt rendu le 05 décembre 2023 par la Cour d'Appel de Caen invalide l'ensemble des décisions rendues en première instance et déboute l'AOP Sunlait de toutes ses demandes. Après analyse, l'AOP Sunlait a décidé le 8 février 2024 de se pourvoir devant la Cour de cassation. Savencia reste confiant dans ses arguments. Aucune provision n'est enregistrée à ce titre.

- L'Autorité de la concurrence ("ADLC") a procédé au cours du mois de novembre 2022 à une perquisition dans les locaux de différents groupes laitiers français dont le Groupe Savencia, en lien avec une suspicion potentielle de pratiques anticoncurrentielles dans le cadre des approvisionnements en lait de vache. L'enquête étant en cours à ce stade, le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer l'issue de la procédure et d'estimer un éventuel risque de sortie de ressources probable. Le Groupe Savencia considère respecter la réglementation en vigueur.

NOTE 11. FINANCEMENTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

11.1. Résultat financier

Les charges financières incluent les intérêts supportés sur les fonds empruntés auprès des tiers. Elles comprennent également les commissions bancaires et les différences de change.

Les produits financiers incluent les intérêts acquis sur les fonds placés auprès des tiers. Ils comprennent aussi les différences de change sur les actifs et les passifs financiers. Les profits et les pertes sur les instruments de couverture de taux d'intérêt affectant le compte de résultat sont également enregistrés sur cette ligne.

En milliers d'euros	12 mois	
	2023	2022
Charges financières d'intérêts ^{(1) (*)}	-46 284	-12 704
Commissions bancaires	-4 560	-4 543
Charges d'intérêts sur obligations locatives ⁽²⁾	-5 522	-2 181
Autres charges financières nettes ^(**)	-3 674	-6 508
Instruments de couverture de taux d'intérêts net	-	-148
Change net	-	-12 124
CHARGES FINANCIÈRES	-60 040	-38 208
Produits financiers ^{(3) (***)}	36 724	13 766
Instruments de couverture de taux d'intérêts net ⁽⁴⁾	3 452	-
Change net	1 835	-
PRODUITS FINANCIERS	42 011	13 766
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	-18 029	-24 442
Dont charges d'intérêts, net ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁺⁽³⁾⁺⁽⁴⁾	-11 630	-1 267

(*) Impact de la hausse des taux d'intérêt essentiellement.

(**) Dont en 2022, cession de valeurs mobilières de placement pour 3,5 millions d'euros.

(***) Dont en 2023, impact de la hausse des rendements et produits sur sortie d'instruments financiers détenus sur la société Financière Louis pour 4 millions d'euros. Comprendait en 2022, 3 millions d'euros de revalorisation de la créance fiscale brésilienne (cf.note 5).

11.2. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers qui ont une échéance supérieure à une année (sauf pour les instruments de capitaux propres) comprennent les créances non courantes et les autres instruments financiers comme les participations dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Selon les raisons qui ont motivées leur acquisition, les participations dont la détention est jugée non stratégique sont classées en « Titres immobilisés valorisés à la juste valeur par le résultat ». Ils sont comptabilisés dès que la transaction est réalisée. Lors de la vente de ces éléments, le résultat de cession est comptabilisé au compte de résultat. La juste valeur est déterminée sur la base du prix de marché à la date de conclusion du contrat pour les instruments cotés ou de techniques d'actualisation des flux futurs de trésorerie fondés sur les données de marché pour les autres instruments.

Les prêts dont les flux futurs attendus sont uniquement constitués par le paiement d'intérêts et de remboursement de capital à échéance, sont tous comptabilisés au coût amorti car leur vocation première est de collecter les flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers dont les flux futurs contractuels sont constitués d'intérêts et de remboursement de capital mais que le Groupe s'autorise à revendre avant l'échéance sont comptabilisés à la JV par OCI. Lors de la décomptabilisation d'un tel instrument financier, et notamment en cas de cession, la plus ou moins-value accumulée en OCI est reclassée au compte de résultat. Il n'y a pas, en l'espèce, d'instruments concernés par ce traitement au niveau du Groupe.

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Prêts et créances	15 083	18 493
Titres immobilisés évalués à la JV par résultat (>1an)	14 162	12 327
Dépréciation	-233	-2 743
TOTAL	29 012	28 077

Les actifs financiers comprennent notamment des obligations convertibles Horizon Agroalimentaire pour 2,7 millions d'euros, des titres Cathay III et IV pour 2,6 millions d'euros et FnB Europe Fund SLP Private II Equity pour 2,3 millions

d'euros. Les autres participations ne présentent pas de caractère significatif.

11.3. Autres actifs financiers courants

Sont classés dans cette catégorie les placements en OPCVM, FCP, BMTN, SICAV et titres qui, bien que d'échéances inférieures à un an, ne remplissent pas l'ensemble des critères qui permettent de les classer en équivalents de trésorerie.

L'analyse de la conformité aux critères est menée sur la base des informations contenues dans le prospectus d'émission de chaque OPCVM ainsi que sur l'historique de l'évolution de leur valeur liquidative.

11.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne « Trésorerie et équivalents trésorerie » se décompose en trésorerie et équivalents trésorerie comprenant des titres négociables, placements à court terme et autres fonds monétaires dont l'objectif de détention est de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, ceci, conformément à la norme IAS 7 et à la recommandation commune de l'ANC et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) émise le 27 novembre 2018, qui fait suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen 2017/1131 sur les fonds monétaires. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts bancaires à terme et les placements à taux fixe dont l'échéance à compter de la date d'acquisition est égale ou inférieure à trois mois. Les dépôts à terme de plus de trois mois ne sont susceptibles d'être classés en équivalents de trésorerie que s'il existe des options de sortie exerçables à tout moment ou au maximum tous les trois mois, que ces options soient initialement prévues au contrat et exerçables sans pénalité. Les dépôts à terme et placements à taux fixes doivent être également soumis à un risque négligeable de changement de valeur ; ceux dont l'échéance est supérieure à

trois mois et qui ne satisfont pas les conditions énoncées ci-dessus, ou dont l'échéance est inférieure à trois mois mais susceptibles de changement de valeur font partie des « Autres actifs financiers courants ».

La trésorerie est évaluée à sa juste valeur. Tous les gains et pertes non réalisés sont enregistrés en compte de résultat.

Dans le cas où certains titres négociables seraient détenus en vue d'obtenir un profit à court terme, ils sont évalués à leur juste valeur. Tous les profits ou pertes réalisés ou non sont comptabilisés directement en résultat.

La juste valeur est déterminée à la clôture sur la base du prix de marché pour les instruments cotés ou sur la base de techniques d'actualisation des flux futurs de trésorerie fondés sur les données de marché pour les autres instruments.

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Trésorerie	262 459	306 081
Équivalents de trésorerie	328 525	242 535
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	590 984	548 616

Les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement des DAT et des billets de trésorerie.

La trésorerie dont l'évolution est détaillée dans le tableau des flux de trésorerie se réconcilie comme suit, avec les bilans consolidés présentés.

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	590 984	548 616
Concours bancaires courants et comptes courants financiers	-57 910	-51 714
TRESORERIE NETTE	533 074	496 902

11.5. Emprunts et dettes financières hors contrats de location

Les dettes portant intérêts sont initialement comptabilisées à leur juste valeur nette des coûts de transactions encourus. Elles sont ensuite évaluées en application de la méthode du coût amorti. La différence entre la juste valeur à l'émission et le montant remboursé est amortie en fonction de la durée de

la dette ou de l'engagement sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils sont classés en passifs courants à moins qu'il n'existe un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum douze mois après la clôture.

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2023	Non courant	Courant	Au 31 décembre 2022	Non courant	Courant
Emprunts auprès d'établissements financiers et autres ^(*)	783 793	112 845	670 948	684 909	5 898	679 011
Comptes courants bloqués de la participation	14 780	13 108	1 672	13 760	11 675	2 085
Emprunts obligataires	275 573	265 611	9 962	287 681	277 349	10 332
Concours bancaires courants	39 915	-	39 915	30 408	-	30 408
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A LA CLÔTURE	1 114 061	391 564	722 497	1 016 758	294 922	721 836

(*) L'endettement courant auprès des établissements financiers est composé essentiellement de billets de trésorerie.

Les emprunts et dettes financières sont présentés hors montant des options d'achat et de vente contractées avec les détenteurs de participations minoritaires. Par ailleurs, suite à la mise en application d'IFRS 16, les obligations locatives sont présentées sur une ligne distincte au bilan à compter de 2019.

Le Groupe dispose des lignes de crédits confirmés à long terme non utilisées pour couvrir l'utilisation des crédits à court terme.

Les « Emprunts auprès d'établissements financiers », pour le non-courant, correspondent à des tirages sur des lignes de crédit bancaires accordées notamment dans le cadre du crédit Syndiqué renégocié en 2021 d'une durée allant jusqu'à sept ans.

En 2023, la ligne « Emprunts obligataires » comprend cinq emprunts privés. Le premier émis en 2011 et 2013 (échéances respectives de 2025 et 2026) d'un montant nominal résiduel de 82,5 millions de dollars, dont le remboursement a démarré en 2019, le deuxième émis en 2016 d'un montant nominal de 20 millions d'euros, remboursable par cinquième à compter de 2027, le troisième d'un montant nominal de 130 millions d'euros, remboursable par cinquième à compter de 2028, le

quatrième émis en 2018 d'un montant de 30 millions d'euros, remboursable progressivement à compter de 2029, et le cinquième émis en 2019 d'un montant de 20 millions d'euros, remboursable par cinquième à compter de 2030.

Pour l'exercice 2023, l'encours moyen des emprunts auprès des établissements de crédit est de 1 247 millions d'euros.

Le taux moyen des emprunts s'élève à 3,75 % en 2023, protections de taux et commissions bancaires incluses.

Dans le but de maîtriser l'impact de la variation des taux d'intérêt sur ses résultats, le Groupe a mis en place une politique d'échange de taux et de contrats optionnels couvrant la totalité des encours de financement net en euros à taux variable à moyen et long terme. Les taux variables utilisés par le Groupe sont principalement Euribor et €STR.

Afin de maîtriser l'impact de la variation du dollar de l'emprunt en devise, le Groupe a mis en place une couverture de change couvrant la totalité des flux de l'emprunt émis en dollar.

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Exigibles dans un délai d'un an	722 497	721 836
Au cours de la 2e et jusqu'à la 5e année y compris	221 391	82 128
Au-delà de la 5e année	170 173	212 794
TOTAL	1 114 061	1 016 758

RÉPARTITION PAR DEVISE

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
EUR	1 001 984	887 701
JPY	416	462
USD	75 986	87 885
Autres	35 675	40 710
TOTAL	1 114 061	1 016 758

RÉPARTITION PAR TYPE DE TAUX D'INTÉRÊT

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Dettes financières à taux fixe	328 287	342 061
Dettes financières à taux variable	785 774	674 697
TOTAL	1 114 061	1 016 758

Les coûts de financement des dettes à taux variables sont assis sur l'Euribor ou l'€STR majorés de marges inférieures ou égales à 80 points de base.

La répartition ci-dessus s'entend avant effet des protections de taux (note 11.6.2).

L'évolution de l'endettement brut se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
EMPRUNTS A L'OUVERTURE	1 016 758	1 021 087
Émission d'emprunts	122 707	26 235
Remboursement d'emprunts	-26 860	-16 506
Variation des concours bancaires et comptes courants financiers	5 252	-17 647
Ecarts de conversion	-9 979	3 041
Variation de périmètre (*)	6 183	548
EMPRUNTS A LA CLOTURE	1 114 061	1 016 758

(*) En 2023, entrée de SAW S.A. à la date d'acquisition.

En 2022, prise de contrôle de Poitou Chèvre SAS au 15 mars 2022.

L'endettement financier brut augmente de 97,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022. Compte tenu des placements classés en autres actifs financiers courants nets de la trésorerie active, l'endettement net augmente de 33,8 millions d'euros avec un solde net de 477,9 millions d'euros au 31 décembre 2023. Certains crédits sont assortis de clauses imposant le respect d'un ratio financier de leverage.

Ce ratio porte sur un montant maximum d'endettement calculé en proportion de l'EBITDA courant. L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant les dotations et reprises d'amortissements et provisions d'exploitation. Ce ratio n'intègre pas l'obligation locative IFRS 16 conformément à nos covenants bancaires.

Ce ratio est toujours respecté.

Pour le calcul du ratio financier, la dette financière nette applicable au Crédit Syndiqué et à la majorité des contrats bilatéraux, est déterminée comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Emprunts et dettes non courants auprès des établissements financiers	-391 564	-294 922
Emprunts et concours bancaires	-722 497	-721 836
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	-1 114 061	-1 016 758
Autres actifs financiers courants	45 153	24 019
Trésorerie et équivalents trésorerie	590 984	548 616
ENDETTEMENT NET	-477 924	-444 123
Actions en auto-détention	38 779	33 515
DETTE FINANCIERE NETTE	-439 145	-410 608

11.6. Gestion du risque financier et instruments financiers

Gestion du risque financier

RISQUE FINANCIER

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché, risque de change, risque de taux, risque de crédit et risque de liquidité. La gestion de ces risques vise à minimiser leurs effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions.

La gestion du risque est assurée conformément aux politiques approuvées par le Conseil d'Administration. Les risques financiers sont identifiés, évalués et couverts en collaboration étroite avec les unités opérationnelles du Groupe. Pour chaque catégorie de transactions, des procédures spécifiques précisent les instruments utilisables, les montants maximums autorisés, les contreparties possibles et les contrôles à effectuer.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler les expositions dans les limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité, risque. En ce qui concerne les cours de matières premières (principalement le lait, le beurre et la poudre), le Groupe ne peut gérer ces risques qu'en présence de marchés organisés.

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe exerce ses activités à l'international mais se trouve peu exposé au risque de change en raison de l'implantation locale de ses unités de production. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan et des investissements nets dans des entités étrangères.

Pour gérer le risque de change lié aux transactions commerciales futures et aux actifs et aux passifs en devises enregistrés au bilan, les entités du Groupe recourent à des contrats de change à terme fermes ou optionnels.

Dans le cadre de sa gestion des risques, le Groupe a pour politique de couvrir environ 80% du montant des transactions futures anticipées dans chaque devise importante sur les 12 mois à venir.

Le Groupe détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en fonction de la devise, du montant et du calendrier des flux de trésorerie respectifs. Il utilise un dérivé hypothétique pour déterminer s'il est attendu que le dérivé désigné dans chaque relation de couverture est efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Le Groupe détient certains investissements dans des activités à l'étranger dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion de devises.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts. Les emprunts initialement émis à taux variable exposent le Groupe au risque de variation des flux de trésorerie. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le Groupe au risque de variation de prix sur taux d'intérêt. Le Groupe adapte ses décisions de couverture de taux en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et de ses encours de financement. Ces couvertures sont principalement des swaps et des caps.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients (cf. note 4.5), des titres de placement (cf. note 11.2), et des instruments financiers dérivés actifs (cf. note 11.6.1).

Le Groupe ne présente pas de concentration importante de risque de crédit. Il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. De même, une politique de contreparties bancaires est définie. Elle vise à répartir de manière ciblée les en-cours placés et les instruments dérivés auprès de banques et d'institutions financières de premier ordre. Elle vise à éviter d'être exposé à des concentrations significatives des risques financiers.

La provision pour pertes attendues sur les créances clients est évaluée en utilisant la balance âgée des créances, l'évaluation du risque de crédit et les assurances crédit.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité résulte du fait que certaines contreparties pourraient ne pas remplir leurs obligations en termes de financements ou de placements. En termes de financement, la liquidité est assurée par une politique de lignes à long et moyen termes confirmées et partiellement utilisées (cf. note 11.5). En termes de placements, la liquidité est assurée en minimisant l'exposition aux placements non monétaires (cf. note 11.4).

GESTION DU CAPITAL

La politique du Groupe consiste à maintenir un niveau de fonds propres suffisant, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Les membres du personnel détiennent 5,62% des actions ordinaires à travers un plan d'épargne entreprise.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Le rythme de ces achats dépend des besoins de gestion du capital et des cours. Les décisions d'achat et de vente sont prises au cas par cas.

Le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital au cours de l'exercice 2023.

Ni la société, ni ses filiales se sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés par le Groupe pour gérer les risques de change, de taux d'intérêts et de prix de certaines matières premières auxquels il est confronté dans le cadre de ses activités.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont principalement des contrats de change à terme ferme ou optionnel, des contrats d'achat de matières premières à terme ferme ou optionnel et des contrats d'échange de devise ou de taux d'intérêts.

Tous les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif ;
- soit au moyen de techniques d'évaluations internes telles que les modèles d'évaluation des options et la méthode de la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie, ces modèles intégrant des données observables sur le marché ;
- soit à partir de techniques d'évaluations internes intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables.

Sous certaines conditions, la comptabilité de couverture peut être appliquée lorsque les instruments financiers compensent, en totalité ou partiellement, la variation de juste valeur ou de flux de trésorerie d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagement ferme. Elle est également appliquée pour les instruments dérivés désignés comme couverture d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future, hautement probable ou bien comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. L'efficacité des couvertures est appréciée à intervalles réguliers, et au moins tous les trimestres.

Les couvertures de juste valeur comprennent les dérivés servant à couvrir le risque de change et/ou de taux d'intérêt. Le produit ou la perte résultant de la réévaluation de ces instruments de couverture à la juste valeur à la date du bilan est enregistré immédiatement dans le compte de résultat. L'ajustement au bilan de l'élément couvert est réalisé en tenant compte du risque couvert et les variations de juste valeur du risque couvert sont enregistrés immédiatement en compte de résultat.

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir les flux financiers liés aux transactions futures telles que les ventes à l'exportation, les achats d'équipements en devises, la variation de prix et/ou de cours de change pour les achats de matières premières ainsi que les fluctuations anticipées de taux d'intérêts. Lorsque la couverture est efficace, la part efficace du gain ou de la perte résultant de l'évaluation de la juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La part inefficace de la variation de juste valeur est enregistrée immédiatement en compte de résultat. Lorsqu'un actif ou un passif résultant d'une transaction future couverte est comptabilisé au bilan, les gains ou les pertes sur l'instrument de couverture précédemment enregistrés en capitaux propres sont transférés au coût d'acquisition du dit actif ou passif.

Des instruments financiers dérivés sont également utilisés pour réduire l'exposition au risque de change de l'investissement net dans une entité étrangère. Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente ou la sortie de l'investissement net.

Les dérivés de transactions comprennent les instruments dérivés utilisés conformément à la politique de gestion des risques du Groupe mais pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée. Les dérivés acquis dans le but d'atteindre des objectifs de rendement des portefeuilles d'investissement font également partie de cette catégorie. Leurs variations de juste valeur sont enregistrées en compte de résultat.

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques du marché, principalement le risque de taux d'intérêt provenant des emprunts, et le risque de change portant sur des transactions commerciales futures.

Concernant les couvertures de juste valeur sur les swaps de taux d'intérêts et sur les matières, les couvertures sont 100 % efficaces. Il n'y a donc aucune charge ou produit enregistré sur la partie inefficace.

Les couvertures de change ainsi que les couvertures de taux sont traitées en IFRS en instruments de transactions.

Les principales sources d'inefficacité des relations de couverture sont :

- pour la couverture de taux d'intérêt, l'effet risque de la contrepartie et du Groupe sur la juste valeur des swaps qui n'est pas reflété dans la variation de la juste valeur des flux de trésorerie couvert attribuable à la variation des taux d'intérêts et les différences de dates de refixation des taux entre les swaps et les emprunts.
- pour la couverture du taux de change, l'effet de risque des contreparties et du Groupe sur la juste valeur des contrats de change à terme qui n'est pas reflété dans la variation de la juste valeur des flux de trésorerie couverts attribuable au taux de change et les modifications de calendrier des transactions couvertes.

11.6.1. Instruments financiers dérivés actifs

	Au 31 décembre 2023		Échéance 2024		Échéance >2024	
	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel
<i>En milliers d'euros</i>						
Couvertures de juste valeur						
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt ⁽¹⁾	15 342	174 661	1 903	9 050	13 439	165 611
Option de taux	-	-	-	-	-	-
Instruments de transactions						
Dérivés sur devises	5 398	71 103	5 398	71 103	-	-
Dérivés sur taux d'intérêts ⁽²⁾	3 736	100 000	-	-	3 736	100 000
Dérivés sur matières premières	-	-	-	-	-	-
TOTAL	24 476	-	7 301	-	17 175	-
Dont classés en actifs courants	7 301	-	7 301	-	-	-
Dont classés en actifs non courants	17 175	-	-	-	17 175	-

(1) Échéance 2024 pour 9 050, 2025 pour 47 511, 2026 pour 18 100, 2027 pour 100 000.

(2) Échéance 2027 pour 100 000.

	Au 31 décembre 2022		Échéance 2023		Échéance >2023	
	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel
<i>En milliers d'euros</i>						
Couvertures de juste valeur						
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt ⁽¹⁾	26 274	286 724	2 340	9 375	23 934	277 349
Option de taux	-	-	-	-	-	-
Instruments de transactions						
Dérivés sur devises	6 703	137 598	6 703	137 598	-	-
Dérivés sur taux d'intérêts ⁽²⁾	7 291	100 000	-	-	7 291	100 000
Dérivés sur matières premières	-	-	-	-	-	-
TOTAL	40 268	-	9 043	-	31 225	-
Dont classés en actifs courants	9 043	-	9 043	-	-	-
Dont classés en actifs non courants	31 225	-	-	-	31 225	-

(1) Échéance 2023 et 2024 pour 9 375 par année, 2025 pour 49 222, 2026 pour 18 752, 2027 pour 100 000 et 2029 pour 100 000.

(2) Échéance 2027 pour 100 000.

11.6.2. Instruments financiers dérivés passifs

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2023		Échéance 2024		Échéance >2024	
	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel
Couvertures de juste valeur						
Matières premières	214	-	214	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt ⁽¹⁾	1 526	100 000	-	-	1 526	100 000
Instruments de transactions						
Dérivés sur devises	3 472	142 147	3 472	142 147	-	-
Dérivés sur taux d'intérêts ⁽²⁾	3 322	100 000	-	-	3 322	100 000
Dérivés sur matières premières	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8 534	-	3 686	-	4 848	-
Dont classés en passifs courants	3 686	-	3 686	-	-	-
Dont classés en passifs non courants	4 848	-	-	-	4 848	-

1) Échéance 2029.

2) Échéance 2027.

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2022		Échéance 2023		Échéance >2023	
	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel
Couvertures de juste valeur						
Matières premières	349	-	349	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Instruments de transactions						
Dérivés sur devises	4 577	55 153	4 577	55 153	-	-
Dérivés sur taux d'intérêts ⁽¹⁾	6 768	100 000	-	-	6 768	100 000
Dérivés sur matières premières	-	-	-	-	-	-
TOTAL	11 694	-	4 926	-	6 768	-
Dont classés en passifs courants	4 926	-	4 926	-	-	-
Dont classés en passifs non courants	6 768	-	-	-	6 768	-

(1) Échéance 2027.

Couverture de risque de taux

Les couvertures de flux de trésorerie sont traitées en instruments de transactions depuis 2008 à trois exceptions près : l'emprunt en USD, les 100 millions d'euros de swaps mis en place en mars 2018 et les 100 millions d'euros de swaps mis en place en septembre 2022, étant considérés comme des couvertures de flux de trésorerie impactant les autres éléments du résultat global.

La politique de couverture de risque de taux préconise l'utilisation d'options de taux et/ou de swap de taux classés en instruments de transaction.

Le Groupe a mis en place en 2018 des swaps de taux d'intérêts (à hauteur de 100 millions d'euros) à départ décalé de deux ans. Ces swaps ont été opérationnels à partir des mois de mars à mai 2020 et protégeront le Groupe d'une hausse des taux jusqu'en 2027.

Le Groupe a mis en place en 2022 des swaps de taux d'intérêts (à hauteur de 100 millions d'euros). Ces swaps ont été opérationnels à partir des mois de septembre 2022 et protégeront le Groupe d'une hausse des taux jusqu'en 2029.

L'impact de cette politique sur la répartition des emprunts et dettes financières à taux fixe ou variable est le suivant :

Emprunts et dettes financières	Euros			Autres			Total		
	Taux fixes	Taux Variables	Total	Taux fixes	Taux Variables	Total	Taux fixes	Taux Variables	Total
Avant protection de taux	237 640	764 344	1 001 984	90 647	21 430	112 077	328 287	785 774	1 114 061
• Swap	200 000	-200 000		-	-		200 000	-200 000	
• Cap	-	-		-	-		-	-	
Après protection de taux	437 640	564 344	1 001 984	90 647	21 430	112 077	528 287	585 774	1 114 061
Autres actifs financiers courants		35 780	35 780		9 373	9 373		45 153	45 153
Trésorerie et équivalents de trésorerie		323 887	323 887		267 097	267 097		590 984	590 984
TOTAL TRESORERIE NETTE ACQUISE		359 667	359 667	-	276 470	276 470	-	636 137	636 137

Analyse de la sensibilité à la hausse des taux d'intérêts court terme au 31 décembre 2023 :

Une variation de + 1 % des taux court terme aurait un impact sur la dette brute variable du Groupe de 5,9 millions d'euros.

Cette hausse des taux court terme aurait également un impact sur les placements court terme à taux variable estimé à 6,4 millions d'euros. L'impact global d'une hausse des taux court terme sur le résultat financier du Groupe serait de + 0,5 million d'euros.

Couverture de risque de change

Contrats à terme et options – couverture latente au 31 décembre 2023.

Le Groupe est principalement exposé aux risques de variation des devises suivantes : yuan, yen, dollar US, dollar Canadien, zloty Polonais, livre sterling, franc suisse et real brésilien.

Convention de signe : + achat de la devise – vente de la devise

En milliers de devises	Total devise 1	Total devise 2	Couverture en milliers d'EUR	Contrevaleur euro devise 1	Fixing au 31/12/2023
CAD EUR	-16 200 CAD	11 031 EUR	19	-11 064 EUR	1,4642
CHF EUR	-24 659 CHF	25 912 EUR	-485	-26 629 EUR	0,9260
CNY EUR	-289 251 CNY	37 000 EUR	23	-36 843 EUR	7,8509
GBP EUR	-47 059 GBP	54 253 EUR	161	-54 149 EUR	0,8691
JPY EUR	-2 010 268 JPY	13 340 EUR	272	-12 859 EUR	156,3300
PLN EUR	71 712 PLN	-15 360 EUR	940	16 525 EUR	4,3395
USD EUR	-55 983 USD	51 831 EUR	1 023	-50 664 EUR	1,1050
BRL USD	-13 951 BRL	2 659 USD	-6	-2 597 EUR	4,8607
CNY USD	-38 094 CNY	5 200 USD	-93	-4 852 EUR	7,1049
Autres devises			71	-30 118 EUR	-
TOTAL			1 925	-213 250 EUR	-

Analyse de la sensibilité à la variation des devises : une variation de 1 % des principales devises (CNY, CAD, USD, GBP, BRL, JPY, PLN et CHF), à partir d'un cours de référence du 31 décembre 2023, aurait un impact de 1,8 million d'euros sur le résultat financier du Groupe.

Au 4ème trimestre 2022, le Groupe avait procédé au remplacement des courbes de taux liées aux LIBOR (USD, JPY, CHF, GBP) utilisées pour les valorisations des dérivés. Les courbes Risk Free Rate (RFR) retenues étant en ligne avec l'évolution des marchés financiers. L'impact non-significatif (0,4 million d'euros) de ce changement de courbes de taux sur les valorisations était principalement porté par l'USD.

Le tableau suivant indique la valeur comptable des instruments financiers actifs et passifs par classe et par catégorie comptable, ainsi que leur juste valeur :

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Dérivés par résultat ⁽¹⁾	Dérivés qualifiés de couverture ⁽²⁾	Actifs évalués à la juste valeur par résultat ⁽²⁾	Prêts et créances évalués au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2023						
Autres actifs financiers évalués à la JV par résultat (>1an)	-	-	14 161	-	14 161	14 161
Actifs financiers de transaction long terme	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances financières long terme	-	-	-	14 851	14 851	14 851
Autres actifs financiers non courants	-	-	14 161	14 851	29 012	29 012
Dérivés sur taux	3 736	13 439	-	-	17 175	17 175
Instruments financiers dérivés non courants	3 736	13 439	-	-	17 175	17 175
Créances clients	-	-	-	945 354	945 354	945 354
Prêts et créances financières court terme	-	-	-	1 723	1 723	1 723
Dérivés de couverture sur matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés sur matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés sur devises	5 398	-	-	-	5 398	5 398
Autres dérivés sur taux	-	1 903	-	-	1 903	1 903
Instruments financiers dérivés courants	5 398	1 903	-	-	7 301	7 301
Actifs financiers de transaction court terme	-	-	34 732	10 421	45 153	45 153
Comptes courants financiers	-	-	-	74 212	74 212	74 212
Disponibilités	-	-	-	188 247	188 247	188 247
Equivalents de trésorerie	-	-	328 525	-	328 525	328 525
Trésorerie et équivalents trésorerie	-	-	328 525	262 459	590 984	590 984
TOTAL ACTIF	9 134	15 342	377 418	1 234 808	1 636 702	1 636 702

(1) Juste valeur fonction de prix cotés sur un marché actif (instrument de niveau 1).

(2) Juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif soit directement soit indirectement.

Les évaluations de juste valeur sont classées à différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur, en fonction des données d'entrées utilisées dans la technique d'évaluation. Les différents niveaux sont définis ainsi :

- Niveau 1 : il existe des cours (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Groupe peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif soit directement soit indirectement ;

- Niveau 3 : données non observables concernant l'actif ou le passif.

La détermination, par le Groupe, de la juste valeur de niveau 2 pour les instruments financiers dérivés de gré à gré repose sur les cotations des établissements financiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables et que les justes valeurs reflètent le risque de crédit de l'instrument et intègrent des ajustements pour prendre en compte le risque de crédit du Groupe et de la contrepartie le cas échéant.

Au cours de l'exercice, le Groupe n'a pas procédé à des transferts de niveaux de hiérarchie de la juste valeur.

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Dérivés par résultat ⁽¹⁾	Dérivés qualifiés de couverture (2)	Passifs évalués à la juste valeur par résultat ⁽²⁾	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2023						
Emprunts obligataires	-	-	-	265 611	265 611	265 611
Autres emprunts et dettes	-	-	-	173 109	173 109	173 109
Emprunts et dettes financières non courantes	-	-	-	438 720	438 720	438 720
Dettes liées aux options de ventes accordées aux actionnaires minoritaires non courantes	-	-	18 398	-	18 398	18 398
Autres	-	-	5 365	-	5 365	5 365
Autres passifs non courants	-	-	23 763	-	23 763	23 763
Autres dérivés sur taux	3 322	1 526	-	-	4 848	4 848
Instruments financiers dérivés non courants	3 322	1 526	-	-	4 848	4 848
Fournisseurs	-	-	-	855 034	855 034	855 034
Dépôt et cautionnements reçus	-	-	-	5 319	5 319	5 319
Dettes liées aux options de ventes accordées aux actionnaires minoritaires courantes	-	-	3 905	-	3 905	3 905
Dérivés de couverture sur matières premières	-	214	-	-	214	214
Autres dérivés sur devises	3 472	-	-	-	3 472	3 472
Instruments financiers dérivés courants	3 472	214	-	-	3 686	3 686
Dettes financières courantes	-	-	-	688 775	688 775	688 775
Comptes courants financiers	-	-	-	17 995	17 995	17 995
Concours bancaires courants	-	-	-	39 915	39 915	39 915
Emprunts et dettes financières courantes	-	-	-	746 685	746 685	746 685
TOTAL PASSIF	6 794	1 740	27 668	2 045 758	2 081 960	2 081 960

(1) Juste valeur fonction de prix cotés sur un marché actif (instrument de niveau 1).

(2) Juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif soit directement soit indirectement.

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques du marché, principalement le risque de taux d'intérêt provenant des emprunts, et le risque de change portant sur des transactions commerciales futures.

Concernant les couvertures de juste valeur sur les swaps de taux d'intérêts et sur les matières premières, les couvertures sont 100 % efficaces. Il n'y a donc aucune charge ou produit enregistré sur la partie inefficace.

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Dérivés par résultat ⁽¹⁾	Dérivés qualifiés de couverture ⁽²⁾	Actifs évalués à la juste valeur par résultat ⁽²⁾	Prêts et créances évalués au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2022						
Autres actifs financiers évalués à la JV par résultat (>1an)	-	-	12 326	-	12 326	12 326
Actifs financiers de transaction long terme	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances financières long terme	-	-	-	15 751	15 751	15 751
Autres actifs financiers non courants	-	-	12 326	15 751	28 077	28 077
Dérivés sur taux	7 291	23 934	-	-	31 225	31 225
Instruments financiers dérivés non courants	7 291	23 934	-	-	31 225	31 225
Créances clients	-	-	-	913 480	913 480	913 480
Prêts et créances financières court terme	-	-	-	1 198	1 198	1 198
Dérivés de couverture sur matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés sur matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés sur devises	6 703	-	-	-	6 703	6 703
Autres dérivés sur taux	-	2 340	-	-	2 340	2 340
Instruments financiers dérivés courants	6 703	2 340	-	-	9 043	9 043
Actifs financiers de transaction court terme	-	-	13 676	10 343	24 019	24 019
Comptes courants financiers	-	-	-	95 130	95 130	95 130
Disponibilités	-	-	-	210 951	210 951	210 951
Equivalents de trésorerie	-	-	242 535	-	242 535	242 535
Trésorerie et équivalents trésorerie	-	-	242 535	306 081	548 616	548 616
TOTAL ACTIF	13 994	26 274	268 537	1 246 853	1 555 658	1 555 658

(1) Juste valeur fonction de prix cotés sur un marché actif (instrument de niveau 1).

(2) Juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif soit directement soit indirectement.

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Dérivés par résultat ⁽¹⁾	Dérivés qualifiés de couverture ⁽²⁾	Passifs évalués à la juste valeur par résultat ⁽²⁾	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2022						
Emprunts obligataires	-	-	-	277 349	277 349	277 349
Autres emprunts et dettes	-	-	-	58 289	58 289	58 289
Emprunts et dettes financières non courantes	-	-	-	335 638	335 638	335 638
Dettes liées aux options de ventes accordées aux actionnaires minoritaires non courantes	-	-	17 401	-	17 401	17 401
Autres	-	-	1	-	1	1
Autres passifs non courants	-	-	17 402	-	17 402	17 402
Autres dérivés sur taux	6 768	-	-	-	6 768	6 768
Instruments financiers dérivés non courants	6 768	-	-	-	6 768	6 768
Fournisseurs	-	-	-	866 639	866 639	866 639
Dépôt et cautionnements reçus	-	-	-	2 557	2 557	2 557
Dettes liées aux options de ventes accordées aux actionnaires minoritaires courantes	-	-	13 967	-	13 967	13 967
Dérivés de couverture sur matières premières	-	349	-	-	349	349
Autres dérivés sur matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés sur devises	4 577	-	-	-	4 577	4 577
Instruments financiers dérivés courants	4 577	349	-	-	4 926	4 926
Dettes financières courantes	-	-	-	690 934	690 934	690 934
Comptes courants financiers	-	-	-	21 306	21 306	21 306
Concours bancaires courants	-	-	-	30 408	30 408	30 408
Emprunts et dettes financières courantes	-	-	-	742 648	742 648	742 648
TOTAL PASSIF	11 345	349	31 369	1 947 482	1 990 545	1 990 545

(1) Juste valeur fonction de prix cotés sur un marché actif (instrument de niveau 1).

(2) Juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif soit directement soit indirectement.

NOTE 12. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

En application d'IAS 32, lorsque des actionnaires minoritaires disposent d'options de vente de leur participation, les intérêts ne conférant pas le contrôle sont reclassés en dettes, cette dernière étant mesurée à la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option. L'écart entre la valeur de la dette, et la valeur des intérêts ne conférant pas le contrôle est imputé sur les capitaux propres part du Groupe. Les variations ultérieures de la dette relatives au changement de la valeur estimée du prix d'exercice de l'option sont enregistrées en capitaux propres – part groupe. L'effet de la désactualisation de la dette financière est constaté en résultat.

Les options de vente sont classées au bilan dans les autres passifs non courants, leur montant étant jugé significatif à l'échelle du Groupe, ceci conformément à la norme IAS 1.58.

Les autres passifs non courants correspondent au montant des options d'achat et de vente contractées avec les détenteurs de participations minoritaires dont l'échéance de l'exercice est à plus d'un an. Ces options sont mesurées à la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option. Elles concernent au 31 décembre 2023, 33,33 % des parts de Bressor Alliance. Les autres passifs non courants intègrent également la retenue de garantie dans le cadre de l'acquisition de SAW S.A..

NOTE 13. RÉSULTAT SUR SITUATION MONÉTAIRE

Hyperinflation

Selon un consensus de place, l'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation depuis le 1er juillet 2018.

Ces dispositions requièrent que les états financiers des filiales concernées établis dans leur monnaie fonctionnelle soient retraités selon la convention du coût historique (par application des indices d'inflation), de sorte qu'ils soient exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture. Ainsi l'ensemble des actifs et passifs non-monétaires sont corrigés de l'inflation depuis le 1er janvier 2018 comme si l'Argentine avait toujours été hyperinflationniste pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat à la date de clôture. De même,

l'état du résultat global (compte de résultat et autres éléments du résultat global) est retraité pour corriger l'inflation constatée sur la période. Les éléments monétaires n'ont pas besoin d'être retraités, puisqu'ils reflètent déjà le pouvoir d'achat à la date de clôture. Les ajustements portant sur les actifs et passifs non-monétaires et sur les postes du compte de résultat sont constatés au sein du compte de résultat en « gain ou perte sur la situation monétaire ».

Dans les comptes consolidés, les états financiers de l'entité concernée sont ensuite convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture (tout comme les actifs, passifs et capitaux propres, les produits et charges sont alors au cours de clôture de l'exercice).

ÉVOLUTION DE L'INDICE DE PRIX EN ARGENTINE

	2011 (*)	2017.12	2018.12	2019.12	2020.12	2021.12	2022.12	2023.12
Indice à la clôture	457,70	1 656,62	2 459,85	3 782,82	5 122,21	7 699,20	15 229,73	43 774,83
Évolution vs 2011		262 %	437 %	726 %	1 019 %	1 582 %	3 227 %	9 464 %
Évolution vs N-1			48 %	54 %	35 %	50 %	98 %	187 %

(*) Date de prise de contrôle de Milkaut par le Groupe.

Nous retenons l'index officiel publié par le gouvernement argentin (IPC NACIONAL EMPALME IPIM).

L'impact des retraitements d'indexation liés à l'hyperinflation sur les principaux états financiers sont résumés dans les états suivants. Ils intègrent les retraitements d'hyperinflation de la société Milkaut et à compter du 3 avril 2023, ceux de SAW S.A. date de son acquisition.

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	12 mois	
	2023	2022
Chiffre d'affaires	115 971	70 498
Consommations externes	-90 912	-57 298
Frais de personnel	-21 373	-14 210
Dotations et reprises d'exploitation	-4 762	-5 037
Autres charges et produits d'exploitation	-11 022	-7 264
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-12 098	-13 311
Autres charges et produits opérationnels	-256	257
RESULTAT OPERATIONNEL	-12 354	-13 054
Résultat financier	52	-83
Résultat sur situation monétaire	3 092	2 725
RESULTAT AVANT IMPÔTS	-9 210	-10 412
Impôts sur les résultats	-4 937	-3 782
Résultat net des activités poursuivies	-14 147	-14 194
RESULTAT DE L'EXERCICE	-14 147	-14 194

BILAN

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
ACTIF		
Immobilisations incorporelles et corporelles	36 986	28 350
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	36 986	28 350
Stocks et en-cours	7 482	2 108
TOTAL ACTIFS COURANTS	7 482	2 108
ACTIFS	44 468	30 458

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Autres réserves	43 047	33 986
Résultats non distribués	-14 145	-14 191
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	28 902	19 795
Participations ne conférant pas le contrôle	2	3
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	28 904	19 798
Passifs d'impôts différés	15 564	10 660
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	15 564	10 660
PASSIFS	15 564	10 660
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	44 468	30 458

NOTE 14. CAPITAUX PROPRES

14.1. Capital apporté et autres réserves

14.1.1. Capital apporté

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts complémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts supplémentaires directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat),

est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts supplémentaires directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

Évolution du capital apporté					
<i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions en circulation	Actions ordinaires	Primes d'émission	Actions propres	Total
SOLDE AU 01/01/2022	13 693 800	14 033	81 478	-20 205	75 306
Plan d'options d'achats d'actions					
• Valeur des services rendus	-	-	-	-	-
• Cession d'actions propres	-	-	-	-	-
• Rachat d'actions propres	-221 682	-	-6 255	-13 271	-19 526
SOLDE AU 31/12/2022	13 472 118	14 033	75 223	-33 476	55 780
Plan d'options d'achats d'actions					
• Valeur des services rendus	-	-	-	-	-
• Cession d'actions propres	-	-	-	-	-
• Rachat d'actions propres	-97 397	-	-	-5 264	-5 264
SOLDE AU 31/12/2023	13 374 721	14 033	75 223	-38 740	50 516

Le capital social, entièrement libéré au 31 décembre 2023, est composé de 14 032 930 actions d'une valeur nominale de 1 euro. Un droit de vote double est attribué à toute action pour laquelle il est justifié d'une inscription en compte nominatif depuis 6 ans au moins au nom du même actionnaire.

Au 31 décembre 2023, SAVENCIA SA détient 658 209 actions propres (560 812 au 31 décembre 2022) dont 11 263 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité (9 673 actions en 2022). Les primes d'émission d'un montant de 75 223 milliers d'euros au 31 décembre 2023, comprennent la réserve légale pour 1 613 milliers d'euros et diverses primes d'émission et de fusion pour 73 610 milliers d'euros.

14.1.2. Autres réserves

Evolution des autres réserves					
<i>En milliers d'euros</i>	Instruments de couverture	Juste valeur des actifs par les autres éléments du résultat global	Gains et pertes actuariels	Différences de conversion	Total
SOLDE AU 01/01/2022	-4 690	2 875	-19 545	-114 743	-136 103
Couverture de flux futurs de trésorerie			-		-
• Variations de juste valeur de l'exercice	14 156		-		14 156
• Impôts sur les pertes de juste valeur	-3 712		-		-3 712
Gains et pertes actuariels - brut	-	-	29 703	-	29 703
Gains et pertes actuariels - Impôts	-	-	-8 397	-	-8 397
Ecart de conversion	-	-	-	-	-
• Groupe				18 338	18 338
• Entreprises associées	-		-	38	38
SOLDE AU 31/12/2022	5 754	2 875	1 761	-96 367	-85 977
Couverture de flux futurs de trésorerie					-
• Variations de juste valeur de l'exercice	-6 922				-6 922
• Impôts sur les pertes de juste valeur	1 859				1 859
Gains et pertes actuariels - brut			-6 293		-6 293
Gains et pertes actuariels - Impôts			1 850		1 850
Ecart de conversion					-
• Groupe				-114 605	-114 605
• Entreprises associées			-	78	78
SOLDE AU 31/12/2023	691	2 875	-2 682	-210 894	-210 010

14.2. Détail par nature des autres éléments du résultat global

En milliers d'euros	12 mois					
	2023			2022		
	Montant avant IS	Effet d'impôt	Montant net d'impôt	Montant avant IS	Effet d'impôt	Montant net d'impôt
Ecart de conversion	-114 946	-	-114 946	18 120	-	18 120
Variation de juste valeur des actifs financiers	-	-	-	-	-	-
Variation de juste valeur des flux futurs de trésorerie	-7 383	1 978	-5 405	13 415	-3 521	9 894
Coût de couverture	461	-119	342	741	-191	550
Hyperinflation	38 863	-	38 863	25 517	-	25 517
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Quote-part des entreprises associées et co-entreprises sur éléments recyclables	78	-	78	38	-	38
Total des éléments recyclables en résultat net	-82 927	1 859	-81 068	57 831	-3 712	54 119
Gains et pertes actuariels liés aux régimes de retraite	-6 335	1 865	-4 470	32 268	-8 931	23 337
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Quote-part des entreprises associées et co-entreprises sur éléments non recyclables	-	-	-	-	-	-
Total des éléments non recyclables en résultat net	-6 335	1 865	-4 470	32 268	-8 931	23 337
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-89 262	3 724	-85 538	90 099	-12 643	77 456

14.3. Résultat par action et dividendes par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de SAVENCIA SA par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de chaque exercice, hors actions propres rachetées par la Société (cf. note 14.1.).

	2023	2022
Résultat revenant aux actionnaires de SAVENCIA SA (en milliers d'euros)	96 479	68 046
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	13 462 932	13 591 344
Résultat de base par action	7,17	5,01

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options d'achat d'actions octroyées.

	2023	2022
Résultat revenant aux actionnaires de SAVENCIA SA (en milliers d'euros)	96 479	68 046
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	13 462 932	13 591 344
Effet dilutif des options d'achats	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté	13 462 932	13 591 344
Résultat dilué par action	7,17	5,01

Les dividendes versés en 2023 ont été de 1,3 euro par action. Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 25 avril prochain de distribuer un dividende de 1,4 euro par action au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

14.4. Intérêt des détenteurs de participation ne conférant pas le contrôle dans les activités et flux de trésorerie du Groupe

Les participations ne conférant pas le contrôle s'analysent comme suit

Participation ne conférant pas le contrôle (i.e. la part des minoritaires)

<i>En milliers d'euros</i>	Compagnie Laitière Européenne		Autres		TOTAL	
	12 mois		12 mois		12 mois	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
% des droits de vote	14,14 %	14,14 %	-	-	-	-
% d'intérêts détenus par les actionnaires minoritaires	14,14 %	14,14 %	-	-	-	-
Quote-part de résultat revenant aux minoritaires	6 387	12 317	3 016	5 066	9 403	17 383
Autres éléments du résultat global revenant aux minoritaires	166	1 676	-530	141	-364	1 817
Montant du résultat global revenant aux minoritaires	6 553	13 993	2 486	5 207	9 039	19 200
Montant cumulé des intérêts minoritaires	200 006	198 530	37 200	35 130	237 206	233 660
Dividendes versés aux minoritaires	5 078	3 640	1 840	2 741	6 918	6 381

Informations financières en IFRS sur base 100 % avant opérations internes

BILAN

<i>En milliers d'euros</i>	Compagnie Laitière Européenne	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Actifs courants	1 038 704	992 147
Actifs non courants	641 082	637 697
ACTIFS	1 679 786	1 629 844
Capitaux propres	653 621	665 885
Passifs courants	881 084	815 407
Passifs non courants	145 081	148 552
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	1 679 786	1 629 844

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	12 mois	
	2023	2022
Chiffre d'affaires	2 815 947	2 809 871
Résultat net	13 480	87 353
Résultat global de l'exercice	15 164	92 027

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	12 mois	
	2023	2022
Flux d'exploitation	74 201	110 213
Flux d'investissements	-53 367	-77 082
Flux de financement	-54 114	-61 809
Incidence variation taux de change	-459	552
Trésorerie d'ouverture	-150 501	-122 374
Trésorerie de clôture	-184 239	-150 501
Augmentation/Diminution de la trésorerie	-33 739	-28 126

NOTE 15. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan comprennent

- Les engagements de prise de participation pour 8,1 millions d'euros (2022 : 7,6 millions d'euros) qui sont à la fois donnés et reçus, ne concernent en 2023 que la société italienne Ferrari.
- Les engagements donnés liés au financement de la Société. Les garanties financières accordées aux sociétés du Groupe s'élevaient à 111,4 millions d'euros (2022 : 100,1 millions d'euros).
- Les engagements liés aux activités opérationnelles :

Au titre des engagements donnés :

Les engagements au titre de contrats de location de courte durée s'élevaient en 2023 à 9,3 millions d'euros (2022 : 9,3 millions d'euros).

Il n'y a pas d'engagements fermes pour les contrats de location éligibles à IFRS 16 et non débutés à la clôture (à fin 2022 : 5,9 millions d'euros).

Les autres engagements donnés représentent 157,6 millions d'euros dont pour l'essentiel des engagements d'achats contre 184 millions d'euros en 2022.

Concernant les contrats d'approvisionnement en lait, le Groupe négocie des contrats pluriannuels pour ses approvisionnements en lait, majoritairement en France, avec des regroupements de producteurs, des sociétés commerciales, des associations organisations de producteurs (AOP) et des coopératives agricoles. Ces contrats prévoient des engagements réciproques sur les volumes produits et collectés, redéfinis chaque année, permettant au Groupe de sécuriser la majeure partie des volumes d'approvisionnement en lait pour les années suivantes. Par ailleurs, les prix d'achat sont déterminés pour chaque période sur la base de formules de prix prenant en compte notamment les coûts des matières premières, des indicateurs publics et des variables qualitatives dépendant de la composition et de la qualité du lait collecté.

Au titre des engagements reçus :

Les autres engagements reçus représentent 36,7 millions d'euros (2022 : 47,8 millions d'euros) dont 3,1 millions d'euros au titre des quotas de CO₂ (2022 : 4,9 millions d'euros).

NOTE 16. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions entre les parties liées ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cadre de transactions soumises à des conditions de concurrence normale seulement si ces modalités peuvent être démontrées.

Le Groupe est contrôlé par SAVENCIA Holding SCA, société enregistrée en France qui détient directement ou indirectement 66,64 % du capital. Le reste, détenu par un nombre important d'actionnaires fait l'objet de transaction sur la Bourse de Paris. Certaines filiales ne sont pas entièrement détenues par SAVENCIA SA (voir note 18 sur le périmètre de consolidation).

- Leurs actionnaires minoritaires sont pour l'essentiel des coopératives de production ou de collecte de lait à qui le Groupe achète leur production et peut vendre certaines productions. Ces transactions constituent l'essentiel des transactions avec les parties liées. A ce titre SAVENCIA Fromage & Dairy a enregistré des ventes aux coopératives liées pour 95,1 millions d'euros en 2023 contre 79,3 millions d'euros en 2022 et des achats pour un montant de 1 022,2 millions d'euros en 2023, contre 997,3 millions d'euros en 2022.
- Le Groupe a vendu des prestations logistiques à la société STEF pour 0,3 million d'euros (0,5 million d'euros en 2022) et acheté des prestations logistiques pour 34,2 millions d'euros (34,4 millions d'euros en 2022).
- Le Groupe assure la gestion de trésorerie de parties liées. À ce titre, il a perçu une rémunération de 0,8 million d'euros en (0,6 million d'euros en 2022).
- La société Eufipar assure des prestations pour le Groupe pour 0,2 million d'euros (0,2 million d'euros en 2022).
- Les ventes du Groupe aux entreprises associées représentent 4,1 millions d'euros en 2023 (2,7 millions d'euros en 2022) et les achats 18,3 millions d'euros (17,2 millions d'euros en 2022), ces transactions étant essentiellement des ventes et achats de matières laitières.
- Les transactions réalisées avec des mandataires représentent 0,6 million d'euros.
- Le montant global des rémunérations des dirigeants s'élève à 3,0 millions d'euros (6,1 millions d'euros en 2022). et ne comprend que des avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi étant non significatifs. Il n'y a ni autres avantages à long terme, ni indemnités versées de fin de contrat de travail. Aucun paiement fondé sur des actions n'a été réalisé en 2022, ni en 2023. Les principaux dirigeants comprennent : le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ainsi que les Administrateurs.

NOTE 17. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date d'arrêté des comptes consolidés annuels 2023 par le Conseil d'Administration du 07 mars 2024, d'évènements significatifs postérieurs à la clôture pouvant impacter les comptes.

NOTE 18. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Consolidation par intégration globale	N°Siren	Pays	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
France						
SAVENCIA SA	847 120 185	FRANCE	Société-mère	Société-mère	Société-mère	Société-mère
Alliance Laitière Européenne SAS	388 435 539	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
Armor Protéines SAS	679 200 287	FRANCE	100,00	100,00	85,86	85,86
B.G. SAS	331 339 275	FRANCE	99,97	99,97	99,97	99,97
Bressor Alliance SA	379 657 570	FRANCE	66,66	66,66	66,66	66,66
Bressor SA	383 228 764	FRANCE	99,74	99,74	66,48	66,48
British Cheese Masters	815 371 430	FRANCE	51,00	51,00	51,00	51,00
C.F.V.A. SAS	314 830 050	FRANCE	99,97	99,97	99,97	99,97
Compagnie des Fromages & RichesMonts	501 645 196	FRANCE	50,00	50,00	42,93	42,93
CF&R Gestion SAS	501 653 612	FRANCE	51,00	51,00	43,79	43,79
Compagnie Laitière Européenne SA	780 876 421	FRANCE	85,86	85,86	85,86	85,86
Compagnie Laitière Normandie-Bretagne SAS	349 652 560	FRANCE	100,00	100,00	85,86	85,86
Dutch Cheese Masters SAS	789 660 743	FRANCE	55,00	55,00	55,00	55,00
Elvir SAS	389 297 664	FRANCE	100,00	100,00	85,86	85,86
Etablissements L. Tessier SAS	667 180 392	FRANCE	99,71	99,71	99,71	99,71
Fromagerie Berthaut SA	316 608 942	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
Fromagerie de Vihiers SAS	350 546 719	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
Fromageries des Chaumes SAS	314 830 183	FRANCE	99,94	99,94	99,93	99,93
Fromageries Lescure SAS	794 040 956	FRANCE	51,00	51,00	51,00	51,00
Fromageries Papillon SAS	391 900 917	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
Fromageries Perreault SAS	316 085 620	FRANCE	99,98	99,98	99,98	99,98
Fromageries Rambol SAS	315 130 641	FRANCE	99,95	99,95	99,95	99,95
Fromageries Saint Saviol SAS	793 801 028	FRANCE	100,00	100,00	85,86	85,86
Fromapac SAS	402 180 541	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
Fromarsac SAS	331 260 083	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
Fruisec SAS	307 963 389	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
Grand'Ouche SAS	314 815 457	FRANCE	99,83	99,83	99,83	99,83
La Compagnie des Fromages SAS	393 257 654	FRANCE	100,00	100,00	85,86	85,86
Les Fromagers Associés SAS	349 542 415	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
Les Fromagers de L'Europe SAS	428 744 973	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
Les Fromagers de Thiérache SAS	315 332 569	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
Messageries Laitières SNC	313 966 103	FRANCE	61,31	61,31	52,64	52,64
Normandie Bretagne Transports SAS (NBT)	403 128 051	FRANCE	100,00	100,00	85,86	85,86
Normandie Export Logistics	824 269 898	FRANCE	61,30	61,30	52,64	52,64
PJB Advance SA	438 355 877	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
Poitou Chèvre SAS	353 964 125	FRANCE	100,00	100,00	51,00	51,00
Prodilac SAS	389 297 714	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy Europe	351 014 352	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy Foodservice	389 330 739	FRANCE	100,00	100,00	85,86	85,86
SAVENCIA Fromage & Dairy International	402 927 628	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Normandie Services	384 557 880	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Produits Laitiers International	325 508 653	FRANCE	99,96	99,96	99,96	99,96

Consolidation par intégration globale	N°Siren	Pays	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
France						
SAVENCIA Produits Laitiers France	394 530 703	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Ressources Laitières	389 297 748	FRANCE	100,00	100,00	85,86	85,86
SAVENCIA IT & Digital Services	780 876 405	FRANCE	100,00	100,00	85,86	85,86
SB Alliance SNC	409 080 538	FRANCE	84,99	84,99	84,98	84,98
SB Biotechnologies SAS	450 983 051	FRANCE	100,00	100,00	97,50	97,50
Sci du Bousquet	350 222 758	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
Société des Beurres et Crèmes des Régions d'Europe	487 220 295	FRANCE	100,00	100,00	85,86	85,86
Société Les Vergers des Coteaux du Périgord SAS	330 479 213	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
Sodilac SAS	689 801 470	FRANCE	100,00	100,00	85,86	85,86
Sofivo SAS	352 848 725	FRANCE	100,00	100,00	85,86	85,86
Sogasi SAS	315 062 224	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
Soredab SAS	317 705 267	FRANCE	97,50	97,50	97,50	97,50
Vivre Vert	817 437 643	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
Etranger						
Advanced Food Products LLC		ETATS-UNIS	100,00	100,00	100,00	100,00
AGRO 2000		RUSSIE	100,00	99,90	100,00	99,90
Alternative Foods LLC		ETATS-UNIS	100,00	100,00	100,00	100,00
Artisan Cheese Masters of America,INC		ETATS-UNIS	100,00	100,00	100,00	100,00
Bake Plus		COREE DU SUD	95,00	80,00	95,00	80,00
Belebeevskiy Molochny Kombinat		RUSSIE	100,00	100,00	100,00	100,00
BEV		RUSSIE	100,00	100,00	100,00	100,00
Bonprole SA		URUGUAY	90,00	90,00	90,00	90,00
BSI Tianjin Foods Cy Ltd		CHINE	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie des Fromages & RichesMonts GmbH		ALLEMAGNE	100,00	100,00	42,93	42,93
Corman Deutschland GmbH		ALLEMAGNE	100,00	100,00	85,86	85,86
Corman Italia Spa		ITALIE	100,00	100,00	85,86	85,86
Corman Miloko Ireland Ltd		IRLANDE	55,00	55,00	47,23	47,23
Corman SA		BELGIQUE	100,00	100,00	85,86	85,86
Delaco Distribution		ROUMANIE	100,00	100,00	100,00	100,00
Edelweiss GmbH & Co. KG		ALLEMAGNE	100,00	100,00	100,00	100,00
Edelweiss Verwaltung GmbH		ALLEMAGNE	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurexpan BV		PAYS-BAS	100,00	100,00	100,00	100,00
Fleur de Lait East LLC		ETATS-UNIS	100,00	100,00	100,00	100,00
Fleur de Lait West LLC		ETATS-UNIS	100,00	100,00	100,00	100,00
Food Garden of Sweden		SUEDE	100,00	100,00	100,00	100,00
Fromagers Associés Japon K.K.		JAPON	51,00	51,00	51,00	51,00
Fromunion SA		BELGIQUE	100,00	100,00	100,00	100,00
Gerard (Tianjin) Food co.ltd		CHINE	100,00	100,00	100,00	100,00
ICC Paslek ltd		POLOGNE	100,00	100,00	85,86	85,86
Kolb Lena INC		ETATS-UNIS	100,00	100,00	100,00	100,00
Mantequeras Arias SA		ESPAGNE	100,00	100,00	100,00	100,00
Mareco Sweetcreations B.V.		PAYS-BAS	100,00	100,00	100,00	100,00
Milkaut		ARGENTINE	99,98	99,98	99,98	99,98
Mleczarnia Turek Sp ZOO		POLOGNE	100,00	100,00	100,00	100,00

Consolidation par intégration globale	N°Siren	Pays	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Etranger						
Mlekoпродукт		REPUBLIQUE DE SERBIE	100,00	100,00	100,00	100,00
Molkerei Gebr Rogge GmbH		ALLEMAGNE	92,49	92,49	92,49	92,49
Molkerei Gebr. Rogge Komplementär GmbH		ALLEMAGNE	100,00	100,00	92,49	92,49
Molkerei Sobbeke GmbH		ALLEMAGNE	80,00	80,00	80,00	80,00
Novomilk		SLOVAQUIE	100,00	100,00	100,00	100,00
Palace Industries		ETATS-UNIS	100,00	70,00	100,00	70,00
Paturain Finance BV		PAYS-BAS	100,00	100,00	100,00	100,00
Petra SA		URUGUAY	100,00	100,00	100,00	100,00
Polenghi Industrias Alimenticias Ltda		BRESIL	100,00	100,00	100,00	100,00
Real Fresh, Inc.		ETATS-UNIS	100,00	100,00	100,00	100,00
Santa Rosa Chile Alimentos Limitada		CHILI	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Cheese USA, LLC		ETATS-UNIS	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy Bénélux		BELGIQUE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy Czech Republic		REPUBLIQUE TCHEQUE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy Deutschland GmbH		ALLEMAGNE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy Egypt SAE		EGYPTE	100,00	100,00	100,00	100,00
SFD Europarticipations		PAYS-BAS	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy India Private Limited		INDE	90,00	90,00	90,00	90,00
SAVENCIA Fromage & Dairy Italia S.p.A.		ITALIE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy Japon K.K.		JAPON	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy Hong Kong Limited		HONG KONG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA F & D HU Zrt.		HONGRIE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy Nederland B.V.		PAYS-BAS	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy Nordics Aps		DANEMARK	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy Österreich		AUTRICHE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage and Dairy Philippines		PHILIPPINES	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage and Dairy Singapore pte. Ltd.		SINGAPOUR	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy SK		SLOVAQUIE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy Suisse		SUISSE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy UK LTD		ROYAUME-UNI	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Fromage & Dairy Taiwan		TAIWAN, PROVINCE CHINOISE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Services Europe a.s.		REPUBLIQUE TCHEQUE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Training Egypt SAE		EGYPTE	100,00	100,00	100,00	100,00
SAVENCIA Vallée des Fromages		RUSSIE	100,00	100,00	100,00	100,00
SB International		BELGIQUE	100,00	100,00	100,00	100,00
S.B.M.S.		BELGIQUE	99,98	99,98	99,98	99,98
Sinodis (Shanghai) Co., Ltd.		CHINE	100,00	100,00	100,00	100,00
Sinodis Limited (Hong Kong)		CHINE	100,00	100,00	100,00	100,00
Sucesores de Alfredo Williner S.A.		ARGENTINE	100,00	-	100,00	-
Zausner Foods Corp.		ETATS-UNIS	100,00	100,00	100,00	100,00
Zvenigorodskiy		UKRAINE	100,00	100,00	100,00	100,00

Consolidation par mise en équivalence	Pays	% de contrôle		% d'intérêt	
		31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
France					
Sanicoopa SARL	FRANCE	37,99	37,99	32,62	32,62
Sica Silam	FRANCE	40,16	40,16	39,82	39,82
Etranger					
Ferrari Giovanni Industria Casearia S.p.A.	ITALIE	49,00	49,00	49,00	49,00
La Compagnie Fromagère SA	TUNISIE	50,00	50,00	50,00	50,00
Val d'Arve SA	SUISSE	33,34	33,34	33,34	33,34
Wiskerchen Cheese	ETATS-UNIS	50,00	-	50,00	-

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société SAVENCIA SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAVENCIA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des actifs incorporels du groupe est notamment constituée des marques à durée de vie indéfinie (185,0 millions d'euros) ainsi que des goodwill (296,8 millions d'euros) alloués par unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT. Certains de ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, dont les évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de flux de trésorerie des UGT auxquelles sont rattachés ces actifs, et par conséquent, sur la détermination de leurs valeurs recouvrables.

La direction du Groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs, annuellement ainsi qu'à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. Les modalités des tests de perte de valeur ainsi que les principales hypothèses retenues sont présentées en note 9.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés. Ces tests ont donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation des goodwill et marques de 4,3 millions d'euros au titre de l'exercice.

L'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs non financiers ainsi que le résultat de ces tests sont sensibles aux hypothèses utilisées, notamment celles intégrant une part importante de jugements de la direction telles que :

- les tendances d'évolutions des principaux marchés, l'évolution du coût des matières premières, notamment le prix du lait et les cotations beurre et poudre, et plus généralement les flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs ;
- les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme appliqués aux flux de trésorerie futurs ;
- les modalités d'allocation des actifs testés aux UGT ou aux groupes d'UGT.

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs, en particulier ceux dont la valeur recouvrable est proche de leur valeur comptable, constitue un point clé de l'audit du fait de leur caractère significatif au regard du bilan consolidé et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la part de la direction pour déterminer les hypothèses utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour réaliser les tests de perte de valeur, et vérifié la cohérence de l'approche retenue par la direction pour allouer les actifs aux UGT ou aux groupes d'UGT avec le suivi de gestion mis en place au sein du Groupe.

Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'importance d'un risque de perte de valeur qui est plus élevé pour les UGT pour lesquelles la valeur recouvrable des actifs est proche de la valeur comptable.

Nos travaux ont consisté à :

- apprécier les éléments composant la valeur comptable des UGT et la cohérence de ces éléments avec ceux pris en compte dans les projections des flux de trésorerie ;
- apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues pour établir les projections de flux de trésorerie futurs, au regard du contexte économique et financier de chaque UGT et des facteurs contribuant à la formation du prix des principales composantes des coûts de production (lait, matière grasse) ;
- analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées, des budgets et plans d'affaires établis par la direction du Groupe et de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec la direction du contrôle de gestion du Groupe ;
- réaliser, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la direction dans ses tests, notamment celles relatives au taux d'actualisation, au taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marché et à des analyses sur des sociétés comparables ;
- tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs effectués par le groupe, et examiner les analyses de sensibilité effectuées par la direction à la lumière de nos propres calculs de sensibilité ;
- vérifier que la note 9.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe donne une information appropriée sur les principales hypothèses retenues et sur les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable de ces actifs à une variation de ces hypothèses.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SAVENCIA SA par l'assemblée générale du 22 mai 1977 pour le cabinet KPMG SA et par celle du 22 avril 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2023, Deloitte & Associés était dans la 3ème année de sa mission sans interruption et KPMG SA dans la 47ème année, dont respectivement 3 et 44 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 29 mars 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG SA
Arnaud RINN

Deloitte & Associés
Emmanuel GADRET

2 Comptes sociaux exercice 2023

2.1 Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits d'exploitation	2.1	35 654	33 202
Charges d'exploitation	2.1	-62 165	-56 011
Résultat d'exploitation	2.1	-26 511	-22 809
Résultat financier net	2.2	27 773	37 684
Résultat courant avant impôts		1 262	14 875
Résultat exceptionnel net	2.3	648	-990
Résultat de l'exercice avant impôt		1 910	13 885
Impôts sur les bénéfices	2.4	12 048	12 453
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		13 958	26 338

2.2 État des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Excédent brut d'exploitation		-25 285	-19 029
Variation du besoin en fonds de roulement		-748	-11 211
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité		34 778	54 366
Flux net de trésorerie généré par l'activité [A]		8 745	24 126
Investissements immobilisations incorporelles/corporelles		-2 652	-4 182
Encaissements immobilisations incorporelles/corporelles		2 910	
Investissements financiers		4	-14
Autres encaissements et décaissements		-102 045	23 689
Flux provenant des investissements [B]		-101 783	19 493
Capital			
Dividendes versés		-17 510	-20 499
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		78 184	30 000
Remboursements des emprunts		-7 388	-7 325
Flux provenant du financement [C]		53 286	2 176
VARIATION DE LA TRÉSORERIE [A + B + C]		-39 752	45 795
Trésorerie nette à l'ouverture		-453 168	-498 963
Trésorerie nette à la clôture	3.9	-492 920	-453 168
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		-39 752	45 795

2.3 Bilan actif

				Exercice 2023	Exercice 2022
<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	3.1	59 907	-39 617	20 290	21 817
Concessions, brevets et droits similaires		56 807	-39 617	17 190	18 054
Fonds commercial		1 548		1 548	1 548
Autres immobilisations incorporelles		1 552		1 552	2 215
Immobilisations corporelles	3.2	273		273	3 183
Terrains					
Constructions industriels					
Autres immobilisations corporelles		273		273	273
Immobilisations en cours					2 910
Immobilisations financières	3.3	1 648 770	-1 576	1 647 194	1 545 189
Participations		1 289 075	-1 552	1 287 523	1 287 535
Créances rattachées à des participations	3.8	358 647		358 647	256 603
Autres titres immobilisés		755	-24	731	674
Prêts					
Autres immobilisations financières		293		293	377
Actif immobilisé		1 708 950	-41 193	1 667 757	1 570 189
Actif circulant	3.8	185 770	-3 335	182 435	178 519
Créances et autres créances	3.4	69 908	-231	69 677	50 820
Valeurs mobilières de placement	3.5	115 323	-3 104	112 219	91 106
Disponibilités		539		539	36 593
Comptes de régularisation – Actif	3.10	3 768		3 768	1 022
TOTAL DE L'ACTIF		1 898 488	-44 528	1 853 960	1 749 730

2.4 Bilan passif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
		Montants avant répartition	Montants avant répartition
Capitaux propres	3.6	805 335	809 646
Capital social		14 033	14 033
Primes d'émission		73 231	73 231
Écart de réévaluation		378	378
Réserves légales		1 613	1 613
Réserves réglementées			
Autres réserves		326 922	326 922
Report à nouveau		366 098	357 270
Résultat de l'exercice		13 958	26 338
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		9 102	9 861
Provisions pour risques et charges	3.7	4 881	6 848
Dettes	3.8	1 043 415	933 168
Autres emprunts obligataires		261 665	268 998
Emprunts auprès des établissements de crédit et dettes financières diverses		757 478	646 143
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19 112	7 116
Dettes fiscales et sociales		1 202	1 140
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		16	970
Autres dettes		3 942	8 801
Comptes de régularisation – Passif	3.10	329	68
TOTAL DU PASSIF		1 853 960	1 749 730

2.5 Notes annexes

NOTE 1.	PRINCIPES COMPTABLES	105
NOTE 2.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT	107
NOTE 3.	NOTES ANNEXES AU BILAN	109

Faits marquants

Néant

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

Les états de synthèse ont été établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements ANC 2015-06, 2016-07, 2018-01 et 2013-02 modifié en date du 5 novembre 2021.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, sont décrites ci-après par rubrique.

Les chiffres sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent les fonds de commerce, marques, tournées de lait, licences, brevets et droits au bail qui sont évalués à leur prix d'achat.

Les frais d'établissement, les frais de recherche et de développement, les frais de dépôts ou de renouvellement des marques et des brevets sont comptabilisés en charges à compter de 2005 (en application de la méthode préférentielle).

Les logiciels acquis ou créés sont amortis sur une durée de 1 à 3 ans pour les applications bureautiques et de 7 ans pour les applications industrielles. Au-delà de ces plans d'amortissements, les aides fiscales aux investissements sont comptabilisées en tant qu'amortissements dérogatoires et influencent le résultat exceptionnel.

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels et à leur mise en service sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour les acquérir et les mettre en service. Les coûts associés au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charge au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Lorsqu'ils confèrent un caractère unique aux logiciels acquis ou produits contrôlés par le Groupe, les coûts de développement sont inscrits au bilan dès lors qu'ils généreront des avantages économiques futurs attendus et sont amortis sur la durée d'utilité des logiciels concernés.

La valeur nette comptable des autres immobilisations incorporelles est comparée chaque année à leur valeur d'utilité qui correspond à l'actualisation des prévisions de flux futurs de trésorerie. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, la différence fait l'objet d'une dépréciation.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires à l'exclusion de tous frais financiers) ou à leur coût de production.

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire exclusivement, d'après les natures des biens concernés et selon un plan d'amortissement correspondant à leur durée d'utilité.

Les principales durées figurent dans le tableau ci-après :

	Durées
Agencements des terrains	10 à 20 ans
Constructions	10 à 33 ans
Agencements des constructions	10 à 30 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 15 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier de bureau	3 à 15 ans
Autres immobilisations	3 à 20 ans

Au-delà de ces plans d'amortissements, les aides fiscales aux investissements sont comptabilisées en tant qu'amortissements dérogatoires et influencent le résultat exceptionnel.

La base d'amortissement des immobilisations qui sont cotées sur un marché est minorée de la valeur résiduelle des biens estimée à leur date d'entrée.

Les éléments qui sont dissociables et qui ont une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale sont amortis sur leur durée d'utilité propre (en application de la méthode des composants).

Les pièces détachées dont la durée d'utilité est supérieure à 1 an et la valeur unitaire est supérieure à 500 euros sont comptabilisées en matériels et outillages industriels. Elles sont amorties sur une durée de 5 ans à compter de leur date d'acquisition.

Lorsqu'un élément d'actif amortissable subit au cours d'un exercice, une dépréciation effective et définitive due à des circonstances exceptionnelles, un amortissement exceptionnel est comptabilisé en sus de l'annuité normale.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, la différence fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Compte tenu de la nature des immobilisations corporelles, il n'est pas pratiqué de provision pour grosses réparations.

1.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût historique. Pour les titres libellés en devises, la conversion est faite au taux de change en vigueur à la date de chaque opération.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'achat hors frais accessoires.

En fin d'année, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée. Outre la quote-part de capitaux propres de la filiale que les titres de participation représentent, leur valeur d'inventaire prend également en compte le potentiel économique et financier de la filiale considérée au moyen d'une actualisation des flux futurs de trésorerie ou une valorisation externe quand celle-ci est disponible.

1.4. Valeur mobilières de placement

Toutes les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur prix d'acquisition. Une dépréciation est calculée, le cas échéant, lorsque la valeur c'est-à-dire le cours de clôture du dernier jour de l'exercice est inférieure au dit prix d'acquisition. Dans le cas des actions propres, le prix d'acquisition est comparé au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Aucune compensation n'est faite entre les plus-values latentes non comptabilisées et les moins-values latentes qui, elles, font l'objet de provisions.

L'enregistrement des produits obligataires se fait en fonction de la partie courue des coupons durant l'exercice social.

1.5. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au taux de fin d'exercice. Les différences résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier taux sont portées au bilan en « écarts de conversion ». Les éventuelles pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les gains et pertes de change réalisés sur les factures couvertes et sur les instruments de couverture, ainsi que le coût des couvertures (point de terme ou primes) sont reclassés en résultat d'exploitation.

Les instruments non échus à la clôture, couvrant des opérations de l'exercice, sont comptabilisés au bilan de manière à assurer un traitement symétrique avec les créances ou dettes couvertes.

1.6. Gestion des risques financiers et instruments financiers

Du fait de ses activités, la Société est exposée à des risques de marché (essentiellement risques de change et/ou risques de taux d'intérêt). La gestion des risques vise à minimiser leurs effets potentiellement défavorables sur la performance financière de la Société. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions au risque.

La gestion du risque est assurée conformément aux politiques approuvées par le Conseil d'Administration. Les risques financiers sont identifiés, évalués et couverts. Pour chaque catégorie de transactions, des procédures spécifiques précisent les instruments utilisables, les montants maximums autorisés, les contreparties possibles et les contrôles à effectuer.

Des instruments financiers dérivés sont utilisés par la Société pour gérer les risques de change et de taux d'intérêts auxquels elle est confrontée dans le cadre de ses activités.

Les instruments financiers dérivés utilisés sont principalement des contrats de change à terme ferme ou optionnel et des contrats d'échange de devises ou de taux d'intérêts.

Les résultats dégagés sur ces couvertures sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats comptabilisés sur les éléments couverts. Lorsque les positions ne sont pas qualifiées comptablement de couvertures de risques, elles sont évaluées à leur valeur de marché et les pertes ou les gains qui en résultent sont portés au compte de résultat.

1.7. Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement (y compris les CEE-Certificats d'Économies d'Énergie) sont rapportées au compte de résultat au même rythme que la charge d'amortissement des immobilisations concernées.

1.8. Provisions réglementées

L'application des incitants fiscaux permet de calculer les amortissements déductibles fiscalement (durées d'usage et taux dégressifs) de manière différente de celle utilisée pour l'amortissement comptable (durée d'utilité et taux linéaire). La réglementation fiscale impose néanmoins d'enregistrer dans ce poste l'écart entre ces deux méthodes.

1.9. Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite prévues dans la convention collective sont en partie couvertes par un contrat d'assurance. Le calcul des indemnités est effectué par un organisme extérieur en fonction des salariés présents dans la Société et est actualisé chaque année.

1.10. Impôt sur les bénéfices et détermination du résultat fiscal

L'impôt sur les bénéfices comptabilisé correspond à l'impôt à payer au titre de l'exercice. Une convention d'intégration fiscale avec les sociétés françaises du Groupe détenues directement ou indirectement à 95 % ou plus a été mise en place. Le régime autorise la compensation des résultats taxables des unes avec les déficits des autres permettant ainsi à SAVENCIA SA de n'acquitter que le solde à l'Administration Fiscale. Les charges et produits latents d'impôt ne sont pas comptabilisés.

NOTE 2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.1. Résultat d'exploitation

En milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits d'exploitation	35 654	33 202
Les produits d'exploitation sont composés essentiellement de redevances facturées aux filiales		
Redevances	32 991	31 319
Autres produits	663	583
Reprise sur provisions	2 000	1 300
Charges d'exploitation	-62 165	-56 011
Autres achats et charges externes ^(*) ^(**)	-56 394	-48 111
Impôts et taxes	-1 225	-1 170
Salaires et traitements	-381	-660
Charges sociales	-290	-346
Autres charges	-650	-644
Dotations aux amortissements et provisions	-3 225	-5 080
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-26 511	-22 809

(*) Dont 1 044 milliers d'euros au titre du contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes pour l'exercice 2023. En 2022, ce montant était de 962 milliers d'euros. Au titre de conseil et/ou de prestations de services, les honoraires comptabilisés s'élèvent à 25 milliers d'euros, ils s'élevaient à 36 milliers d'euros en 2022.

(**) Les autres charges externes sont impactées notamment par les travaux d'élaboration du plan stratégique à long terme ainsi que par les études préalables à la mise en place de nouvelles solutions informatiques à l'échelle du groupe.

2.2. Résultat financier net

En milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Sur participations et autres titres	40 882	47 914
Dividendes reçus	40 894	48 410
Provisions sur titres et autres titres (net)	-12	-496
Sur charges financières nettes	-13 077	-10 046
Produits financiers (*)	32 529	6 834
Charges financières (*)	-45 606	-16 880
Sur changes et divers	-32	-184
RÉSULTAT FINANCIER NET	27 773	37 684

(*) Les charges financières et les produits financiers sont en hausse significative en raison de la hausse des taux d'intérêt pendant toute l'année 2023. Les swaps de taux variables contre taux fixes, mis en place en 2018 et 2022, pour une valeur nominale de 200 millions d'euros permettent de réduire l'impact de la hausse des taux sur le résultat financier net.

2.3. Résultat exceptionnel net

En milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Charges exceptionnelles	-80	-706
Produits exceptionnels	2	74
Plus ou moins-values nettes nettes sur immobilisations		-167
Dotations et reprises d'amortissements dérogatoires	759	481
Dotations et reprises de provisions pour risques (*)	-33	-672
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NET	648	-990

(*) Les provisions sont impactées par des risques fiscaux dont une reprise utilisée de 1 million d'euros et une nouvelle dotation.

2.4. Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôt et crédit d'impôt propres à SAVENCIA SA	60	691
Produit net de l'intégration fiscale (*)	13 190	11 932
Impôt au titre des exercices antérieurs (**)	-1 202	-170
TOTAL	12 048	12 453

(*) En raison de la perte fiscale du groupe intégré, aucune charge d'impôt n'a été enregistrée en 2023.

(**) Cette charge qui fait l'objet d'une reprise de provision en résultat exceptionnel correspond principalement aux conséquences de contrôles fiscaux de filiales intégrées fiscalement.

Impôts latents

Les impôts latents dus aux retraitements fiscaux (amortissements dérogatoires, différences temporaires) représentent un produit fiscal net futur, au taux de 25 %, d'un montant de 12 366 milliers d'euros, contre 1 986 milliers d'euros en 2022 :

En milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Accroissement	-3 144	-3 437
Sur amortissements dérogatoires	-3 144	-3 437
Sur autres retraitements fiscaux		
Allègement	15 510	5 423
Sur provisions non déductibles	750	1 277
Sur autres charges non déductibles	296	417
Sur déficit reportable	14 464	3 729
IMPÔT FUTUR NET	12 366	1 986

NOTE 3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Variation des immobilisations incorporelles				Valeurs au 31/12/2023
	Valeurs au 31/12/2022	Augmentations	Compte à compte	Diminutions	
Rubriques					
Valeurs brutes	58 209	1 698	-	-	59 907
Concessions, brevets et droits similaires	54 446	1 328	1 033		56 807
Fonds commercial	1 548				1 548
Autres immobilisations incorporelles (*)	2 215	370	-1 033		1 552
Amortissements & dépréciations	-36 392	-3 225	-	-	-39 617
Concessions, brevets et droits similaires	-36 392	-3 225			-39 617
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	21 817	-1 527	-	-	20 290

(*) À la clôture, les autres immobilisations incorporelles représentent le coût des logiciels en cours de développement.

3.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Variation des immobilisations corporelles				Valeurs au 31/12/2023
	Valeurs au 31/12/2022	Augmentations	Compte à compte	Diminutions	
Rubriques					
Valeurs brutes	3 183	-	-	-2 910	273
Terrains					-
Constructions					-
Installations techniques, matériel, outillage					-
Autres immobilisations corporelles	273				273
Immobilisations en cours (*)	2 910			-2 910	-
Amortissements & dépréciations		-	-	-	-
Terrains					-
Constructions					-
Installations techniques					-
Autres immobilisations corporelles					-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	3 183	-	-	-2 910	273

(*) Les immobilisations corporelles en cours à la clôture de l'exercice précédent ont été cédées à une filiale du groupe. Elles représentaient le coût d'équipements industriels portés par SAVENCIA SA jusqu'à la mise en service.

3.3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Variation des immobilisations financières			
	Valeurs au 31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Valeurs au 31/12/2023
Rubriques				
Valeurs brutes	1 546 730	303 727	-201 687	1 648 770
Participations	1 289 075			1 289 075
Créances rattachées à des participations (*)	256 603	303 647	-201 603	358 647
Autres titres immobilisés (**)	675	80		755
Prêts				-
Autres immobilisations financières	377		-84	293
Dépréciations	-1 541	-35	-	-1 576
Participations	-1 540	-12		-1 552
Créances rattachées à des participations				-
Autres titres immobilisés	-1	-23		-24
Prêts				-
Autres immobilisations financières				-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	1 545 189	303 692	-201 687	1 647 194

(*) Les créances rattachées à des participations correspondent à des prêts d'une durée de 5 ans, dont le montant total à la clôture a augmenté de 100 millions d'euros pour couvrir le besoin de trésorerie des entités du groupe.

(**) Dont 11 263 actions propres détenues au 31 décembre 2023 dans le cadre d'un contrat de liquidité. À la clôture du précédent exercice 9 673 actions propres étaient détenues.

3.4. Autres créances

En milliers d'euros	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Comptes courants financiers	42 622	34 227
Clients, état et divers	27 055	16 593
AUTRES CRÉANCES NETTES	69 677	50 820

3.5. Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est constitué de valeurs françaises selon le détail suivant :		
Valeurs brutes	115 323	92 470
SICAV		
FCP	172	
Billets, bons et assimilés	77 500	60 000
Actions propres (*)	37 651	32 470
Dépréciations (**)	-3 104	-1 364
SICAV		
FCP		
Billets, bons et assimilés		
Actions propres	-3 104	-1 364
VALEUR MOBILIERE DE PLACEMENT NETTE	112 219	91 106

(*) Au 31 décembre 2023, SAVENCIA SA détient 646 946 actions propres classées en valeurs mobilières de placement pour une valeur d'acquisition de 37 651 milliers d'euros. Le cours de marché moyen des actions SAVENCIA SA sur le mois de décembre 2023 est de 53,40 €.

Le pourcentage global du capital auto-détenu s'élève à 4,69 % en incluant les 11 263 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité. À la clôture du précédent exercice, SAVENCIA SA détenait 551 139 actions propres. Le pourcentage global du capital auto-détenu représentait 4,00 % en incluant les 9 673 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

(**) En fin d'exercice, la valeur de marché des placements étant inférieure au prix de revient, une dépréciation a été comptabilisée.

3.6. Capitaux propres

Le capital social de 14 032 930 euros est divisé en 14 032 930 actions de 1 euro chacune, dont 9 327 176 actions bénéficiant d'un droit de vote double. Au 31 décembre 2023, le principal actionnaire connu de la Société est SAVENCIA HOLDING SCA qui détient directement 66,64 % du capital et 80,79 % en droits de vote. Au 7 février 2024, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission d'actions et de fusion	Écart de réévaluation	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 01/01/2023 (avant affectation des résultats)										
	14 033	73 231	378	1 613		326 922	357 270	9 861	26 338	809 646
Réduction de capital										-
Provisions fiscalement réglementées										-
Reprises de provisions								-2 301		-2 301
Dotations de l'année								1 542		1 542
Distribution de dividendes							-18 243			-18 243
Autres prélèvements										-
Affectation aux réserves										-
Dividendes non distribués (actions propres détenues)							733			733
Imputations en report à nouveau							26 338		-26 338	-
Résultat 2023									13 958	13 958
Situation au 31/12/2023 (avant affectation des résultats)										
	14 033	73 231	378	1 613		326 922	366 098	9 102	13 958	805 335

3.7. Provision pour risques et charges

En milliers d'euros	Variation des provisions				Valeur au 31/12/2023
	Valeur au 31/12/2022	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	
	6 848	1 155	1 093	2 029	4 881

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2023 représentent des engagements envers le personnel du Groupe et des litiges notamment fiscaux.

3.8. Échéancier des dettes et créances

En milliers d'euros	Échéances			
	Montant total	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes				
Dettes financières				
Autres emprunts obligataires	261 665	7 333	88 332	166 000
Emprunts auprès des établissements de crédit et dettes financières	757 478	657 478	100 000	
Dettes d'exploitation et diverses	24 272	24 272		
TOTAL	1 043 415	689 083	188 332	166 000

Les dettes financières diverses à moins d'un an sont composées de billets de trésorerie ou de tirages à court terme auprès des banques. Ces financements seront soit renouvelés à court terme soit remboursés par les lignes de crédit à moyen terme dont dispose SAVENCIA SA. Les emprunts et dettes financières diverses sont libellés en euros ou en USD intégralement couverts contre le risque de change le cas échéant.

En milliers d'euros	Échéances		
	Montant total	- de 1 an	+ de 1 an
Créances			
Créances rattachées à des participations	358 647	3 647	355 000
Créances d'exploitation, financières et diverses	69 677	69 677	
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	112 758	112 758	
TOTAL NET DE PROVISIONS	541 082	186 082	355 000

3.9. Trésorerie

La trésorerie dont l'évolution est détaillée dans le tableau des flux de trésorerie se réconcilie comme suit, avec les bilans présentés :

En milliers d'euros	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	112 758	127 699
Comptes courants financiers à l'actif (*)	42 622	34 227
Concours bancaires et billets de trésorerie	-648 300	-615 094
Comptes courants financiers au passif (*)		
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	-492 920	-453 168

(*) Le solde des comptes courants évolue en fonction du besoin ou de l'excédent de trésorerie des contreparties.

3.10. Comptes de régularisation et comptes rattachés

En milliers d'euros	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Charges constatées d'avance	3 768	1 022
Les charges constatées d'avance sont composées d'intérêts et de commissions bancaires.		
Produits constatés d'avance	329	68
Les produits constatés d'avance sont composés d'intérêts bancaires.		
Produits à recevoir		
Prêts, placements et instruments de couverture	4 942	2 393
Produits d'exploitation		
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	4 942	2 393
Charges à payer		
Emprunts, dettes financières diverses et instruments de couverture	1 725	1 628
Dettes fournisseurs d'exploitation	2 971	2 454
Dettes fiscales et sociales	1 030	869
TOTAL DES CHARGES A PAYER	5 726	4 951

3.11. Engagements financiers et garanties reçus ou donnés

En milliers d'euros	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Engagements reçus		
Cautions bancaires		
Engagements donnés		
Cautions bancaires	1 578	
Indemnités de départ à la retraite ^(*)	141	129
Lignes de crédit allouées en filiales	111 410	98 890

(*) Les engagements en matière de retraite sont externalisés auprès de la société Eparinter. La juste valeur des actifs versés à ce titre est de 86 milliers d'euros. La dette future actualisée au taux de 3,10 % s'élève à 141 milliers d'euros.

Les charges pouvant résulter de contentieux en cours afférents à des opérations courantes et estimés probables donnent lieu à leur prise en compte.

3.12. Instruments financiers

Les contrats d'échange de taux existants au 31 décembre 2023 sont de 262 millions d'euros en valeur nominale contre 269 millions d'euros en 2022 et constituent des instruments financiers de couverture. Ils ont été souscrits auprès d'une entreprise liée.

3.13. Personnel

La masse salariale pour l'exercice 2023 est de 381 milliers d'euros contre 660 milliers d'euros en 2022. L'effectif au 31 décembre 2023 est de 2 personnes et identique à 2022.

Les rémunérations des membres des organes de Direction et d'Administration se sont élevées à 651 milliers d'euros contre 644 milliers d'euros en 2022.

3.14. Entreprises liées

Les transactions avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

3.15. Événement postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible de remettre en cause les comptes présentés ci-joints n'est intervenu postérieurement à la date de la clôture.

3.16. Filiales et participations

(En milliers d'euros sauf mention contraire)

Forme juridique	Activité exercée	Société ou Groupe de sociétés	Capital	Réserves
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication				
1. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)				
France				
SAS	Étude et recherches	SOREDAB – La Boissière École (78)	75	7 684
SAS	Prestataire de services	SOGASI – Viroflay (78)	25 910	3 132
SAS	Holding	SAVENCIA Fromage & Dairy EUROPE – Viroflay (78)	294 760	340 550
SA	Holding	ALLIANCE LAITIERE EUROPEENNE – Paris (75)	231 900	154 831
SAS	Holding	SAVENCIA Fromage & Dairy INTERNATIONAL – Viroflay (78)	122 513	62 702
SAS	Holding	Cie DES MAITRES FROMAGERS – Viroflay (78)	75	-4
SAS	Prestataire de services	SAVENCIA NORMANDIE SERVICES – Condé sur Vire (50)	4 287	373
Étranger				
SARL	Holding	EUREXPAN BV – Breda (Pays-Bas)	11 469	323 214
AS	Services	SAVENCIA SERVICES EUROPE (République Tchèque)	20 000 milliers CZK	14 058 milliers CZK
2. Participations (10 % à 50 % du capital détenu par la société)				
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				
Filiales non reprises au paragraphe A				
Filiales françaises (ensemble)				
Filiales étrangères (ensemble)				

Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par Savencia SA	Montant des cautions et avals fournis par Savencia SA	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes bruts encaissés par la Société au cours de l'exercice
	brute	nette					
98	74	74			14 066	3 771	3 413
100	27 980	27 980			14 817	2 787	2 591
100	429 363	429 363	21 671			-4 417	19 651
100	255 180	255 180	1 129			24 317	11 595
100	313 033	313 033	19 393			-15 708	
100	176	70				-2	
100	4 287	4 287			24 732	681	444
100	256 055	256 055				3 606	3 000
100	783	783			156 627 milliers CZK	-135 milliers CZK	198
	133	22	231				2
	2 011	676					

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société SAVENCIA SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAVENCIA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VALORISATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Description du risque

Les titres de participation et les créances rattachées figurent au bilan pour un montant net de 1 646 millions d'euros, représentant 89% du total bilan.

Comme indiqué dans la note 1.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute. Outre la quote-part de capitaux propres de la filiale que les titres de participation représentent, leur valeur

d'inventaire prend également en compte le potentiel économique et financier de la filiale considérée au moyen d'une actualisation des flux futurs de trésorerie ou une valorisation externe quand celle-ci est disponible.

L'estimation de la valeur des titres requiert l'exercice du jugement de la direction tant sur le choix des éléments à considérer (éléments historiques ou prévisionnels) qu'en termes d'hypothèses à retenir pour établir les prévisions de flux futurs de trésorerie, le taux à utiliser pour l'actualisation de ces flux et le taux de croissance à l'infini pour la valeur terminale.

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte, et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour répondre au risque lié à l'évaluation des titres de participation et créances rattachées, nous avons revu les procédures mises en place par SAVENCIA pour la détermination de la valeur d'utilité de ces actifs.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités et qu'ils étaient supérieurs à la valeur comptable des titres ou dans le cas contraire, qu'une valorisation alternative était retenue ou qu'une dépréciation était comptabilisée.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels nous avons procédé à une revue critique des modalités de mise en œuvre du test de dépréciation pratiqué par votre société, notamment en :

- appréciant la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les prévisions budgétaires et plans long terme présentées par la direction au conseil d'administration et avec notre connaissance du groupe et de son secteur d'activité ;
- examinant la fiabilité du processus d'établissement des prévisions au regard des écarts entre les réalisations passées et les budgets correspondants ;
- vérifiant, avec l'aide de notre service évaluation, le caractère raisonnable du taux utilisé pour actualiser les flux futurs de trésorerie et le flux terminal au regard du contexte économique et des pratiques constatées chez les principaux acteurs du marché sur le lequel opère le groupe.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'inventaire des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation. Enfin, nous avons examiné l'information donnée dans les notes 1.3 « Immobilisations financières, 3.3 « Immobilisations financières » et 3.16 « Filiales et participations ».

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce,

nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINES A ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SAVENCIA SA par l'assemblée générale du 22 avril 2021 pour Deloitte & Associés et par celle du 22 mai 1977 pour KPMG SA.

Au 31 décembre 2023, Deloitte & Associés était dans la 3ème année de sa mission sans interruption et KPMG SA dans la 47ème année, dont respectivement 3 et 44 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 29 mars 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG SA
Arnaud RINN

Deloitte & Associés
Emmanuel GADRET

6 ATTESTATION DU DIRECTEUR FINANCIER

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes 2023 figurant dans ce rapport financier sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion figurant en page 5 de ce rapport financier, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Viroflay, le 25 avril 2024

Régis MASSUYEAU

Directeur Financier